

TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE Nº 11 666 — DERNIÈRE ÉDITION — DIMANCHE 1er — LUNDI 2 AOUT 1982

LE MONDE DIMANCHE de l'été

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Laurens

4,50 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 3,00 dir. ; Tunisie, 280 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 15 sch. ; Belgique, 25 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 275 F CFA ; Danemark, 6,50 kr. ; Espagne, 60 pes. ; G.-B., 40 p. ; Grèce, 50 dr. ; Libye, 0,350 DL ; Irlande, 70 p. ; Italie, 1 000 L. ; Liban, 350 P. ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 5,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 50 esc. ; Sénégal, 250 F CFA ; Suède, 5,00 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 5

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex Paris nº 650572
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

Le blé américain pour l'U.R.S.S.

En année électorale

Après des semaines de consultations et d'atermoiements, le président Reagan s'est résolu à laisser « explorer » par son administration la possibilité de reconduire pour un an l'accord sur les ventes de céréales à l'Union soviétique qui venait à expiration le 30 septembre. Si l'U.R.S.S. accepte ce compromis, ce sera la seconde fois que les Etats-Unis y auront recours, le premier ayant été conclu l'année dernière, toujours pour éviter d'avoir à négocier un prolongement à l'accord de 1975 portant sur le long terme.

Washington espère ainsi faire sentir la précarité de ses engagements à un client en mal d'assurances. Le secrétaire au Trésor a même évoqué l'hypothèse d'un nouvel embargo au cas où l'U.R.S.S. se rendrait coupable d'un « crime odieux ». Avertissement sans frais et sans conséquence pour le présent puisque les greniers américains sont prêts à fournir aux acheteurs soviétiques les millions de tonnes métriques de blé et de maïs nécessaires à compenser une récolte désastreuse de ces céréales sur la terre russe.

A l'inverse, les moissons américaines ont été pléthoriques, si bien qu'en temps « normal » il apparaîtrait logique que le producteur déficitaire aille s'approvisionner chez le surproducteur. Avec cette réserve : à l'époque de la « normalisation » polonaise, les Etats-Unis jugent qu'il faut marquer le coup et faire sentir le poids de leur opprobre. Reste la manière dont ils s'y prennent.

La reconduction du contrat céréalier ouvre, de toute évidence, une brèche dans l'arsenal des « représailles » mises en œuvre par les Etats-Unis à l'encontre de l'U.R.S.S. Les arguments de Washington, faisant valoir que les Etats-Unis « font ce qu'ils peuvent » pour contrarier Moscou, et d'autre part que les livraisons de céréales ne contribueront évidemment pas à renforcer la puissance militaire de l'U.R.S.S. ne feront pas oublier qu'il leur était possible de s'interdire la vente de céréales à l'Union soviétique. C'eût été, il est vrai, sacrifier un débouché bien venu pour le trop-plein céréalier des Etats-Unis, mais c'eût été aussi conforme à l'esprit de croisade antisoviétique que M. Reagan voudrait insuffler à l'Occident.

C'est d'ailleurs ce que préconisaient les « durs » de l'entourage présidentiel. Ils ont été écoutés mais non entendus. L'intérêt privé des fermiers du Mid-West l'a emporté sur la cause du châtiment à infliger à l'U.R.S.S. pour son inconduite. En année électorale — en novembre, la totalité des sièges d la Chambre des représentants et le tiers des sénateurs seront soumis à réélection, — il eût été délicat de mécontenter une catégorie sociale qui n'est déjà pas si florissante et qui vote en général républicain.

C'est sans nul doute le motif principal de la décision du président Reagan. Toutes les circonlocutions dont l'a entouré le Washington officiel trahissent l'embarras où le plonge ce geste de charité bien ordonnée. Le même jour, le sous-secrétaire au commerce, M. Lionel H. Olmer, réitérait devant une commission du Sénat l'intention de son gouvernement de pénaliser les firmes contrevenant à l'embargo américain sur le matériel fabriqué sous licence et destiné au gazoduc sibérien.

Il y aura donc deux poids et deux mesures. Les Etats-Unis s'autorisent à alimenter l'U.R.S.S. mais défendent à leurs alliés de l'aider à s'équiper, fût-ce à leur profit. La morale de l'histoire est qu'il n'y en a guère.

Ce qui est bon pour les États-Unis n'est pas bon pour les alliés

nous déclare M. Jobert

Le gouvernement ouest-allemand a réagi à la décision du président Reagan, vendredi 30 juillet, de prolonger d'un an le contrat de livraison de céréales à l'Union soviétique. Le porte-parole gouvernemental a estimé que les raisons invoquées par le président américain n'étaient « pas concluantes » et qu'elles étaient « peu convaincantes ».

M. Jobert nous a déclaré de son côté samedi 31 juillet : « Voilà qui est clair : ce qui est bon pour les Etats-Unis ne l'est pas pour leurs alliés ! Comment les Etats-Unis peuvent-ils penser que ceux-ci accorderont le moindre crédit à une croisade antisoviétique aussi curieusement sabotée par les Etats-Unis eux-mêmes ? « Les affaires d'abord », cela se dit très bien en américain ! Cela signifie présentement 23 millions de tonnes de blé vendues contre des devises fortes à l'U.R.S.S. Qui a fait mieux ? »

(De notre correspondante.)

Washington. — C'est à une cote mal taillée que le chef de l'exécutif s'est résolu : les Américains, maintenant leurs « sanctions » contre le pays qui a envahi l'Afghanistan et provoqué l'instauration de la loi martiale en Pologne, lui refusent le renouvellement du contrat de cinq ans signé en 1975 et interrompu par l'embargo partiel décidé par M. Carter en janvier 1980 à la suite de l'intervention en Afghanistan. Mais, à l'approche des élections partielles de novembre, l'administration Reagan ne peut pas prendre le risque de mécontenter les milieux agricoles durement touchés par la hausse des taux d'intérêts, la chute du prix des terres et une succession de récoltes pléthoriques.

NICOLE BERNHEIM.

(Lire la suite page 3.)

L'accident de l'autoroute A-6, près de Beaune

• 53 morts dont 44 enfants

• M. Mauroy lance un appel à la prudence

Les départs en vacances du 31 juillet ont été marqués par de nombreux accidents de la route. Le plus grave a eu lieu, dans la nuit près de Beaune, en Côte-d'Or, sur l'autoroute A-6, où deux autocars, qui roulaient dans le sens Paris-province, sont entrés en collision et ont pris feu. On dénombrait samedi en fin de matinée cinquante-trois morts dont quarante-quatre enfants, originaires de l'Oise, et une trentaine de blessés.

MM. Charles Fiterman, ministre des transports, et André Henry, ministre du temps libre, ainsi que Mme Edwige Avice, ministre délégué chargé de la jeunesse et des sports, se sont rendus sur les lieux au chevet des blessés.

M. Mauroy a lancé un appel « à tous les automobilistes leur demandant de faire preuve de responsabilité, notamment quant au respect des limitations de vitesse ».

L'heure n'est pas aux sermons ni aux incantations devant tant de désastres, de larmes et de cendres. L'imprudence, la folle inconscience d'hommes et de femmes qui — en dépit des campagnes, des avertissements et des conseils assénés par les médias depuis plusieurs jours — ne veulent pas comprendre « *que ça n'arrive pas qu'aux autres* » ont abouti dans une nuit d'été 1982 au plus tragique accident que les routes françaises aient jamais connu. Le fait que la très grande majorité des victimes soient des enfants, fauchés dans leur sommeil, ajoute l'odieux à l'absurde car, voilà que l'innocence est tuée par l'irresponsabilité de ceux qui se disent adultes.

Chaque week-end apporte son lot de terrifiants bilans : des centaines de morts et de blessés, des familles anéanties, des espoirs perdus, la transformation d'hommes et de femmes en infirmes à vie, des charges énormes pour la Sécurité sociale et un surcoût désastreux pour l'économie. Mais ce fléau continue à faire des ravages malgré toutes les mises en garde, et à se nourrir d'une logique infernale. Car si l'on réglemente trop l'usage de l'automobile, c'est cette industrie déjà « pressurée » par la fiscalité pétrolière qui se sentira visée. Et puis, au nom de la liberté ndividuelle — l'usage de la voiture n'en est-elle pas le symbole ? — il ne serait, dit-on, ni souhaitable ni juste de corseter les conducteurs dans une multitude de contraintes et d'interdictions.

L'importance de l'hécatombe de cette nuit à Beaume exige pourtant que, très rapidement, les pouvoirs publics déclenchent, pour reprendre un mot à la mode, un « énorme électrochoc ». Les tragiques circonstances du moment invitent à l'affirmer haut et fort : la vitesse — au moins à certaines époques de l'année — doit faire l'objet de mesures sévères, de réductions ou de modulations.

Il est évident que lorsqu'une route ou une autoroute absorbe, — et avec quelle peine ! — un trafic très supérieur à ce qu'il est habituellement, les véhicules doivent, pour maintenir des normes de sécurité convenables, ralentir leur allure. De même faudrait-il interdire l'accès aux autoroutes par les bretelles lorsque les voies sont déjà surchargées.

Si le trafic des poids lourds est quasiment interdit pendant les week-ends, ne faudrait-il pas élargir cette règle aux vendredis et aux lundis, au moment des grands départs ? De même, il est souhaitable de faire preuve de plus de rigueur à l'égard des caravanes.

Mais, dans le cas de l'accident de Beaume, c'est la circulation des autocars et leur vitesse qui sont en cause. Là aussi la raison commande (mais un peu tard) d'inviter, voire d'obliger, les cars de tourisme, surtout ceux qui transportent des enfants vers les lieux de vacances, d'une part, à ne pas prendre la route au moment précis où celle-ci est engorgée, d'autre part à ne pas dépasser les 90 kilomètres-heure, plafond raisonnable.

Voilà donc reposée la sacro-sainte question de la vitesse, celle de la formation des conducteurs et de leur sens des responsabilités, et enfin un problème politique. Ce gouvernement se décidera-t-il à agir par la seule voie efficace, puisque la persuasion est vaine, c'est-à-dire la contrainte ? Ne l'a-t-il pas déjà fait, face à d'autres dangers, pour tenter de juguler l'inflation, extirper le terrorisme, ou reconquérir le domaine public maritime ?

Il n'y a pas là de menaces pour les libertés car sinon au bout de l'insouciance, de l'irresponsabilité et de l'indifférence, il y a la mort massive et l'irréparable.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

(Lire page 14.)

POINT — INFORMATION (S)

Deux malheureuses affaires illustrent, une nouvelle fois, le climat existant entre la presse et le gouvernement.

Dans ses éditions datées du 30 juillet, le Monde donnait à ses lecteurs différentes informations concernant le budget de l'Etat pour 1983, actuellement en préparation. Le fait que ces informations aient été reprises — et volontairement dramatisées — par plusieurs quotidiens justifie-t-il le communiqué du ministère du budget déclarant que, « comme chaque année à pareille époque, de fausses rumeurs commencent à circuler » ? Les services de M. Fabius dénoncent les « prétendues informations » données et estiment que celles-ci « qui alimentent (...) souvent une campagne politique sont donc sans aucun fondement ». Le communiqué se termine sur l'affirmation qu'il n'est pas question d'augmenter la pression fiscale en 1983.

Il y aurait de très nombreuses choses à répondre à pareil communiqué, écho désagréable des propos outranciers tenus à l'égard de la presse par certains responsables socialistes lors du congrès de Valence d'octobre 1981. Le rôle du journaliste — c'est évident — n'est pas d'attendre qu'une information soit rendue officielle pour traiter le sujet. Que deviendrait la presse si une telle attitude devenait la règle ? Les socialistes étaient plus respectueux des devoirs de la presse lorsqu'ils étaient dans l'opposition. Est-il exagéré d'ajouter qu'ils l'aidaient souvent dans son travail de recherche de l'information ?

En l'occurrence, les informations publiées par le Monde sur la préparation du budget 1983 étaient exactes. Elles donnaient une bonne idée des travaux menés par le gouvernement en cette fin du mois de juillet. Le Monde *n'a d'ailleurs jamais parlé d'augmentation de la pression fiscale », mais d'alourdissement de l'impôt sur le revenu pour les contribuables aisés, ce qui est différent. Faut-il, là encore, souligner que, bien avant* le Monde, *différents ministres, et M. Mauroy lui-même, avaient annoncé cette nouvelle.*

Autre exemple, l'affaire du rapport Cambau et de la taxation des résidences secondaires. Au lieu de faire savoir calmement dès la publication discrète dans le Monde *du 28 juillet des propositions du rapport Cambau que celles-ci n'avaient aucune chance d'être retenues par le gouvernement, le ministère de l'urbanisme s'est cru obligé, en pleine polémique, de « décharger » l'auteur du rapport et de « dissoudre » le groupe de travail.*

Manque de sang-froid...

(Lire page 12.)

La politique de l'égoïsme

par MAURICE DUVERGER

La plus grande puissance du monde peut-elle se permettre de poursuivre une politique d'égoïsme national ? De la réponse à cette question dépendent les relations entre l'Europe et les Etats-Unis et le sort de l'univers entier. Elle se pose en permanence. Estompée sous les présidents qui incarnent le côté moralisateur de la culture collective, elle devient plus aiguë avec ceux qui en ont le style homme d'affaires, tous oscillant plus ou moins entre la Bible et Wall Street. Le dynamisme de M. Reagan aiguise les angles qu'arrondissait la mollesse de M. Carter. Mais les choses ne changent guère dans le fond.

Certains voient dans l'histoire américaine une alternance entre des phases d'introversion et des phases d'expansion, entre l'isolationnisme et l'interventionnisme. En réalité, les deux attitudes sont constamment mêlées. Elles procèdent d'un même sentiment fondamental : les autres n'ont d'importance que par rapport à soi-même. Tantôt on les ignore, tantôt on les utilise. Ce comportement s'est formé tout naturellement au cours des générations, dans une nation dont les voisins n'étaient pas de taille suffisante pour s'opposer à ses desseins. A l'abri des fusées intercontinentales, il tend à persister dans les zones d'influence déterminées par l'accord des deux Super-Grands. Au fond de leur inconscient, les Etats-Unis ne caressent-ils pas le rêve de généraliser la technique de Yalta, substituée à la doctrine de Monroe pour élargir à la moitié du monde leurs chasses gardées ?

En tout cas, ils manifestent une superbe indifférence aux intérêts de l'humanité en général et de leurs alliés en particulier. En détruisant le système de Bretton Woods, l'abandon de la convertibilité du dollar a été le véritable déclencheur de la crise mondiale, que les chocs pétroliers ont ensuite accentuée. Il demeure l'obstacle fondamental qui empêche la reprise. Il est aggravé par les variations incontrôlées du billet vert et par le niveau démentiel des taux d'intérêt. Certes, le redressement de l'économie américaine est le moteur indispensable au redressement de l'économie mondiale. Mais l'absence d'une monnaie internationale stable et la cherté du crédit prolongent la dépression pour l'une et l'autre.

L'Europe est fort gênée par ces obstacles, qui lui font payer cher le pétrole dont elle est dépourvue, et le prix d'un flux d'argent qui se détourne vers les Etats-Unis. Ils briment directement ses entreprises en prétendant soumettre à l'embargo leurs produits sous licence destinés à l'U.R.S.S. Rien de plus spécieux en l'occurrence que l'argument de la solidarité occidentale en face des Soviétiques. Leur développement militaire n'est pas plus favorisé par les futures devises tirées d'un contrat de gaz que par les livraisons actuelles de blé américain. Celles-ci permettent d'affecter à la fabrication des armes les travailleurs russes, qui seraient obligés sans cela de produire ces céréales pour nourrir leurs compatriotes. L'avantage n'est pas plus grand quand les travailleurs en question sont libérés par des livraisons d'équipements industriels.

La défense commune de l'Occident est beaucoup plus affaiblie par la crise matérielle qui ébranle le Vieux Continent, par les menaces qui se multiplient ur le golfe Persique et par les fissures que le durcissement de Washington entraîne dans l'alliance atlantique.

En vérité, la question posée au début de cet article a été mal formulée. Tous les pays poursuivent des politiques d'égoïsme national : les petits comme les grands. Les appels à la solidarité ne modifient guère de telles situations. Le problème exact est le suivant : les Etats-Unis vont-ils comprendre que *« leur politique d'égoïsme est contraire à leur véritable intérêt national »*.

S'ils permettaient que la seconde concentration industrielle du monde, située entre l'Atlantique nord et l'Oder-Neisse, tombe dans la mouvance de l'U.R.S.S., celle-ci dominerait la terre et leur indépendance ne subsisterait plus très longtemps. Envisager que cette zone puisse être soumise à des batailles nucléaires limitées comme l'a fait le président Reagan voici quelques mois, aggraver ses difficultés économiques comme il le fait maintenant, affaiblir la coopération avec elle par une attitude omnipotente qui tend à transformer les alliés en satellites, c'est renforcer l'Union soviétique et sacrifier les intérêts fondamentaux des Etats-Unis.

Le pacifisme, le neutralisme, le désarroi qui se répandent de ce côté de l'océan sont développés par la politique égoïste menée de l'autre côté. Après quatre années où le navire amiral a paru sans pilote, le voici maintenant conduit sans souci de la flotte. S'il l'entraînait ainsi sur les récifs, lui-même n'en réchapperait pas.

AU JOUR LE JOUR

Homicide

Un hypermarché du Haut-Rhin a vu son chiffre d'affaires dégringoler, en deux semaines, à cause d'une folle rumeur. On dit là-bas qu'un enfant a été tué dans ce magasin par un serpent, caché dans un régime de bananes. La direction traque, prime à l'appui, les calomniateurs.

Pourquoi colporter — et croire — de telles rumeurs, quand la réalité quotidienne les dépasse ? Il n'est pas besoin d'inventer des serpents homicides là où l'homme suffit.

BRUNO FRAPPAT.

AU FESTIVAL D'AVIGNON

La ligne japonaise

La ligne japonaise du Festival, on l'aperçoit dans Richard II, *par le Théâtre du Soleil. On la trouve aussi dans la rétrospective du cinéaste Imamura et le grouillement trouble d'un pays crépusculaire ; dans les amours de Tsujimura et de ses poupées perverses ; chez les danseurs du Dairakuda Kan marqués par le traumatisme de Hiroshima ; et, point de jonction d'une culture très ancienne et d'une civilisation très neuve, chez Kazuo Ohno, l'unique.*

A minuit, Kazuo Ohno dansait dans une église haute à moitié démolie, l'église des Célestins, vaguement retapée. Juste assez pour que les murs ne s'écroulent pas. Murs rugueux et sereins que les siècles ont grattés, murs sans âge, massifs, et qui pourtant s'envolent en lignes gothiques, où demeurent des lambeaux de fresques comme des traces de maquillage sur la peau ravinée de Kazuo Ohno.

Minuit. Il arrive du monde noir par une petite porte, fantôme sans visage sous une capeline, le corps dissimulé par un long manteau d'où surgit un bras. Il se colle au mur, se matérialise. Il a dansé sa mère et la vie au-delà du temps, les doux enlacements de la mort. On ne respirait plus pour mieux entendre le message muet de son sourire. Une fois encore, la magie a joué, malgré les aboiements d'un chien rustre, les grincements des voitures. L'église des Célestins, en dépit de ses murs, laisse passer tous les bruits. Même après minuit, la circulation est active dans les rues alentour.

COLETTE GODARD.

(Lire la suite page 7.)

Le Monde

étranger

PROCHE-ORIENT

Le siège de Beyrouth et les efforts de règlement diplomatique

Le huitième cessez-le-feu israélo-palestinien intervenu dans la soirée de vendredi 30 juillet, par l'entremise de M. Habib, l'émissaire américain, paraissait respecté ce samedi matin à Beyrouth. La veille M. Shamir avait déclaré qu'Israël n'imposait pas de délais au départ de Beyrouth des forces palestiniennes. Le même jour, nous câble notre correspondante à Genève, le chef de la diplomatie israélienne a déclaré à la télévision suisse romande : « Après le départ de l'O.L.P. de Beyrouth nous sommes sûrs qu'il sera beaucoup plus facile de négocier avec le peuple palestinien sur les conditions d'une nécessaire coexistence pacifique. »

A Washington, le président Reagan s'est félicité vendredi, après avoir reçu le général Ali, vice-président du Conseil égyptien chargé des affaires étrangères, du « pas positif » constitué par le plan, mis au point la veille en Arabie Saoudite, sous l'égide de la Ligue arabe, avec l'accord de l'O.L.P., pour faciliter le départ des Palestiniens en armes de Beyrouth-Ouest (déclaration de Djeddah). Le général Ali, attendu dimanche à Paris doit rencontrer le président Mitterrand mardi 3 août.

Le Canada a fait savoir vendredi qu'il reconnaissait le droit des Palestiniens à une patrie et qu'il était prêt à participer à une éventuelle force multinationale au Liban.

Les modalités d'une évacuation des fedayin demeurent confuses et litigieuses

De notre correspondant

Beyrouth. — M. Begin avait dit quarante-huit heures. Le cessez-le-feu instauré mercredi 28 juillet au soir en aura duré quarante-trois. Vendredi en fin d'après-midi Beyrouth-Ouest renouait avec la guerre. Ses habitants auront vécu ce court répit dans la plus grande perplexité.

Fallait-il, en effet, espérer en la *« solution politique »* du problème des Palestiniens assiégés, durant la nuit de mrecredi à jeudi ? (*le Monde* du 31 juillet) ? L'O.L.P. s'était engagée, dans la « déclaration de Djeddah », a retirer ses combattants de la capitale libanaise à la suite de quoi M. Arafat aurait indiqué au premier ministre libanais, M. Wezzan, la destination finale des fedayin : Syrie, Egypte, Irak et Jordanie. De son côté l'émissaire américain, M. Habib, affirmait en privé que l'évacuation pourrait commencer dans quelques jours et qu'il avait arraché leur agrément aux pays d'accueil.

Faux espoir ? La promesse faite par les Palestiniens, après une violente altercation avec la délégation libanaise, n'est finalement qu'un engagement de principe. Celui-ci comporte deux points susceptibles de tout remettre en question : d'une part, le transfert des forces armées s'applique nommément à Beyrouth seulement, le reste du Liban étant passé sous silence, de l'autre la garantie de sécurité des fedayin durant ce transfert et celle des camps palestiniens ensuite doivent être négociées entre l'O.L.P. et le gouvernement libanais.

Mille cinq cents indésirables

Autre point qui peut donner lieu à litige : l'Egypte, la Syrie, la Jordanie et l'Irak ont accepté, au mieux, de recevoir les brigades de l'armée « régulière » palestinienne (A.L.P.), originairement stationnées sur leurs territoires respectifs, ainsi que les organisations de la résistance palestinienne qui leur sont directement inféodées (Saïka pour la Syrie, et Front de lutte arabe pour l'Irak) Amman est prêt à accueillir en outre les porteurs de passeports jordaniens qui ne seraient pas l'objet de condamnations dans leur pays. Il resterait, selon certaines estimations, mille cinq cents fedayin *« à caser »*, en fait les plus contestés, ceux dont personne ne veut. Le nombre réel de ces indésirables pourrait même être supérieur.

Ce sont là autant d'obstacles sur la voie de la solution que M. Habib s'acharne à mettre sur pied. Les confidences optimistes prêtées à l'émissaire américain : *« Quelques jours pour commencer, quelques semaines pour finir »*, laissent perplexes, compte tenu de son mutisme habituel.

LUCIEN GEORGE.

Les hôpitaux de fortune des Palestiniens

De notre envoyé spécial

Beyrouth. — Situé à 500 mètres à peine des lignes israéliennes, l'hôpital de campagne de Hared-Hreik, à la lisière du camp de réfugiés de Bordj-Brajneh, est l'un des six centres médicaux d'urgence installés par le Croissant-Rouge palestinien dans les zones bombardées du sud de Beyrouth. Rien ne manque dans cet hôpital de fortune aménagé à la hâte dans le premier sous-sol du garage d'un immeuble de sept étages, qui dispose d'un service d'urgence, d'un bloc opératoire moderne et d'une trentaine de lits. Une équipe française de l'Association médicale franco-palestinienne comprenant deux praticiens, dont un spécialiste de traumatologie, une anesthésiste et une infirmière, travaille avec ses collègues palestiniens dans des conditions éprouvantes.

Les raids israéliens de la soirée de vendredi 30 juillet n'ont entraîné ici que deux admissions de blessés légers. *« La population sait maintenant se défendre et a pris l'habitude de se rendre rapidement dans les abris dès la première alerte »*, observe le docteur Rio Spirgi, coordonnateur médical du Croissant-Rouge palestinien, qui se dépense sans compter pour les blessés. Ce chirurgien suisse d'une cinquantaine d'années, ancien fonctionnaire du Comité international de la Croix-Rouge, s'est reconverti à l'action militante en faveur des déshérités depuis le massacre de Tell-el-Zaatar, à Beyrouth, en 1975, auquel il a assisté et qui, confie-t-il, l'a *« marqué pour la vie »*. *« Venez voir un spectacle dostoievskien »*, nous dit-il en nous menant au deuxième sous-sol aménagé en dortoir de fortune. Près de quatre cents réfugiés palestiniens, ne pouvant supporter les bombardements presque quotidiens de leur quartier y sont installés sur des matelas, dans des conditions d'hygiène déplorables ; parmi eux se trouvent une cinquantaine de réfugiés venus de Damour, qui n'en finissent plus de changer de lieu d'hébergement.

Un peu plus loin, au nord de Hared-Hreik, le centre d'urgence d'Akka, situé à Bir-Hassan, fonctionne sous la double direction d'un chirurgien français, le docteur Cogan, venu de Tyr, où il exerçait avant l'occupation israélienne, à l'hôpital du Croissant-Rouge palestinien, et du docteur Serge Linder, anesthésiste-réanimateur, chef de clinique à Genève. Le centre d'Akka ressemble plus à un hôpital que le parking de Hared-Hreik. Son bloc opératoire est pourvu d'un équipement médical perfectionné qui lui a permis de réaliser dans de bonnes conditions une délicate opération (hémihépatectomie, ablation de la moitié du foie). *« Le malade n'est pas encore hors de danger,* nous dit le docteur Spirgi, *mais il doit la vie au fait qu'il se trouvait tout près du centre d'Akka. Notre politique est donc de multiplier les centres d'urgence dans les zones bombardées, afin de pouvoir sauver le plus de vies possible. »* Les chirurgiens d'Akka semblent préoccupés, l'hôpital ne disposant plus que de quelques dizaines de litres de mazout, et ils redoutent les conséquences d'un arrêt des générateurs qui leur fournissent l'électricité. *« On nous a promis 200 à 300 litres pour demain,* dit le docteur Cogan. *Nos fournisseurs deviennent de plus en plus avares. »*

Un troisième centre d'urgence, l'hôpital Gaza, situé en plein cœur de Sabra, ne dispose plus que de quinze lits utilisables, sur un total de cent soixante-dix. Le camp de réfugiés a été, en effet, presque entièrement vidé de ses habitants et ceux qui y sont demeurés parce qu'ils ne savent où aller passent la nuit dans le dortoir-refuge surpeuplé de l'hôpital. Dans l'ancien camp déserté ne circulent plus dans l'obscurité de la nuit que les combattants palestiniens effectuant leurs rondes, et de nombreux chats qui, à la première explosions, *« gagnent les abris plus vite que les hommes »*.

JEAN GUEYRAS.

Les visées d'extrémistes juifs sur l'esplanade des mosquées accroissent la tension à Jérusalem

De notre correspondant

Jérusalem. — A l'occasion de la grande prière du vendredi, la foule des fidèles se dirigeant vers la mosquée El-Aqsa était, le 30 juillet, plus nombreuse qu'à l'ordinaire, car deux jours auparavant, une fois de plus, du haut de tous les minarets de Jérusalem, avait retenti l'appel des muezzins, non pour le recueillement mais pour la défense des Lieux saints musulmans.

Le 28 juillet, des centaines d'Arabes, religieux ou non, s'étaient précipités vers le Haram-el-Cherif — le *« noble sanctuaire »* (troisième lieu de pèlerinage de l'islam après La Mecque et Médine), — où sont édifiés El-Aqsa et le dôme du Rocher, sur les ruines du Temple, celui des juifs, dont il ne reste que le mur des Lamentations. Ce rassemblement avait été provoqué par un groupe de jeunes Israéliens en armes, étudiants d'une école talmudique, qui venaient de prendre possession de trois appartements dans la vieille ville, dont l'un domine l'esplanade des mosquées, théâtre, le 11 avril dernier, d'une fusillade meurtrière déclenchée par un soldat israélien exalté. Celui-ci voulait apparemment faire comprendre aux Palestiniens qu'ils n'étaient plus chez eux à Jérusalem, ou bien les punir de la vague d'agitation causée en Cisjordanie au printemps par la destitution de plusieurs maires. Deux Arabes avaient été tués et une douzaine d'autres blessés.

Les intrus, dans cette nouvelle affaire, sont des partisans farouches du Grand-Israël liés au mouvement de colonisation des territoires occupés, tels que le Gouch Emounim (Bloc de la foi). Ils sont conduits par un rabbin qui fut en mai à Yamit le chef de file de la rébellion contre l'évacuation du Sinaï. Provocation supplémentaire de leur part : les appartements occupés avaient été mis sous scellés par l'armée israélienne en 1972 parce que leurs habitants arabes avaient été accusés de terrorisme. Ces militants juifs ont-ils reçu l'autorisation de s'y installer ? *« Oui,* répondent-ils, *la permission nous a été donnée par les autorités compétentes. »* Lesquelles ? Ils se gardent de le préciser, mais les soupçons se portent sur l'un des conseillers du ministre de la défense, M. Sharon, qui ne s'est pas empressé de démentir. Aussi, le *Jerusalem Post* n'hésite-t-il pas à conclure à une inquiétante *« connivence »* ou *« complaisance »* officielle. L'affaire s'est terminée sans drame le 29 juillet, les extrémistes s'étant retirés sur l'injonction de la police sans être arrêtés ni même interpellés.

La colère des Palestiniens subsiste

Une vive tension subsiste à Jérusalem-Est et en Cisjordanie, d'autant qu'au début de la semaine un membre de la Ligue de défense juive qui projetait un attentat contre les monuments du Haram a été découvert et placé en *« détention administrative »*, mesure d'exception (incarcération sans jugement ni limites) d'ordinaire réservée aux Palestiniens ou aux Arabes israéliens. Déjà l'an dernier une cache d'explosifs destinés de toute evidence à une opération contre les mosquées de Jérusalem avait été découverte dans une école talmudique.

Alors que le gouvernement Begin, pour justifier l'annexion de Jérusalem-Est, prétend assurer la protection des Lieux saints de toutes les confessions, des juifs fanatiques ont multiplié ces dernières années et surtout ces derniers mois les tentatives d'incursion sur ce qui n'est pour eux que le mont du Temple. A leurs yeux, la « réunification » de Jerusalem ne suffit pas, il leur faut de surcroît reconquérir ce haut lieu. Au moment où la sourde colère des Palestiniens est accrue par la guerre au Liban, le Haram-el-Cherif est plus que jamais l'endroit symbolique de leur résistance, qui, à tout moment, peut devenir le champ clos d'affrontements sanglants.

FRANCIS CORNU.

● *Millième communiqué iranien dans la guerre du Golfe.* — L'Etat-major iranien a publié, dans la nuit du jeudi 29 au vendredi 30 juillet, son millième communiqué depuis le début de la guerre contre l'Irak, *« guerre imposée »* comme le soulignent rituellement ces textes. Pour sa part, l'hodjatoleslam Hachemi Rafsandjan a déclaré au cours de la prière du vendredi que l'Iran *« se tenait aux côtés du peuple irakien »* et *« préparerait les conditions pour qu'il puisse voter et choisir l'Etat qu'il désire. »* Le même jour, un porte-parole militaire irakien assurait que *« deux mille iraniens ont été tués »* au cours des combats de mercredi à jeudi à l'est de Bassorah, sans faire mention de la percée de 7 kilomètres que Téhéran assure avoir faite dans ce secteur. — *(A.F.P.)*

DIPLOMATIE

DEUX NOMINATIONS D'AMBASSADEURS

M. PIERRE DABEZIES AU GABON

Le *Journal officiel* du samedi 31 juillet annonce la nomination de M. Pierre Dabezies comme ambassadeur au Gabon en remplacement de M. Robert Cantoni.

[Né le 9 février 1925, à Casablanca, ancien élève de Saint-Cyr, M. Dabezies, officier de carrière, a fait campagne en Indochine et en Algérie.

En 1961, M. Dabezies s'est vu confier par M. Messmer, nouveau ministre des armées, le commandement du 11e bataillon de choc qui était à l'époque l'unité spécialisée dans l'action commando du SDECE, les services secrets français. Depuis ses garnisons du Sud-Ouest, le 11e choc, dont la cohésion a été mise à rude épreuve par la guerre d'Algérie, est alors chargé de mener la vie dure aux dirigeants de l'O.A.S., réfugiés en Espagne, qui continuent de s'opposer à la politique du général de Gaulle.

Après avoir quitté l'armée, en 1967, comme lieutenant-colonel de parachutistes, M. Dabezies passe en 1969 l'agrégation de droit public et est nommé professeur à la faculté de droit de Paris. En 1977, il est élu conseiller de Paris sur une liste d'Union de la gauche, comme membre de la Fédération des républicains de progrès, qui groupe des gaullistes de gauche souhaitant collaborer avec l'Union de la gauche. Lors de l'élection présidentielle de 1981, il milite activement en faveur de M. Chirac au premier tour et se rallie à la candidature de M. Mitterrand au second tour. Elu député de Paris avec le soutien du P.S., en juin, il est invalidé, et battu en janvier 1982 par M. Dominati.]

Mlle CLAUDE-LAFONTAINE A TRINITE-ET-TOBAGO

Ce même *Journal officiel* annonce la nomination de Mlle Françoise Claude-Lafontaine, comme ambassadeur à Trinité-et-Tobago en remplacement de M. René de Choiseul-Praslin.

[Née en mars 1919, Mlle Claude-Lafontaine, diplômée de l'école des Sciences politiques, a fait pratiquement toute sa carrière à l'administration centrale, dans la section des affaires économiques et financières.]

● M. MITTERRAND a adressé à M. Reagan un message chaleureux en réponse au télégramme que le président américain lui avait envoyé à l'occasion du 14 juillet, a-t-on appris vendredi 30 juillet à Washington. Le texte assure notamment à M. Reagan que *« la France œuvrera pour sa part à l'épanouissement de ses liens d'amitié et de coopération avec les Etats-Unis »*. — *(A.F.P.)*.

AFRIQUE

EN L'ABSENCE DE QUORUM

Les ministres des affaires étrangères de l'O.U.A. n'ont pu se réunir pour préparer le sommet

De notre envoyé spécial

Tripoli. — Le colonel Kadhafi aura-t-il son sommet? Après une semaine d'intenses négociations dans les coulisses de l'O.U.A., la question reste entière, mais le spectre de l'échec se profile de plus en plus nettement dans la capitale libyenne. Les dirigeants du pays hôte, quant à eux, tentent, comme ils peuvent, de conjurer le sort.

Les chefs de délégations présents à Tripoli ont tenu vendredi 30 juillet une nouvelle réunion « informelle ». Délaissant pour la première fois les salons des grands hôtels pour le « palais du peuple », les ministres des affaires étrangères ont entendu des communications de la Swapo namibienne et des deux mouvements de libération sud-africains. Samedi, ils devaient écouter le délégué de l'O.L.P.

Que pourraient-ils faire d'autre? Admettant enfin l'évidence, M. Ali Triki, porte-parole libyen, a reconnu vendredi l'absence de quorum. La participation aux débats commence même à s'effriter. Le représentant nigérien, après son collègue voltaïque, a quitté Tripoli, en déclarant que pour lui *« la réunion était finie »*. Chacun semble avoir fait son deuil du conseil des ministres.

Pendant ce temps, le compromis accepté visiblement à contrecœur par le Polisario — présence d'une délégation de la République arabe sahraouie démocratique au conseil, absence pendant la conférence des chefs d'Etat — a été transmis à tous les gouvernements africains non représentés à Tripoli. Sa mise en œuvre, faute de quorum, est devenue illusoire. En contraignant la R.A.S.D. à jeter du lest, ses amis ont poursuivi plusieurs objectifs : d'abord sauver le sommet, mais aussi mettre plus nettement en lumière les vraies causes de certaines absences. *« Pour plusieurs pays,* disait un ministre d'Afrique noire, *le problème sahraoui n'est qu'un prétexte dissimulant mal leur hostilité foncière envers la Libye. »* Ce calcul politique, patent en Egypte, en Somalie ou au Soudan, d'autres Etats l'ont sans doute partagé.

Les divergences d'analyse n'épargnent pas le camp « *Pro-rasd* ». Certaines délégations ont marqué leur opposition au compromis, soulignant qu'il faisait la part trop belle aux amis du Maroc. D'autres, avec la Libye, encourageaient la recherche d'un accord. La rivalité feutrée qui oppose Algérie et Libye, n'a-t-elle pas trouvé en la circonstance un nouveau champ d'action ? Le visage maussade du colonel Kadhafi, à son retour la semaine dernière d'un voyage éclair à Alger, n'a échappé à aucun observateur. Nul ne doute ici que l'explication fut franche avec le président Chadli. Cette lutte d'influence, entre les deux parrains du Polisario, ne contribue guère à sortir de l'impasse.

Que va-t-il se passer maintenant ? Selon le président du conseil des ministres, M. Archie Mogwe (Botswana), les délégations présentes à Tripoli attendent que le compromis produise son effet en incitant certains de ses collègues à venir occuper leur siège. Et si personne ne change d'avis, attendra-t-on quand même le jeudi 5 août, date prévue pour l'ouverture du sommet ? *« S'il n'y a toujours pas de quorum, lundi ou mardi prochains,* a précisé M. Mogwe, *nous demanderons aux présidents de rester chez eux. »* Bref, le sommet de Tripoli n'aurait pas lieu à la date fixée.

Les Lybiens ne paraissent pas du tout partager ce point de vue. M. Triki ne s'attarde plus guère sur le conseil ministériel dont la tenue était pourtant l'un des deux termes du compromis accepté par la RASD. Le quorum n'est pas atteint ? C'est fort dommage, estiment les Lybiens, mais l'important après tout est de tenir un sommet des chefs d'Etat. L'absence de quorum ne les empêche pas de venir à Tripoli. Une fois ici, ils pourront en toute souveraineté se saisir à nouveau du dossier saharien. Mais d'abord, qu'ils viennent. Et ils peuvent venir puisque la RASD ne siégera pas à la conférence.

Tel semble être le raisonnement lybien qui fait bien sûr peu de cas des intérêts sahraouis et des réticences de nombreux présidents africains qui n'avaient pas l'intention, en tout état de cause, de faire le voyage. La charte de l'O.U.A. exige aussi un quorum des deux tiers pour l'ouverture du sommet. Et si ce quorum fait défaut le 5 août ? *« Nous verrons bien à cette date »*, répond M. Triki. La Lybie, pour ne pas perdre la face, serait-elle prête à accueillir une réunion sans quorum, une sorte de sommet croupion ? En pareille hypothèse, une chose est sûre : le colonel Kadhafi ne serait pas en mesure d'assumer la présidence de l'O.U.A.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

AMÉRIQUES

Panama

Le chef de l'armée veut « vacciner le pays contre le désordre »

Le président du Panama, M. Aristides Royo, a démissionné de ses fonctions, le vendredi 30 juillet, en invoquant des « raisons de santé » (il souffrirait d'une maladie de la gorge). Il a aussitôt transmis ses pouvoirs au vice-président, M. Ricardo de la Espriella, quarante-huit ans, ancien gérant général de la Banque de Panama, qui devient chef de l'Etat en principe jusqu'aux élections générales prévues pour 1984.

M. Royo, quarante-deux ans, avait été ministre de l'éducation avant d'accéder à la présidence en octobre 1978, avec l'appui de celui qui était le véritable maître du pays, Omar Torrijos, commandant de la garde nationale. Le successeur de Torrijos à la tête de la garde (armée et police à la fois), le général Ruben Dario Paredes, apparaît, à son tour, comme l'homme de la situation. Soupçonné au début de l'année d'avoir comploté la chute de M. Royo, il vient de prendre une série de mesures — comme la suspension des journaux pour sept jours — qui confirment son intention de « vacciner la démocratie contre le désordre ». désordre ».

De notre envoyé spécial

Mexico. — Coup d'Etat en douceur à Panama : la garde nationale commandée par le colonel Ruben Dario Paredes semble vouloir reprendre les affaires en main, un an, jour pour jour, après la disparition tragique d'Omar Torrijos, commandant de la garde et homme fort pendant douze ans de cette nation-charnière qui doit, en principe, récupérer le contrôle complet de la zone du canal à la fin du siècle.

La démission surprise de M. Aristides Royo, président de la République, héritier et ami d'Omar Torrijos, apparaît d'abord comme une victoire des secteurs les plus conservateurs de la garde nationale. Les *« raisons de santé »* avancées par M. Royo ne sont pas convaincantes. C'est un homme en pleine forme qui se prononçait encore cette semaine à Caracas, aux côtés du président vénézuélien, M. Herrera Campins, pour de bonnes relations avec Cuba et qui dénonçait la mauvaise volonté avec laquelle, selon lui, les Etats-Unis appliquent les accords Torrijos-Carter sur le transfert de souveraineté de la zone du canal.

Pendant toute la crise des Malouines, M. Royo avait adopté une attitude particulièrement critique à l'égard des Etats-Unis qui soutenaient la Grande-Bretagne. Washington s'était irrité de ce comportement « belligérant » d'un homme qui passait pour un politicien modeste lorsque Torrijos était aux commandes, et qui avait acquis depuis un an la stature d'un chef d'Etat. Le départ de M. Royo n'est donc pas pour déplaire aux Etats-Unis, soucieux de « boucler » la sortie « sud » de l'isthme centre-américain.

Les premières mesures décrétées par le chef de la garde nationale marquent bien la volonté de la nouvelle équipe de contrôler rigoureusement la vie publique : magistrats suspendus, professeurs en grève incités à reprendre le travail, autorités civiles invitées à se soumettre ou à se démettre, projet de révision du code du travail, lutte contre la corruption. La collaboration avec Cuba, déjà bien ralentie dans la pratique, ne devrait pas survivre à cette révolution de palais. Mais il faudra attendre pour savoir si les militaires panaméens se montreront plus « compréhensifs » à l'égard des Américains sur la délicate question de l'application des traités Torrijos-Carter.

MARCEL NIEDERGANG.

AFRIQUE

Afrique du Sud

LE PROJET « RÉFORMISTE » DE M. BOTHA

• Les Métis et les Indiens participeront à la vie parlementaire
• La politique des bantoustans sera poursuivie

Johannesburg. — Exposé pour la première fois publiquement au congrès fédéral « historique » du parti nationaliste réuni à Bloemfontein, le « *projet réformiste* » de M. Pieter Willem Botha, s'il suscite déjà de nombreux commentaires, ne s'attaque pas véritablement aux fondements de l'apartheid. Le discours prononcé vendredi 30 juillet par le premier ministre s'est articulé autour de quatre grands thèmes : décentralisation accrue du pouvoir régional et local, création d'un pouvoir central exécutif « fort », participation des Indiens et des métis à la vie parlementaire, — ce qui était jusqu'ici réservé aux Blancs — et poursuite de la politique des bantoustans pour les Noirs.

A une date encore indéterminée (dès l'an prochain peut-être), deux millions et demi de métis et huit cent mille Indiens seront en mesure d'élire leurs propres députés. Leur nombre et les conditions de leur désignation n'ont pas été précisés, mais, définissant les lignes directrices de sa réforme, M. Pieter Botha a très clairement délimité le champ de leur action et l'étendue des pouvoirs législatifs qui leur seront conférés. Développement séparé oblige, la chambre élue par les Indiens s'occupera des affaires indiennes, celle des métis des problèmes métis, et celle des Blancs, des questions concernant les Blancs. Chaque groupe ethnique considérant, d'après M. Botha, que « *ses croyances religieuses, son éducation et son mode de vie dans sa zone résidentielle propre (...) sont partie intégrante de son identité de groupe* », il n'est pas question de toucher, pour l'instant, à la pierre angulaire de l'apartheid, le fameux « Group Area Act » qui a indiqué à chacun des groupes où il doit vivre.

Les trois chambres représenteront la nouvelle Assemblée nationale. « *Il faut faire une distinction* », a expliqué le premier ministre, *entre les affaires communautaires et les problèmes communs* ». L'exécutif décidera donc, avant l'introduction de chaque projet de loi, si le texte concerne une communauté en particulier, ou s'il relève de l'Assemblée tout entière. Dans ce dernier cas, le projet devra obtenir la majorité dans les trois chambres pour avoir force de loi. Si, malgré « *les nouvelles procédures parlementaires qui seront établies pour promouvoir le consensus* » l'accord est impossible, c'est le conseil du président, revu et transformé en super-Parlement qui tranchera.

De notre correspondant

Un exécutif fort

C'est le second changement important annoncé par M. Botha, organe purement consultatif jusqu'ici, le « conseil du président », établi en 1978 par le premier ministre poursuivra sa mission de conseiller au gouvernement, mais sa puissance est singulièrement renforcée. Ses membres, nommés par M. Botha, seront désormais pour un peu plus de la moitié d'entre eux élus par chacune des trois chambres. Les métis en désigneront dix. Les Indiens, cinq, la chambre blanche, vingt, et le pouvoir exécutif nommera les vingt-cinq derniers. Les ministres, dont un certain nombre pourront être non blancs (il est question de nommer quatre ou cinq secrétaires d'État de couleur), pourront, en cas de conflit avec l'Assemblée, défendre les projets gouvernementaux devant ce conseil. Ses conclusions seront irrévocables et « *obligatoirement* » acceptées par le président.

Ici entre en scène la plus controversée des mesures présentées par le premier ministre : la mutation de l'actuelle présidence, purement honorifique, de la République, en exécutif fort et souverain. Le prochain titulaire de cette fonction, qui détiendra non seulement l'essentiel de l'exécutif mais aussi, via le « conseil du président » à qui il devra allégence, toute l'initiative et une bonne partie du pouvoir législatif, sera élu pour cinq ans par un collège électoral de quatre-vingt-huit députés seulement. Ceux-ci seront désignés par les trois chambres selon le scénario suivant : treize indiens et vingt-cinq métis (soit trente-huit « non blancs » et cinquante blancs (1). On ignore si l'Assemblée aura ou non la capacité de renverser le gouvernement, mais le président exécutif, qui pourrait bien être M. Botha lui-même, puisque la fonction de premier ministre disparaît, ne perdra constitutionnellement son fauteuil qu'en cas « *d'inconduite, ou d'incapacité physique ou mentale* ». Il aura, au surplus, le pouvoir de dissoudre l'Assemblée.

Déjà l'opposition libérale anglophone et les secessionniste d'extrême droite crient à la dictature. Beaucoup estiment que M. Botha, ayant définitivement fixé son image réformiste dans l'opinion, cherche à concentrer le maximum de pouvoirs entre ses mains afin de poursuivre tranquillement la ligne qu'il s'est tracé.

En attendant, les vingt-six millions de noirs du pays (70 % de la population) ont été une fois de plus, si l'on excepte la porte qui leur est entrouverte au niveau du pouvoir municipal dans leurs porpres « Townships », les grands absents de ce rendez-vous sud-africain avec l'histoire. Le premier ministre a prononcé de conciliantes paroles à leur endroit, « *comme nous, malgré les différences d'origine et de culture, la majorité croit en Dieu, à la famille, à la moralité (...) et à la propriété privée (...). Comme nous, ils ont droit à la liberté et à l'autodétermination (...)* ». Mais cette autodétermination, ce n'est pas en République sud-africaine qu'ils devront l'exercer, mais dans « *leurs propres états* ».

Pour ce faire, et dans l'intérêt du développement d'une future « *Confédération d'Afrique australe* », un « sommet » entre Prétoria et les capitales des quatre Bantoustans déjà « indépendants », sera réuni en novembre prochain. D'ici là, il est probable que les congrès nationalistes des quatre provinces de la république, auront entériné l'essentiel d'un « projet réformiste ».

PATRICE CLAUDE.

(1) L'actuelle législature comprend deux cent soixante-cinq députés blancs.

ASIE

AU COURS DE SON VOYAGE EN ASIE DU SUD-EST

M. Thach, chef de la diplomatie vietnamienne, s'est refusé à discuter des « affaires intérieures » du Cambodge

Bangkok. — M. Nguyen Co Thach, ministre vietnamien des affaires étrangères, a achevé, le vendredi 30 juillet en Thaïlande, un voyage qui l'a successivement conduit à Singapour, en Birmanie et en Malaisie (il se rendra, cet automne, en Indonésie et aux Philippines), et qui semble s'être mieux terminé qu'il n'avait commencé. Avait-il évoqué, d'entrée de jeu, une possible relance de la subversion dans les pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) (1) en cas d'actions hostiles de leur part, comme avait cru le comprendre M. Dhanabalan, ministre singapourien des affaires étrangères ? M. Thach s'est, en tout cas, âprement employé à démentir de telles intentions, laissant entendre que Hanoï se réservait un simple « *droit à l'autodéfense* ». Les autorités de Bangkok, a priori plus que méfiantes à son égard, ont finalement apprécié que leur visiteur se soit montré très préoccupé de mettre un terme à une politique de confrontation et très conscient des inquiétudes thaïlandaises quant à la présence de troupes vietnamiennes au Cambodge.

M. Thach a indiqué que le retrait du Cambodge d'une partie des troupes de Hanoï, annoncé à Ho-Chi-Minh-Ville lors de la récente conférence des ministres indochinois des affaires étrangères, était achevé, mais il a refusé, « *pour des raisons de sécurité* », de divulguer les détails de cette opération. L'agence vietnamienne de presse a évoqué le départ de « *six unités* » sans que l'on sache à combien d'hommes ce chiffre correspond. Le mystère qui a entouré cette annonce a nourri le scepticisme d'un certain nombre d'observateurs, convaincus que, derrière ce mouvement, se dissimule une rotation normale du corps expéditionnaire.

Il ne semble pas que, depuis janvier 1979, Hanoï ait très sensiblement allégé son dispositif militaire au Cambodge. Selon les experts occidentaux, le corps expéditionnaire compterait aujourd'hui entre cent soixante mille et cent quatre-vingt mille hommes, alors que précédemment le chiffre de deux cent mille était couramment avancé. Élément nouveau, toutefois, la naissance d'une armée kampuchéenne, qui, d'après les experts, rassemblerait de vingt mille à trente mille soldats.

De notre correspondant

Le retrait total des troupes de Hanoï, a répété M. Thach, n'aura pas lieu, aussi longtemps que persistera « *la sensation d'une menace chinoise* », vieille, selon lui, « *d'au moins quatre mille ans* ». Seule la signature d'un traité de non-agression est, à son avis, de nature à dissiper ce sentiment et à prouver les bonnes intentions de Pékin en la matière. De l'avenir du Cambodge lui-même — élections libres, rôle du prince Sihanouk, neutralisation du pays, etc., — le ministre a refusé de parler : « *Ce sont les affaires intérieures du Kampuchéa* », a-t-il assuré.

« Casser la glace »

M. Thach s'est efforcé, pendant son voyage, de « vendre » l'idée d'une conférence internationale sur le Sud-Est asiatique, lancée lors de la récente réunion de Ho-Chi-Minh-Ville. M. Ghazali Shafie, ministre malaisien des affaires étrangères, a promis d'étudier avec soin cette proposition sur la base des « *clarifications* » tenues confidentielles qui lui ont été apportées par son interlocuteur. Le Vietnam est prêt à ouvrir le dialogue « *sans préalables* », avec le souci de « *préserver les intérêts légitimes de chacun* », mais, dans l'esprit de ses dirigeants, l'objectif est de parler de la paix et de la sécurité à l'échelle de la région « *sans ingérence dans les affaires intérieures de chaque pays* ». Les membres de l'ASEAN, au contraire, entendent inscrire en priorité à l'ordre du jour la question du Cambodge et la régler conformément aux résolutions des Nations unies, qui prévoient un retrait total des troupes vietnamiennes et l'organisation d'élections libres.

Or M. Thach a été très ferme sur ce point : « *Les Nations unies n'ont rien à faire ici tant qu'elles reconnaîtront le régime de Pol Pot. Je l'ai dit plusieurs fois sans ambiguïté.* » S'il a accueilli à Hanoï, puis revu à Rangoun, M. Willibald Pahr, c'était en tant que ministre autrichien des affaires étrangères, et non pas en tant que président de la conférence internationale sur le Cambodge. Si, à la demande des responsables thaïlandais, il a reçu à Bangkok M. Massamba Sarre, c'était en tant qu'ambassadeur du Sénégal à l'ONU, et non pas en tant que président du comité *ad hoc* de cette dite conférence.

Quoi qu'il en soit de ses motivations et de ses prolongements, le voyage de M. Thach en Asie du Sud-Est aura au moins eu le mérite de « casser la glace » entre voisins condamnés à vivre côte à côte.

JACQUES DE BARRIN.

(1) Philippines, Indonésie, Singapour, Malaisie, Thaïlande.

A SON ARRIVÉE A PÉKIN

M. Cheysson confirme que M. Mitterrand se rendra prochainement en Chine

De notre envoyé spécial

Pékin. — « *L'homme que le peuple français a choisi pour exprimer aujourd'hui son destin est plus qu'aucun autre convaincu que l'existence d'une Chine forte, puissante, prospère, est nécessaire à l'équilibre du monde, que rien de stable ni de durable ne peut être édifié pour apporter une solution aux grandes crises du monde, si votre pays n'y est pas associé* », a déclaré M. Claude Cheysson vendredi soir 30 juillet, à l'occasion du banquet de bienvenue offert en son honneur par M. Huang Hua, ministre des affaires étrangères de la République populaire. Le ministre français a ajouté que Paris et Pékin devaient se parler pour examiner ensemble leurs contributions à la recherche de la paix internationale. « *Cela, le premier secrétaire du parti socialiste vous l'a dit ici même il y a dix-huit mois. Cela, le président de la République française vous le dira ici même dans quelques mois* », a-t-il précisé.

Bien que M. Cheysson ait noté des divergences, inévitables, dans la politique et la diplomatie des deux pays, ces propos, ainsi que ceux tenus sur le Cambodge et sur l'Afghanistan ont dû rassurer quelque peu les dirigeants chinois. En effet, ces derniers se sont étonnés de ne pas avoir été suffisamment consultés, notamment lors d'initiatives diplomatiques françaises les concernant. Ils attendaient en outre avec impatience la confirmation que le président Mitterrand viendra manifester solennellement et assez tôt par une visite officielle la considération que la France porte à la Chine, à son rôle et à son rang.

Contrairement à celle de M. Cheysson, longue et fournie en éloges pour la Chine populaire, l'allocution de M. Huang Hua a été, en ce début de visite, assez brève. Sans faire de références particulières à l'expérience socialiste française, le ministre chinois a surtout dénoncé le rôle des superpuissances dans l'exacerbation des conflits internationaux, notamment en Afghanistan au Cambodge et au Liban.

S'agissant des pays d'Indochine, le ministre chinois s'en est pris aux « *actes d'agression et de génocide commis contre le Kampuchea* (Cambodge), *par le Vietnam à l'instigation et avec le soutien de l'hégémonisme (soviétique)* ». M. Cheysson s'est contenter de s'élever contre « *l'invasion et l'occupation* » du Cambodge, sans citer nommément le Vietnam.

« *Certes, pourquoi le cacher, nos analyses ne se rejoignent pas toujours. Elles sont plus éloignées même que nous le souhaitions... C'est une raison supplémentaire de dialoguer dans le respect mutuel de nos cultures, mais avec le souci commun de trouver le chemin de la paix* », a ajouté le chef de la diplomatie française.

R.-P. PARINGAUX.

AMÉRIQUES

Brésil

LES CONFLITS POUR LA TERRE

Depuis 1977, sept avocats de paysans ont été assassinés

Un comité de soutien aux avocats brésiliens, défendant des paysans (1), nous a adressé des précisions sur l'assassinat d'un avocat de l'Etat du Para (pré-Amazonie).

Dans la nuit du 18 au 19 juillet, selon le comité, Me Gabriel Sales Pimenta, a été assassiné par trois hommes armés alors qu'il rentrait à son domicile. Il appartenait à la commission pastorale de la terre (organisme de l'Eglise chargé de défendre les petits paysans) et travaillait pour le syndicat des travailleurs agricoles de l'Etat du Para. Il venait d'obtenir le maintien sur leurs terres de cent soixante-quatre familles de *posseiros* (paysans sans titres de propriété), menacés d'expulsion.

Des hommes de main

« *Les auteurs du crime sont, selon toute vraisemblance, trois hommes de main d'un grand propriétaire, Manuel Neto, directement concerné par les revendications des* posseiros, affirme le comité. *Depuis septembre 1977, c'est le septième avocat de paysans et travailleurs ruraux brésiliens qui est assassiné dans ce pays. Non seulement aucun des coupables n'a jamais été identifié, mais il n'y a même pas eu d'enquête alors que les auteurs et les instigateurs de ces actions sont le plus souvent connus.*

» *En revanche, les autorités brésiliennes n'hésitent pas à poursuivre avec la dernière rigueur les paysans et ceux qui les soutiennent contre la répression dont ils sont victimes.* »

Le comité citée à ce propos la condamnation à quinze et à dix ans de prison des missionnaires français Aristide Camio et François Gouriou, qui exerçaient dans le Haut-Araguaia (*le Monde* du 24 juin). Un prêtre français vivant dans la région apporte au sujet de ce procès les précisions suivantes :

« *Les Pères sont innocents du crime qui leur est imputé* (avoir incité des paysans à tuer des policiers) *et leur action est toujours restée dans les limites du travail pastoral. Tous les évêques de la région, même les moins suspects de « progressisme » concordent sur ce point.*

» *Les témoignages contre eux — toujours restés vagues — émanent d'hommes emprisonnés et « cuisinés » pendant des mois. (...)*

» *Toute l'affaire a été montée par le pouvoir militaire, ou du moins de son secteur le plus radical, pour empêcher l'Eglise de continuer son travail et le peuple d'exprimer ce qu'il pense.*

» *L'extraordinaire déploiement de forces pendant le procès était dirigé contre les paysans et les habitants des banlieues qui voulaient manifester leur appui aux deux prêtres.* »

(1) Comité de soutien aux avocats brésiliens exerçant auprès des travailleurs ruraux, 55, rue Raymond-Barbet - 92000 Nanterre. - Tél. : 721-64-33.

● LES DEUX ENSEIGNANTS FRANÇAIS arrêtés le 28 juillet à Porto Nacional (600 kilomètres au nord de Brasilia) et inculpés de trafic de drogue ont été libérés dans la soirée du 29, l'accusation portée contre eux étant infondée Denis Ruellan (vingt-deux ans) et sa compagne Josiane Le Coat (vingt-quatre ans) arrivés au Brésil le 12 juillet, avaient initialement été accusés de ne pas avoir leurs passeports en règle et de circuler « dans une zone de tension sociale ». — (*A.F.P.*)

États-Unis

Les ventes de blé américain à l'U.R.S.S.

(Suite de la première page.)

Pour l'année 1982-1983, les Soviétiques seront donc autorisés, aux termes du renouvellement de l'accord en cours, à acheter 6 millions de tonnes métriques de blé et de maïs, plus 2 millions de tonnes supplémentaires. Mais il s'agit d'une clause de style, car, jusqu'à l'embargo décidé par M. Carter et levé au printemps 1981 par le président Reagan, l'U.R.S.S. achetait beaucoup plus que ces 8 millions de tonnes « garanties ». L'année dernière, elle en a acheté 14 millions de tonnes, alors que les Etats-Unis lui en avaient offert 23 millions.

Ainsi que l'a précisé M. Donald Regan, le secrétaire au trésor, qui annonçait solennellement la nouvelle à la Maison Blanche en qualité de président du nouvel organisme interministériel chargé de coordonner les politiques économiques nationale et étrangère (1) : « *Nous ne savons pas encore ce dont les Soviétiques ont besoin, cette année* » Et il a ajouté : « *Mais s'ils refusaient ce nouveau contrat d'un an, ils n'auraient plus aucune garantie contre les risques d'un nouvel embargo.* »

« *Le marché soviétique est le plus grand du monde*, a poursuivi M Regan *Nous voulons le retrouver, après un embargo qui a permis à d'autres pays, comme l'Argentine et le Canada, de nous remplacer. Notre économie nationale en a besoin.* »

« *D'autres fournisseurs de céréales, qui nous critiquent, vendent aussi aux Soviétiques*, a déclaré le président Reagan, *mais ces livraisons ont peu d'effets sur la capacité militaire et industrielle de l'U.R.S.S. Elles absorbent des devises fortes et permettent de nourrir le peuple soviétique qui est victime de la désastreuse politique économique de son gouvernement.* »

Pour d'autres raisons, les agriculteurs américains ne sont guère dans une situation plus enviable : selon les dernières projections du département de l'agriculture, les surplus de céréales risquent d'atteindre cette année 407 millions de tonnes métriques, contre 393 l'année dernière. Ces chiffres comprennent la nouvelle récolte qui pourrait se monter à 312 millions de tonnes, auxquelles il faut ajouter les 95 millions *de tonnes de la récolte précédente*. Le marché intérieur n'absorbera guère que 185 millions de tonnes dans l'année à venir. Après quelque 119 millions de tonnes d'exportations, les surplus se monteront à 102 millions de tonnes.

Selon les calculs du département de l'agriculture américain, les Soviétiques, qui auront, encore cette année, une récolte très déficitaire, devront importer 45 millions de tonnes de céréales.

Interrogé sur la politique de « *sanctions* » à l'égard de l'Union soviétique si souvent mise en avant par le président Reagan, Le secrétaire au Trésor a assuré que cette administration n'avait « *jamais eu l'intention d'utiliser les livraisons de céréales comme une arme politique* ».

Vivement pris à parti à propos de l'embargo de principe décidé sur le gazoduc soviétique, M. Regan a déclaré aux journalistes américains incrédules que la différence résidait dans le fait que les Soviétiques pouvaient se procurer des céréales dans de nombreux pays, alors que les Etats-Unis seuls possèdent la technologie nécessaire à la construction d'un gazoduc.

Réunissant un peu plus tard les journalistes étrangers, le secrétaire au Trésor s'est montré pugnace : il a assuré que les Etats-Unis « *font un sacrifice* » en renonçant à un contrat à long terme avec les Soviétiques, et il a suggéré que les Européens cherchent, de leur côté, une alternative au gazoduc : par exemple l'exploitation du gaz de Norvège, de Grande-Bretagne, des Pays-Bas et d'Algérie, ou des livraisons de charbon américain.

Comme on lui demandait si ces décisions du président Reagan avaient réellement des chances de changer le cours de la politique soviétique, le secrétaire au Trésor a rétorqué sèchement : « *Au moins, nous, nous essayons : ce n'est pas le cas de tout le monde.* »

NICOLE BERNHEIM.

(1) Le groupe de travail interministériel chargé de la politique économique internationale a été créé la semaine dernière Il a pour président M. Ronald Regan et pour vice-président le nouveau secrétaire d'Etat, M. George Shultz. Il est chargé de coordonner les politiques économique nationale et étrangère avec la politique étrangère.

L'ACCORD DE 1975

L'accord céréalier américano-soviétique, qui vient à expiration le 30 septembre prochain, a été conclu, en 1975 dans le but, à l'époque, de normaliser les achats de céréales par l'U.R.S.S. sur le marché américain.

Sa conclusion avait été rendue nécessaire, pour Washington, par une vague d'achats de blé et de maïs effectués alors par l'U.R.S.S. aux Etats-Unis, à un moment où les approvisionnements du marché américain se trouvaient limités.

L'accord, conclu pour une durée de cinq ans, à compter d'octobre 1976 (et déjà prorogé pour un an en septembre 1981), donne à l'U.R.S.S. la garantie de pouvoir acheter un minimum de 8 millions de tonnes de céréales par an aux Etats-Unis et la possibilité, sous réserve de l'accord du gouvernement de Washington, de procéder à des achats supplémentaires.

Il avait été officiellement suspendu en 1980, lorsque le président Carter décida de limiter les exportations de céréales américaines à l'U.R.S.S. en raison de l'invasion soviétique en Afghanistan

EUROPE

Italie

L'information judiciaire ouverte contre Mgr Marcinkus pose un problème sans précédent avec le Vatican

De notre correspondant

Rome. — M. Flavio Carboni, entrepreneur sarde, recherché depuis la mort du banquier Roberto Calvi pour l'avoir aidé dans sa fuite, et qui est l'une des dernières personnes a avoir été en contact avec lui à Londres, a été arrêté vendredi 31 juillet, aux environs de Lugano, par la police suisse. Il apparaît comme un personnage-clé de toute l'affaire. Par l'entreprise de son avocat, M. Carboni avait informé la justice italienne qu'il était prêt à témoigner, mais il ne s'est jamais présenté affirmant qu'il craignait pour sa vie. Il était l'objet d'un mandat d'arrêt international pour complicité dans la fuite de Roberto Calvi, usage de faux passeport et exportation illicite de devises. La police le surveillait depuis une quinzaine de jours, et pense que Licio Gelli, chef de la loge P2, qui a fui l'Italie après le scandale, serait également en Suisse.

Le ministre italien de la justice a, d'autre part, retourné au parquet de Milan les trois communications judiciaires que celui-ci avait envoyées au Vatcan, et qui concernent Mgr Marcinskus, président de l'Institut pour les œuvres de religion (I.O.R.), et ses deux collaborateurs laïcs. Tant le Saint-Siège que les autorités italiennes ou le parquet de Milan observent le plus grand silence sur cette affaire, qui a pris désormais le caractère d'un problème diplomatique sans précédent entre l'Etat italien et le Saint-Siège.

L'initiative du parquet de Milan soulevant des questions juridiques nouvelles et délicates dans les rapports régis, depuis 1929, par les accords du Latran entre l'Italie et le Vatican, une commission spéciale d'experts a été créée au ministère de la justice. La question ferait, d'autre part, l'objet de consultations au plus haut niveau entre Mgr Casaroli, secrétaire d'Etat, et M. Colombo, ministre des affaires étrangères.

La position du Vatican, qui a renvoyé sans les ouvrir les trois lettres recommandées au ministère italien des affaires étrangères, paraît fondée en droit international. C'est, en effet, par la voie diplomatique que ce genre de communication judiciaire doit passer, s'agissant de personnes résidant à la Cité du Vatican, Etat indépendant.

La population du Vatican compte environ un millier de personnes, dont la moitié jouissent de la citoyenneté, les autres n'étant que résidents. En fait, la citoyenneté vaticane ne tient pas à l'appartenance à une communauté nationale, mais simplement à la reconnaissance d'un statut particulier lié à l'exercice d'une fonction au Saint-Siège. Lorsque cette fonction cesse, la citoyenneté disparaît : elle est donc provisoire et ne se substitue pas à la nationalité d'origine. Tous les résidents et citoyens du Vatican sont soumis à l'autorité du Souverain pontife.

L'ambiguïté du concordat

Mgr Marcinkus est de nationalité américaine et, par ses fonctions, citoyen du Vatican. En outre, théoriquement, la comparution d'un clerc devant la magistrature civile ne peut se faire sans l'autorisation du pape. Dans le cas des deux collaborateurs laïcs de Mgr Marcinkus, il s'agit d'Italiens résidant à la Cité du Vatican. L'affaire entre l'Italie et le Saint-Siège a pris un caractère quelque peu polémique. Le Corriere della Serra, par exemple, souligne l'ambiguïté de la situation de l'Etat du Vatican telle qu'elle résulte du Concordat.

Apparemment, le Saint-Siège a repoussé les communications judiciaires pour réaffirmer sa souveraineté, mais Mgr Marcinkus ne chercherait pas à se soustraire à la justice italienne. La secrétairerie d'Etat ayant chargé trois experts d'examiner la situation de l'I.O.R., il est possible que le Saint-Siège ait espéré que la justice italienne lui laisserait le temps de prendre les mesures qui s'imposent. Mais, en ne respectant pas une procédure qu'il ne pouvait ignorer et qui l'exposait à une fin de non-recevoir, le parquet de Milan a exercé une pression sur le Saint-Siège tout en lui laissant un délai supplémentaire pour régler ses problèmes internes, puisque la reprise de la procédure par voie diplomatique nécessitera un certain temps.

PHILIPPE PONS.

Union soviétique

M. Brejnev et M. Husak annoncent la tenue prochaine d'un sommet communiste consacré à la coordination économique

De notre correspondant

Moscou. — MM. Leonid Brejnev et Gustav Husak, qui ont inauguré vendredi 30 juillet le cycle traditionnel des rencontres d'été de Crimée, ont annoncé la prochaine tenue d'un sommet économique du monde communiste. Selon le communiqué diffusé par l'agence Tass, les chefs des Etats et des partis communistes soviétiques et tchécoslovaques ont estimé cette rencontre d'autant plus nécessaire que « *les milieux impérialistes américains recourent à une politique de sanctions et de boycottage. Dans ces conditions, l'approfondissement des relations économiques dans le cadre de la communauté socialiste est une affaire de première importance* », et les deux pays « *attribuent une grande signification à la prochaine conférence au sommet pour les questions économiques* ».

L'idée de ce sommet aura mis un an et demi à mûrir. M. Brejnev l'avait lancée au cours du vingt-sixième congrès du P.C. soviétique, en février 1981, en soulignant la nécessité de « *compléter la coordination des plans par la concertation de la politique économique dans son ensemble* ». Il en avait même esquissé les grandes lignes. « *Des questions telles que le rapprochement des structures des mécanismes économiques, le développement continu des liens directs entre les ministères, les groupements et les entreprises participant à la coopération, la création de firmes communes, sont également mises à l'ordre du jour*, avait-il dit. *D'autres formes de réunion des effort et des ressources sont également possibles (...). Il serait peut-être utile que les dirigeants des pays frères en discutent collectivement dans un proche avenir.* »

Le communiqué souligne que ni l'U.R.S.S. ni la Tchécoslovaquie « *n'ont l'intention de rompre leurs relations économiques réciproquement utiles avec les pays capitalistes, mais doivent tirer des conclusions des actions des milieux impérialistes des Etats-Unis et des sanctions politiques et mesures de boycottage* ». Le compte rendu de Tass ne précise pas la date du sommet pas plus qu'il n'indique s'il sera limité aux membres du Comecom (Conseil d'assistance économique mutuelle, principalement constitué des pays de l'Europe de l'Est) ou étendu à l'ensemble de la communauté socialiste.

Sur les autres points, le *communiqué soviéto-tchécoslovaque* n'apporte aucun élément nouveau. S'ils condamnent l'action d'Israël au Liban, le soutien apporté par Washington à Tel-Aviv et les accords de Camp David, les deux pays soulignent qu'un « *règlement durable et juste* » doit tenir compte des droits et des intérêts légitimes de tous les peuples de cette région.

MM. Brejnev et Husak estiment aussi que « *l'aboutissement de la rencontre de Madrid et en premier lieu une décision de ce forum de convoquer une conférence sur les mesures de renforcement de la conférence et de la sécurité et sur le désarmement en Europe constitueraient une digne confirmation de l'esprit d'Helsinki* ». Le communiqué désigne enfin « *la position unilatérale et totalement irréaliste* » des Etats-Unis et de l'OTAN dans leurs efforts pour affaiblir les Etats du pacte de Varsovie et changer à leur avantage l'équilibre approximatif des forces militaires existant de part et d'autre. — *(Intérim).*

● *Des prisonniers politiques construisent le gazoduc sibérien.* — Le comité international Sakharov a informé simultanément M. Mitterrand et le chancelier Schmidt que les travaux de construction du gazoduc sibérien, qui doit livrer du gaz naturel à différents pays occidentaux, sont en partie effectués par des « *prisonniers de conscience, dont le seul crime est d'avoir une autre opinion que celle dictée par les gouvernants soviétiques* ». Le comité énumère les secteurs géographiques où ces tâches se déroulent dans des conditions pénibles et inhumaines. Il demande aux dirigeants occidentaux d'« *exercer des pressions sur les Soviétiques pour obtenir que les travaux de construction du gazoduc sibérien soient exécutés par une main-d'œuvre payée, dans des conditions satisfaisantes.* »

Les « réunions des familles » ne sont pas pour tout le monde

De notre correspondant

Moscou. — Le jeune ingénieur soviétique Youri Balovlenkov qui observe une grève de la faim depuis le 5 juillet pour obtenir un visa de sortie d'U.R.S.S. est le dernier des membres du groupe des grévistes de la faim des « familles divisées » à poursuivre son mouvement. Le photographe Serge Petrov, cédant aux prières de sa femme et de sa mère « *très affectées par son état* », a, lui, recommencé à s'alimenter après cinquante et un jours de jeûne. Tous deux sont mariés à des Américaines et réclament le droit de rejoindre leurs épouses. L'OVIR, organisme chargé de la délivrance des visas de sortie, leur refuse catégoriquement ce droit sous prétexte qu'ils ont eu, dans leur travail, accès à des informations secrètes.

Le mouvement entrepris par un autre photographe, Josef Kiblitski, marié à une Allemande, a connu, au contraire, une issue heureuse : l'intéressé a fêté son prochain départ mercredi 28 juillet et devait quitter l'U.R.S.S. sous peu. Auparavant, le journaliste André Frolov avait obtenu gain de cause et rejoint sa femme aux Etats-Unis à la fin du mois de juin. Enfin, vendredi 30 juillet, Mme Tatiana Azure, mariée à un Français, a reçu son visa de sortie.

En revanche, l'incertitude continue de régner dans trois autres cas. Mme Tatiana Lozanski, dont le mari est aux Etats-Unis, a, selon elle, reçu l'assurance de pouvoir quitter l'U.R.S.S., mais le visa nécessaire ne lui a toujours pas été délivré. De Novossibirsk où il réside, M. Vassili Voloboyev a fait savoir qu'il avait bon espoir de pouvoir rejoindre sa fiancée française Isabelle Chelkov, mais qu'il attendait encore un sauf-conduit. Enfin, on est sans nouvelles de Maria Yourgutis, mariée à un Américain, qui avait été déportée à Vilnus.

(Intérim.)

Espagne

Des gardes civils sont condamnés à la prison pour avoir tué trois innocents

De notre correspondant

Madrid. — Une tragique « bavure » de la garde civile espagnole, qui avait coûté la vie à trois jeunes gens en mai 1981, près d'Almeria, s'est terminée le vendredi 30 juillet par la condamnation de trois responsables, dont un lieutenant-colonel et un lieutenant, à des peines allant de douze à vingt-quatre ans de prison pour homicides. Le procès n'a pas apporté d'explications sur ce qui s'est passé entre le moment où les trois jeunes gens sont partis pour une fête de famille, et celui où leurs corps carbonisés ont été retrouvés dans leur voiture, le lendemain. Ils avaient été dénoncés par des villageois qui avaient cru les reconnaître d'après des photos publiées par la presse d'un commando de l'ETA qui venait de faire sauter à Madrid la voiture du général Valenzuela, chef de la maison militaire du roi.

La garde civile les avait arrêtés à un barrage près d'Almeria, en Andalousie. Le lieutenant-colonel Carlos Castillo Quero, qui commandait la petite garnison locale, les avait fait conduire dans une caserne abandonnée, pour les interroger — et torturer, disent les familles.

Le lendemain, des pêcheurs avaient vu sur le bas-côté d'une route déserte une voiture en flammes entourée de gardes civils.

Lorsque l'affaire a éclaté, le silence gêné des autorités a renforcé les pires soupçons. Le ministre de l'intérieur reconnut, dans une déclaration embarrassée au Parlement, qu'une erreur tragique avait peut-être été commise.

Pendant le procès, la défense a soutenu que les trois jeunes gens avaient tenté de s'échapper alors qu'on les conduisait à Madrid. Le lieutenant-colonel aurait fait tirer dans les pneus de la voiture, qui aurait quitté la route et pris feu. — *(Intérim.)*

Roumanie

LE DAUPHIN JETTE SA GOURME...

« Quelle chance d'avoir un fils qui ressemble tant à son père ! », s'exclamait, le 29 mars dernier, un écrivain dévoué à M. Nicolas Ceausescu en faisant l'éloge dans « Romania Libera » de son second fils, M. Niku Ceausescu, dauphin présumé du chef de l'Etat et du parti roumain. Dirigeant des jeunesses communistes roumaines, M. Niku Ceausescu est aussi président du comité consultatif de l'ONU pour la préparation de l'année internationale de la jeunesse. On ne peut pas dire toutefois que son comportement soit exemplaire.

Ainsi, à la mi-juin, sur la terrasse panoramique de l'Hôtel Intercontinental de Bucarest, il a, devant l'assistance médusée, gratifié d'une paire de gifles l'actrice Anna Seles, qui, attablée là avec son mari, l'acteur Florin Piersic, avait eu le front de lui refuser une danse.

Le mari, indigné, se leva et gifla à son tour M. Niku Ceausescu. Celui-ci et ses deux gardes du corps se jetèrent alors sur cet acteur fort populaire et, devant l'assistance qui n'osait piper, le rouèrent de coups, le laissant à terre ensanglanté.

Personne n'a revu l'acteur vivant. Selon certaines rumeurs, *il serait mort. Ceux qui osent* évoquer cette affaire sont aussitôt pris en charge par une police omniprésente.

Dans le passé, les Roumains ont déjà eu connaissance de divers accidents mortels causés par M. Niku Ceausescu, qui aime conduire rapidement l'une de ses cinq voitures. — Am. B.

● *Apparition d'affiches en Pologne réclamant la libération de Lech Walesa.* — De petites affiches réclamant la libération du président du syndicat indépendant Solidarité, sont apparues dans la matinée du vendredi 30 juillet sur les murs d'une grande artère de Varsovie, mais elles ont été rapidement arrachées par les forces de l'ordre. Une vingtaine d'affiches un peu plus grandes que des cartes postales ont été collées sur des vitrines de magasins bordant l'avenue Jerozolimskie.

Groenland : les handicaps d'une île au trésor

II. — SI LOIN DE L'EUROPE...

En vingt ans, le Groenland est passé de l'ère du kayak à celle des chalutiers-usines. Cette évolution ne s'est pas faite sans traumatismes. Les Groenlandais veulent mieux contrôler leur avenir et se méfient des effets d'un développement trop brutal (« le Monde » du 31 juillet).

De notre envoyée spéciale FRANÇOISE CHIPAUX

Nuuk. — Uusaqqaq a trente et un ans. Assis dans la salle d'attente de l'aéroport de Sondre-Stromsfjord, plaque tournante des transports aériens du Groenland, *il attend, mélancolique*, l'hélicoptère qui, par sauts de puce, lui permettra de rejoindre au nord d'Umanak, Marmorilik, la « mine de l'Ange noir », d'où l'on extrait du zinc et du plomb. Uusaqqaq a laissé sa femme et ses deux enfants dans un petit village de l'extrême sud de l'île le matin même, et il les reverra dans trois mois, pour un mois de vacances, car tel est le rythme de la mine. Là-haut, hormis le travail de douze heures par jour six jours par semaine, il n'y a rien si ce n'est la vie artificielle d'une cité construite pour les trois cents employés de la mine. *Malgré* le climat terrible, l'ennui, la séparation, Uusaqqaq ne se plaint pas. Il gagne, en effet, l'équivalent de 200 000 francs par an et, surtout, son salaire est égal à celui d'un mineur danois expatrié, concession arrachée après une grève en 1977.

Encore largement inexploité en raison des conditions climatiques *qui nécessitent d'énormes investissements*, le sous-sol groenlandais est d'une rare richesse. Sur la côte Est, un ambitieux projet d'exploration du plateau continental, qui pourrait recéler du gaz et du pétrole, a été mis sur pied et d'importants gisements de plomb, zinc et molybdène y ont été décelés.

Au sud-ouest, les collines de Narssaq pourraient renfermer, outre des réserves d'uranium évaluées à 6 000 tonnes de minerai, le plus grand gisement mondial de thorium (1). Dans la baie de Disko, à l'ouest, les couches de charbon sont estimées à 100 millions de tonnes et l'on espère trouver du pétrole. D'importantes recherches *off-shore* n'ont cependant abouti à aucune production et ont été abandonnées après le veto des autorités locales, qui craignaient que l'exploration en mer ne soit préjudiciable à la faune.

Les Groenlandais partagent en effet avec le gouvernement danois un droit de veto sur l'exploration et l'exploitation des ressources du sous-sol. Une cinquantaine de licences ont été accordées pour des durées limitées pour l'instant, sur tout le territoire, à moins d'une dizaine de compagnies. Les autorités, soucieuses, d'une part, de ne pas se laisser déborder par des nouvelles richesses qu'elles ne seraient pas en mesure d'exploiter au mieux, ne veulent surtout pas compromettre un environnement naturel qui les a fait vivre jusqu'alors.

La pêche — essentiellement morue, crevettes et saumon — demeure la plus importante industrie du Groenland, faisant vivre directement près du tiers de la population. Les exportations liées au poisson ont représenté, en 1979, 508 millions de couronnes *danoises, alors que celles du minerai* ne totalisaient que 308 millions de couronnes. La flotte de pêche, grâce notamment aux prêts de la C.E.E., s'est considérablement agrandie et modernisée dans les dix dernières années.

Si l'on peut voir encore aujourd'hui des hommes creuser un trou dans la glace et remonter à la ligne des kilos de flétans, les chalutiers, dans le port de Nuuk, comme les usines ultra-modernes où des femmes empaquettent à la chaîne et au son d'un disco américano-groenlandais des filets de morue, témoignent de la modernisation d'une activité ancestrale qui s'est considérablement développée, d'autre part, au début du siècle, lorsque le réchauffement de l'océan, au sud de l'île, refoulant vers le nord les phoques qui y sont toujours chassés, a fait affluer les bancs vers les eaux libérées des glaces.

La sorcière et les bébés phoques

10 à 30 % de la population vivent encore de la chasse au phoque et les Groenlandais se montrent particulièrement irrités et inquiets des campagnes menées contre les massacres des « *bébés-phoques* », les blanchons. Sur des affiches, *ils* parviennent même à enlaidir Brigitte Bardot, représentée en sorcière échevelée, aux doigts crochus, jetant des sorts à de pacifiques chasseurs.

Les « victimes » de B.B. peuvent faire valoir que leur revenu a été sérieusement atteint par les campagnes en faveur de ses protégés. Malgré les aides gouvernementales, le prix des peaux de phoques vendues deux fois par an aux enchères à Copenhague a baissé de 20 %, et la vente est menacée par les restrictions aux importa*tions pratiquées par certains pays* comme la Hollande, depuis 1980. Or, les chasseurs groenlandais, qui tuent environ quatre-vingt mille phoques par an, observent que, contrairement aux Canadiens, ils ne chassent jamais les blanchons, qu'ils abattent les bêtes au fusil, évitant les répugnantes tueries à la massue, enfin qu'ils le font « *pour vivre* », c'est-à-dire que, au-delà de la vente des peaux, ils tirent parti de tout l'animal. Dans ces conditions, on comprend mieux la colère de ces hommes qui se voient reprocher une activité pratiquée depuis des millénaires, seule chance de sauver ce qui peut l'être encore de leur civilisation.

Pour exploiter les autres richesses, le Groenland dispose de peu d'atouts. Tout d'abord, la population ne compte que cinquante *mille habitants, dont 20 %, de* Danois, et elle n'a pas encore pris toute la mesure des changements intervenus depuis vingt ans. La population active est dans sa grande majorité non qualifiée : 80 % des huit mille adhérents de l'« Union des travailleurs groenlandais » (SIK), unique syndicat ouvrier, n'ont aucune formation. Les ouvriers d'origine locale sont donc souvent cantonnés dans les tâches les plus humbles alors que nombre d'entre eux ont déjà du mal à s'adapter à la rigueur du labeur quotidien. L'absentéisme est un véritable fléau, et, dans certaines usines, il faut doubler les postes de travail pour être assuré d'un résultat. Ce phénomène rend d'autre part le chômage difficile à évaluer, et le chiffre officiel de mille demandeurs d'emploi pour une population salariée de quinze mille à dix-huit mille personnes ne rend sans doute pas tout à fait compte de la réalité.

De plus, un sourd ressentiment oppose les Groenlandais aux Danois qui détiennent encore les principaux leviers de commande de l'économie. Ainsi, sur les trois cent cinquante-six membres des deux syndicats patronaux, soixante-sept seulement sont Groenlandais. L'amertume du secrétaire général du SIK à l'égard des syndicats danois qui, *dans l'intérêt* de leurs adhérents venus s'expatrier quelques années, défendent des avantages salariaux, en dit long sur cette rancœur. Mais là aussi les choses *évoluent*, et une loi *oblige* dorénavant un employeur à donner, à compétence égale, la priorité à un Groenlandais sur un Danois.

Les rapports entre les deux communautés restent malgré tout, dans l'ensemble, dénués de graves tensions. Les Danois s'entendent souvent reprocher, avec raison semble-t-il, le peu d'efforts qu'ils consentent pour s'intégrer dans le pays. Il n'est pas rare de rencontrer des Danois vivant depuis vingt ans au Groenland, *mariés quelquefois* à des Groenlandaises et ne parlant toujours pas la langue du lieu.

Sous-jacente, l'hostilité, surtout chez les jeunes, n'a pas jusqu'à maintenant pris de forme violente et aucun parti politique n'inscrit l'indépendance à son programme. Beaucoup de Groenlandais sentent qu'ils ont encore besoin des Danois auxquels les unissent des relations anciennes toujours dénuées de violence. Pourtant, l'attitude à l'égard de Copenhague aide à différencier les quatre partis politiques de l'île : l'Atassut, le Siumut, Fraternité Inuit et le Parti travailliste.

L'Atassut regroupe, outre la majorité des Danois installés dans l'île, la bourgeoisie des petits propriétaires, des commerçants et de beaucoup de fonctionnaires appelés depuis longtemps à collaborer avec la métropole et qui, au nom du réalisme, ont encore le sentiment de *la supériorité du colonisateur*, cet « *homme blanc* » qu'une troupe de théâtre représentait, lors de notre passage, sous un masque de craie. Selon un parlementaire qui ne *déteste pas l'humour*, « *on pourrait définir l'Atassut comme une association politique de bons citoyens qui ont en commun le désir de recevoir une décoration danoise* ».

Principal adversaire de l'Atassut, le Siumut, qui se veut socialiste, prône certes le maintien des liens avec Copenhague mais avec, au niveau tout au moins de ses dirigeants, une arrière-pensée d'indépendance à terme, le problème « *n'étant pas d'actualité* ».

Le Siumut, qui dirige le gouvernement local, est aiguillonné sur sa gauche par les deux petits partis qui, en 1979, avaient refusé l'autonomie en réclamant l'indépendance immédiate. Regroupant surtout des jeunes, souvent formés au Danemark, qui ressentent avec une plus grande acuité leur statut de dépendance, ces groupuscules se veulent « *marxistes-léninistes* », estimant que le collectivisme répond aux traditions de la société esquimaude. Le réalisme aidant, ils ont abandonné « *pour l'instant* » leur revendication d'indépendance et ne réclament même plus la fermeture des bases américaines. Regroupés avec le Siumut dans la coalition des « *non* » au maintien du Groenland dans la C.E.E., ils pourraient de nouveau s'allier avec ce parti contre l'Atassut lors des élections de 1983, à l'occasion desquelles leur nouveau pragmatisme leur permettra sans doute d'obtenir quelques sièges.

Au-delà de leurs liens avec Copenhague, les Groenlandais ont conscience de la situation stratégique de leur pays dans l'Atlantique nord, à mi-chemin entre Washington et Moscou. En vertu de l'accord de défense conclu en 1951 avec le Danemark, trois cents militaires américains et presque autant de civils stationnent au Groenland sur les deux bases de Thulé, au nord-est, et Sondre-Stromfjord plus au sud. Malgré le développement des satellites d'observation, Thulé constitue encore une bonne base de départ pour l'écoute des sous-marins soviétiques qui maintiennent dans la région leur plus importante flotte stratégique.

Encaissée dans la montagne à 200 km à l'intérieur des terres, Sondre-Stromsfjord est en liaison permanente avec les quatre stations radars qui couvrent le sud de l'île d'est en ouest.

Les Groenlandais, qui ne sont soumis à aucune obligation militaire, s'en remettant à la marine danoise, pour la surveillance de leur côte, essentiellement leur territoire de pêche, et ne sont pas mécontents de profiter du système de défense de l'OTAN. L'appartenance à l'organisation atlantique n'est d'ailleurs remise en cause par aucun parti, et, comme nous le dit crûment un dirigeant du Siumut, « *le seul moyen de construire dans ce pays une véritable société socialiste, c'est de ne pas toucher aux Américains. Ils sont notre meilleure dissuasion* ».

Réalistes, les Groenlandais mesurent le chemin parcouru en vingt ans. Ne rêvant pas d'un impossible retour en arrière, ils exigent, du moins, de mieux maîtriser l'avenir. Leur récent « *non* » à l'Europe communautaire était la première importante manifestation de cette volonté. Dans un *délai lié* au développement de leurs ressources elle les conduira sans doute à larguer les amarres les reliant au Danemark. Mais une petite nation trop au large sur un *immense* territoire convoité ne peut se permettre de brûler les étapes.

FIN

(1) Extrait de la monazite, le thorium est un métal lourd qui peut être utilisé dans l'alimentation des réacteurs atomiques.

SANS ATTENDRE L'ADAPTATION DE LA LOI DE DÉCENTRALISATION

Le gouvernement fixe sa politique économique pour le développement des départements d'outre-mer

Première assemblée départementale à se prononcer sur l'avant-projet du gouvernement visant à instituer, en 1983, dans chacun des départements d'outre-mer, une assemblée unique élue à la proportionnelle, le conseil général de la Guyane vient d'approuver le texte proposé par le secrétaire d'Etat aux DOM-TOM. Cette décision était inattendue, l'opposition étant, dans ce département, majoritaire au bénéfice de l'âge depuis les dernières élections cantonales. Le vote a été acquis à la suite d'une division des adversaires de la gauche. Les conseils généraux des trois autres départements concernés (Guadeloupe, Martinique, La Réunion) doivent se prononcer avant le 15 août. MM. Paul Quilès, membre du secrétariat national du P.S., responsable des fédérations et Laurent Cathala, délégué aux DOM-TOM, sont actuellement aux Antilles pour défendre les orientations gouvernementales.

L'enjeu de la bataille de l'outre-mer est *d'une clarté aveuglante* : l'objectif du gouvernement est de porter la *gauche* au pouvoir dans les quatre départements (Guadeloupe, Martinique, Guyane, la Réunion), où *la vie locale est actuellement contrôlée par la droite* (1). Depuis les dernières élections cantonales, en effet, c'est un élu de l'opposition qui *préside*, dans chacun de ceux-ci, le conseil général. *L'élection* à la proportionnelle d'une assemblée unique pourrait permettre aux partis de la majorité nationale de prendre la direction des affaires départementales dès le début de l'année prochaine. Un tel changement aurait ensuite, évidemment, une forte incidence sur les élections municipales.

Les espérances de la gauche se fondent sur le fait qu'au premier tour des élections législatives de juin 1981 les candidats de la gauche ont recueilli partout, au total, la majorité absolue des suffrages exprimés (52 % en Guadeloupe, 51,18 % en Guyane, 51,34 % en Martinique et 50,64 % à la Réunion). Ces espérances n'apparaissent donc pas illusoires, bien que les résultats prévisibles d'un scrutin proportionnel (2) doivent être tempérés par l'inconnue résidant dans le nombre habituel des abstentionnistes. Une inconnue qui risque d'être d'autant plus décisive que le corps électoral de l'outre-mer compte, en général, plus d'abstentionnistes que de votants. Au premier tour du scrutin législatif de 1981, par exemple, il y a eu dans les quatre départements en question 269 416 votants seulement contre 354 207 abstentionnistes pour 623 623 électeurs inscrits. La chasse aux abstentionnistes sera marquée par une rude concurrence.

Pour le secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, M. Henri Emmanuelli, cette conquête du pouvoir conditionne la *mise en œuvre* d'une politique réformatrice qui ait quelque chance de succès. Pour autant, fallait-il attendre que cette conquête fût réalisée pour essayer d'engager une telle politique ? Pendant un an, le gouvernement a donné l'impression de s'interroger sur la politique à mener. Le comité interministériel restreint du 22 juillet a mis fin à cette incertitude. Les décisions qui y ont été prises ne se caractérisent pas par une extrême originalité, mais l'on ne saurait honnêtement en faire grief à leurs auteurs dans la mesure où il n'y a pas trente-six moyens de *remédier à* la situation de sous-développement et d'assistance économique qui prévaut outre-mer. Le constat n'a pas évolué. Depuis que ces anciennes colonies sont devenues des départements, il y a trente-six ans, combien de fois n'a-t-on pas répété qu'il faut *« développer l'appareil productif local, diversifier les activités agricoles, organiser la commercialisation des productions locales, atténuer les disparités de salaires entre le secteur privé et le secteur public, favoriser la création d'emplois, lutter contre les privilèges »*, etc. ?

Plutôt que de se prétendre plus malin que ses prédécesseurs, M. Emmanuelli a opté pour un plus grand volontarisme. Dans ces départements où près du tiers de la population active est au chômage, il est normal que le gouvernement donne la priorité au soutien des activités de production. Il a été notamment décidé d'accroître l'effet incitatif du régime des aides financières et fiscales à la création d'équipements et d'emplois mis en place par l'ancien secrétaire d'Etat, M. Paul Dijoud. Le champ d'application de ce système d'aides a été étendu au secteur des activités de production d'énergie, d'équipements balnéaires, d'équipements de loisirs sportifs. Le montant des primes a été déplafonné. Sous certaines conditions, les projets pourront bénéficier de primes excédant 100 000 francs.

De même, les avantages fiscaux ont été accentués pour attirer les investissements.

Franchise postale pour les investisseurs métropolitains

Dans ce domaine, l'initiative la plus intéressante est la décision de faire bénéficier d'une franchise fiscale les industriels métropolitains qui s'implanteront dans les départements d'outre-mer. Le secrétaire d'Etat aux DOM-TOM a obtenu l'accord du *ministère du budget pour* que ces industriels puissent déduire de leurs revenus imposables le montant total des redevances versées, après contrat de franchisage, par les entreprises ou les établissements situés dans les DOM. Les agréments seront octroyés par le ministère du budget. Cette exonération sera vraisemblablement limitée dans le temps, mais les industriels en bénéficieront pendant cinq ans au moins. Ce dispositif sera précisé dans le projet de loi de finances pour 1983.

Ces décisions s'accompagnent de dispositions fiscales visant à améliorer l'environnement économique des entreprises locales et, en particulier, *à faciliter l'accès au crédit*. Ainsi en est-il de la création d'une caisse d'investissement qui sera alimentée, au départ, par les surplus de bénéfices de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer, et qui servira à renforcer les interventions de l'Etat tout en servant de garantie aux banques qui assumeront des risques pour aider les investisseurs et qui prendront des participations dans des entreprises. Ainsi en est-il, également, de la mise en place, auprès *de chacun des commissaires de la* République des DOM, d'une délégation qui aura pour mission d'aider les investisseurs potentiels. Il s'agit surtout de mieux informer les chefs d'entreprise des possibilités qui s'offrent à eux dans des départements où la conjoncture financière se révèle si confortable qu'il est relativement facile d'obtenir du crédit à 7 %.

Le volontarisme de la politique amorcée par le secrétariat d'Etat commence aussi à s'exprimer dans certaines opérations ponctuelles. C'est le cas en Guadeloupe où, pour donner enfin une véritable impulsion au projet de réforme foncière conçu il y a plusieurs années, le gouvernement a décidé d'engager *30 millions de francs pour la création* d'une société d'épargne foncière. Celle-ci aura pour objet de réaliser des groupements fonciers agricoles qui loueront les terres qu'ils auront acquises auprès de la SAFER (société d'aménagement foncier et d'équipement rural). Cette expérience, M. Emmanuelli l'a souligné, constitue une « première » dans l'histoire de l'agriculture française. Jusqu'à présent, en effet, les SAFER vendent les terres aux agriculteurs mais ne les louent pas.

Toutefois, en Guadeloupe, comme en Martinique, en Guyane ou à la Réunion, plus que nulle part ailleurs en métropole, toute tentative de développement économique et social reste vouée à l'échec si elle ne bénéficie pas d'un consensus politique. C'est bien parce que son enjeu met donc en cause, dans son ensemble, la société locale que la bataille de la décentralisation sera primordiale.

ALAIN ROLLAT.

(1) Le cinquième département d'outre-mer — Saint-Pierre-et-Miquelon — n'est pas concerné par l'avant-projet de loi. Cet archipel d'Amérique du Nord, dont les élus locaux appartiennent tous à la majorité, bénéficiera d'un traitement particulier. Le conseil général s'y est prononcé en faveur d'un passage du statut de département à celui de territoire. Le gouvernement a donné un accord de principe à cette évolution.

(2) Le système électoral prévu est la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans possibilité de panachage. Ce sera un scrutin de liste à un tour.

La situation en Nouvelle-Calédonie

M. PONS (R.P.R.) : M. Emmanuelli bafoue la volonté des électeurs.

M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R., a répondu, vendredi 30 juillet, aux déclarations qu'avait faites à son encontre, mardi 27 juillet, le secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, M. Emmanuelli, à propos des incidents récemment survenus à Nouméa (*le Monde* du 29 juillet). Il a notamment déclaré :

« M. Emmanuelli exprime pour une fois la vérité lorsqu'il reconnaît l'amitié que je porte à M. Laroque, maire de Nouméa, et à M. Lafleur, député de la Nouvelle-Calédonie, tous deux hommes de mérite et respectés. En revanche il souligne une fois de plus dans quel mépris il tient la démocratie et la volonté du suffrage universel en s'offusquant de voir ces élus aux côtés de vrais républicains de Nouvelle-Calédonie, ceux qui s'élèvent publiquement, avec calme mais détermination, contre des projets irresponsables et autoritaires. M. Emmanuelli oublie que la défense de la démocratie passe par le respect du suffrage universel et de la volonté de ses représentants. Lorsqu'il veut, par un coup de force, bafouer la volonté des électeurs et des élus, il prend le risque de provoquer la violence. A nouveau le suffrage universel s'est exprimé par la voie de l'Assemblée territoriale qui, comme le 22 juillet, a rejeté deux nouveaux projets d'ordonnances. Je souhaite donc que M. Emmanuelli dise de manière très publique s'il est prêt à respecter la volonté des électeurs de la Nouvelle-Calédonie, et la démocratie. »

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)



Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037

L'OPPOSITION GUYANAISE DIVISÉE

(De notre correspondant.)

Cayenne. — Surprise ! Le conseil général de la Guyane a adopté, dans la nuit du mercredi 28 au jeudi 29 juillet, le projet gouvernemental proposant la création, dans chaque DOM, d'une assemblée unique. Les deux conseillers du Parti pour le progrès de la Guyane (P.P.G.), MM. Claude Ho-A Chuck et Serge Patient (U.D.F.) ont, en effet, joint leurs suffrages à ceux des huit conseillers du parti socialiste guyanais (P.S.G.). Les cinq conseillers du R.P.R. et celui du Rassemblement *démocratique* guyanais (R.D.G.) ont voté contre. Le Front, qui unissait depuis les élections cantonales les élus du R.P.R., ceux du P.P.G. et celui du R.D.G., a donc éclaté, à la grande satisfaction de la gauche, qui avait perdu en mai dernier la présidence de l'Assemblée, celle-ci étant échue, au bénéfice de l'âge, à M. Emmanuel Bellony (R.P.R.).

De même, le recours au mode de scrutin proportionnel a été approuvé par 8 voix (P.S.G.) contre 7 (R.P.R. et P.P.G.) et 1 abstention, celle du troisième conseiller U.D.F., M. Daniel Catherine, qui avait indiqué : *« Je suis contre l'assemblée unique (...). Rien d'autre de ce texte ne m'intéresse. »* Les élus du P.S.G. n'en espéraient pas tant. C'est à l'unanimité, en revanche, que le conseil a accepté que le nombre des membres de la future assemblée unique soit de trente et un.

A la suite de ces scrutins, les bureaux politiques de l'U.D.F.-Guyane et du R.D.G. se sont désolidarisés de leurs trois conseillers généraux. Ils ont fait savoir qu'ils n'avaient pas été consultés par ceux-ci avant la séance de l'assemblée départementale. Les dirigeants de ces deux formations ont d'ailleurs signé, hors la présence de leurs trois élus, jeudi 29 juillet, devant la presse, un protocole d'accord appelant la population guyanaise à rejeter la politique socialiste.

EDMOND FRÉDÉRIC.

● *Un incendie d'origine criminelle* a partiellement détruit, dans la nuit du vendredi 30 au samedi 31 juillet, sur le parking de l'aéroport de Pointe-à-Pitre, une salle de repos aménagée à l'intention des C.R.S. qui assurent la surveillance des installations locales. Cet attentat, qui n'a fait que des *dégâts matériels*, a été revendiqué par le Comité contre le génocide des noirs par substitution, groupe clandestin qui s'était déjà manifesté par des bris de vitrines, au début de l'année, dans les rues de Pointe-à-Pitre.

● *M. François Mitterrand* s'est rendu vendredi après-midi 30 juillet à Lusigny, près de Moulins (Allier), pour assister, en tant que témoin, au mariage civil et religieux de sa filleule, Mlle Nathalie de Grossouvre. Fille de M. François de Grossouvre, chargé de mission à l'Elysée et ami de longue date du président de la République, Nathalie de Grossouvre, vingt-trois ans, étudiante en sciences politiques à Lyon, a épousé M. Jacques-François Michaud, administrateur de société, résidant à Moulins.

● *Le bureau du conseil général de Paris* comprend dix vice-présidents, dont six R.P.R. du groupe Union pour Paris : MM. de La Malène, Tibéri, Romani, Debrion, Romanetti, Casso ; deux du groupe centriste Liberté pour Paris : M. Mithouard et Mme Marchal ; deux du groupe Paris-Renouveau : MM. Mesmin (C.D.S.) et Burriez (P.R.).

● *Le parti communiste internationaliste* (P.C.I., trotskiste), a déposé une plainte à la suite d'un incendie d'origine criminelle qui a endommagé le local de sa fédération du Nord, à Lille, dans la nuit du 29 au 30 juillet. Cet incendie a été provoqué par l'explosion d'un engin déposé sur place par deux individus qui s'étaient introduits par effraction dans ce local et qui se sont enfuis. Le P.C.I. *« dénonce cet acte qui exprime une volonté non équivoque de tenter de créer en France une situation à l'italienne »*.

LA CAMPAGNE ÉLECTORALE EN CORSE

« Ces élections sont aussi essentielles pour la France tout entière »

déclare M. Chirac à Ajaccio

De notre correspondant

Ajaccio. — Il ne fait plus de doute que le R.P.R. et l'U.D.F. entendent faire de l'élection de l'Assemblée de Corse, le 8 août, un nouveau test national après les élections législatives partielles et les cantonales. M. Jacques Chirac l'a clairement indiqué, vendredi soir 30 juillet à Ajaccio, devant mille cinq cents personnes réunies sous un chapiteau installé place du Casone, où se *dresse la statue monumentale* de Napoléon. Le choix du lieu du meeting ne doit rien au hasard : le nom de l'empereur symbolise, sur l'île, l'attachement à la France. Dès lors, comme les orateurs précédents — M. Charles Ornano, sénateur non inscrit, maire d'Ajaccio, Jean-Paul de Rocca-Serra (R.P.R.), député, maire de Porto-Vecchio, qui *conduit la liste du Rassemblement* pour la Corse dans l'unité nationale, et Jacques Blanc, membre du conseil exécutif de l'U.D.F., — le président du R.P.R. pouvait développer les thèmes désormais habituels, insinuer que le statut particulier porte en lui les germes de la sécession et conclure : *« Il faut que vous sachiez que ces élections, essentielles pour la Corse, le sont aussi pour la France tout entière. »*

M. Chirac avait gagné Ajaccio dans la soirée après une brève halte dans la banlieue bastiaise. Au chef-lieu de région, écrasé par une chaleur étouffante, il avait salué un nouveau *« rendez-vous de l'histoire »*, sévèrement critiqué le gouvernement, noté l' *« exaspération générale »* de ceux qui ont été *« trompés par des promesses d'une déconcertante légèreté, pénalisés par des mesures incohérentes »*. Pour lui, socialistes et communistes étaient meilleurs dans leur rôle d'opposants : *« Nos gouvernants ressemblent à ces critiques musicaux sensibles à la moindre faute d'une partition mais incapables d'écrire correctement deux lignes de musique. »*

Sur la Corse, une analyse réaffirmée : non à l'aventure séparatiste mais aussi au risque de l'autonomisme. Et le leitmotiv : *« Le 8 août, la France entière sera attentive au vote de tous les Corses. »*

Un message de M. Giscard d'Estaing

M. Jacques Blanc, quant à lui, s'est défendu d'être venu donner des leçons aux insulaires, répliquant sans doute indirectement à M. José Rossi, président de l'U.D.F. de Corse-du-Sud qui conduit avec les principaux élus de cette mouvance une liste indépendante de la liste de Rassemblement, qui avait lancé la veille dans son meeting d'Ajaccio : *« Nous n'avons pas besoin de vous, M. Blanc. »* Le secrétaire général du parti républicain était simplement venu apporter la preuve de l'union de l'opposition, *« union qui ne signifie pas monolithisme mais qui doit s'appuyer sur l'ensemble des composantes de l'opposition, dans le respect mutuel des sensibilités et des identités »*. Ainsi en sera-t-il, l'an prochain, aux élections municipales, a-t-il précisé.

M. Blanc a enfin rappelé sa *« totale fidélité »* à M. Valéry Giscard d'Estaing dont il a lu un message aux Corses : *« Je vous demande de confirmer par votre vote votre attachement à la poursuite de l'action menée en commun. »*

Et M. Jacques Blanc s'est, lui aussi, référé à l'histoire, invitant les Corses à amorcer en 1982 *« la libération du pays, comme ils avaient, en 1943, fait de leur île le premier département français libéré »*, ce qui aura *« valeur d'exemple pour toute la France »*.

PAUL SILVANI.

CORRESPONDANCE

FR 3 et les élections en Corse

*Après l'article de Paul Silvani, consacré à l'ouverture de la campagne pour le scrutin du 8 août (*le Monde *du 27 juillet), M. Guy Thomas, président de FR 3, nous précise :*

Votre collaborateur estime « mal choisie » l'heure de diffusion des émissions de télévision (19 h. 20) consacrée à la préparation des élections, et qualifie « d'erreur » la programmation à la même heure des émissions pour la campagne officielle.

La société FR 3 ayant la responsabilité d'assurer ces émissions n'a guère eu le choix ; le créneau 19 h. 20 - 19 h. 40 est, en effet, le seul qui permet d'assurer la diffusion de ces émissions simultanément sur les trois chaînes.

Certes, nous aurions pu opérer, techniquement, des « décrochages » à une heure plus tardive dans la soirée, mais une telle initiative aurait pour effet d'amputer systématiquement les films, les variétés ou les magazines diffusés aussi bien sur le programme national de FR 3 que sur les autres chaînes. Comment auraient alors réagi les citoyens électeurs en Corse qui sont, comme des milliers de touristes venus du continent, également des téléspectateurs ? Cruel dilemme.

Le Parlement et la télévision

Une lettre de M. Alain Peyrefitte

M. Alain Peyrefitte, député R.P.R. de Seine-et-Marne, ancien ministre de la justice, nous écrit :

Votre numéro daté du 26 juillet affirme, à propos du débat d'abrogation de « sécurité et liberté » : « M. Peyrefitte a reconnu qu'il s'intéressait surtout à la façon dont il pouvait paraître à la télévision ».

Allégation pour le moins inexacte et tendancieuse. Seuls les porte-parole de la majorité ont avancé cette interprétation malveillante, pour s'opposer au report de la discussion. Pas un instant des propos pareils n'ont été tenus, ni par moi ni par aucun des orateurs de l'opposition.

Je me suis contenté de regretter brièvement le manque d'élégance avec lequel on me contraignait à parler à une heure avancée de la nuit, devant des draps et des serpillières sur lesquels tombait la pluie, tandis que les banquettes (et les tribunes de la presse) étaient presque entièrement vides. La presse du soir, d'ailleurs, annonçait déjà que je parlerais le lendemain après-midi.

Mes amis se sont indignés de la « machination » qui consistait à écourter les propos des orateurs de la majorité dans la discussion générale, à supprimer purement et simplement les interventions de trois d'entre eux (dont deux avaient déjà distribué leur texte à des journalistes), et à pousser la séance jusqu'à 2 h 20 du matin (ce qu'on n'avait pas encore fait depuis le début de la session). M. Toubon a stigmatisé le « manque scandaleux d'équité » ; quelqu'un qui avait été attaqué depuis des mois, et tout l'après-midi, était appelé à répondre dans des conditions qui n'étaient pas égales : les droits de la défense étaient bafoués. M. Clément a dénoncé comme « indigne du *Parlement* que la *majorité* et son ministre se livrent à une pareille manœuvre ». Nul d'entre nous n'a parlé de « passage à la télévision ».

En ce qui me concerne, je suis d'autant plus détaché à l'égard de cet instrument que j'ai conscience de ne pas en abuser. Depuis le 10 mai 1981 jusqu'à aujourd'hui, j'ai pu m'exprimer *une minute* sur les journaux de TF 1, *deux minutes* sur ceux d'Antenne 2 et *pas du tout* sur ceux de FR 3. Pourtant, j'y ai été copieusement injurié et même diffamé à plusieurs reprises, notamment par le premier ministre à propos de cette fameuse loi (pendant de longues minutes sur toutes les chaînes, le 20 juin 1981, puis de nouveau le 9 avril 1982), sans avoir jamais bénéficié du moindre droit de réponse.

En revanche, il est amusant de constater que lors du premier débat sur « sécurité et liberté » — auquel répondait vingt-cinq mois plus tard le débat d'abrogation, — l'opposition d'alors se montrait beaucoup plus exigeante en matière de reproduction télévisée des séances ; et la majorité d'alors, beaucoup plus généreuse.

M. Peyrefitte rappelle à ce sujet que, le 11 juin 1980, lors du débat sur le projet « sécurité et liberté », M. Gaston Defferre, alors président du groupe socialiste, avait protesté contre l'absence des caméras de télévision lorsque M. Mitterrand était intervenu pour défendre une exception d'irrecevabilité.

[N.D.L.R. — L'incident auquel fait référence M. Peyrefitte a occupé une bonne partie de la séance de nuit, tant dans l'hémicycle, comme en témoigne le compte rendu des débats au « Journal officiel » du 22 juillet, que, dans les couloirs. Il a, en particulier, été précédé de deux suspensions de séance de quinze minutes chacune, l'une *demandée* par le porte-parole du groupe R.P.R., l'autre par celui du groupe U.D.F. Ces suspensions de séance, comme nous l'a indiqué M. Toubon (R.P.R., Paris), n'avaient d'autre but, en prolongeant la durée de la discussion générale, que de reporter l'intervention de M. Peyrefitte au lendemain. Celui-ci, au cours d'une de ces suspensions de séance, a demandé à voir les journalistes présents pour leur indiquer qu'il jugeait « indigne » le fait de l'obliger à parler si tard dans la nuit en l'absence des caméras de la télévision. D'où le commentaire paru dans « le Monde » daté 25-26 juillet, dont nous n'avons rien à retrancher. — L. Z.]

Le Monde

société

Opération « anti-été chaud » dans l'Essonne

Entre la Seine, la gare et une usine, sur la rue Edmond-Bonté à Ris-Orangis (Essonne), un portail grand ouvert laisse voir un curieux endroit : sur un immense terrain — quelque 7 000 mètres carrés, — l'assemblage hétéroclite de hauts bâtiments en meulière, de préfabriqués, d'une maison, d'un hangar. A l'ombre des murs poussent des tomates, des poivrons et des aubergines récemment plantés. Près du hangar, des jeunes gens s'affairent à la réparation de voitures. Le bruit ne couvre pas tout à fait le rythme d'une musique africaine. A l'entrée, un sigle — C.A.E.S. — et une inscription : « Concert tous les samedis à 21 heures. »

Le Centre autonome d'expérimentation sociale — c'est la signification du sigle — participe à ce qu'on appelle l'opération « anti-été chaud », destinée à fournir des activités aux jeunes des banlieues qui ne peuvent partir en vacances.

Un lieu de vie réinventé

Pendant deux mois, le C.A.E.S. offre la possibilité à des jeunes, âgés de quatorze à vingt ans, de participer à des ateliers d'expression musicale et théâtrale, d'organiser des concerts, de s'initier à la mécanique auto et moto, etc.

S'il ne faisait que fournir ces activités d'été aidé par une subvention de 36 300 F du ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale, le C.A.E.S. aurait déjà son utilité à une période de l'année où tout est fermé dans les banlieues et où les rares interlocuteurs des jeunes des cités sont en vacances.

Mais cette opération été 1982 n'est qu'une étape dans le travail et le choix de vie des trente-cinq personnes qui, depuis un an, occupent cet ancien centre de l'armée de l'air. Une douzaine d'entre eux vivaient déjà en communauté dans un pavillon de Vigneux. Ils connaissaient ces bâtiments de l'armée, inoccupés depuis quatre ans. Ils ont décidé de s'y installer, de les rénover, de *« créer un espace que l'on puisse habiter, où l'on puisse travailler, avoir un projet culturel, avoir une vie qui ne soit pas dissipée en miettes »*, explique l'un d'eux.

Ces squatters qui paient leur électricité avec régularité, qui demandent le téléphone et espèrent obtenir la reconnaissance de leur droit à disposer d'un lieu où ils font de l'expérimentation sociale, ont mis en œuvre tant de travaux en un an qu'il est impossible de les citer tous. La salle de concert est utilisable — on y joue chaque samedi devant deux cents à trois cents personnes, — le café-théâtre est presque terminé, — le bar est ouvert tous les jours, — une salle de cinéma est en construction. C'est l'une des quatre associations formée par le C.A.E.S., *l'Envers du décor*, qui prend en charge ces travaux d'aménagement et de réhabilitation. En outre, six de ses membres viennent de participer à la fabrication des décors de *Prométhée* au Théâtre de l'Est parisien (TEP). Trois autres associations fonctionnent en permanence : Mécaforme, l'atelier associatif de mécanique auto moto, Blurt, une construction de structures gonflables géantes et d'animation mobile pour les plus jeunes et Alternocif qui organise la récupération et le recyclage d'objets et de matériaux.

Le C.A.E.S. peut aussi fournir un hébergement de dépannage de l'ordre d'un mois pour une vingtaine de personnes. Enfin, un sculpteur, M. Paul Sevehon, qui travaille avec des jeunes délinquants et des chômeurs, vient d'y installer son atelier. *« Je vais faire un mobilier urbain, bancs publics, bacs à fleurs, etc. avec des groupes d'une dizaine de jeunes*, dit-il. *Mon projet a été accepté par le ministère de la culture et je reçois un salaire, mais je n'avais pas d'endroit où mettre mon atelier. Ici, ça me plaît. »*

Pour ceux qui cherchent un remède à l'ennui, le C.A.E.S. en offre mille. Pour ceux qui aiment l'oisiveté, il vaut mieux s'en tenir éloigné. Dès que l'on pousse une porte, il y a quelque chose à faire, peindre sur soie, construire des percussions avec Frank, faire de la sérigraphie, de la danse africaine dans une très belle salle aux colonnes peintes en rouge, travailler le bois avec Patrick de l'association Aurore (Art et usage de la récupération d'objets et de leur reconversion écologique). Même suivre Chris pour la visite des bâtiments n'est pas de tout repos.

Tout cela n'est pourtant, pour le groupe qui vit là, que *« la partie officielle de l'iceberg »*. Le plus important est l'esprit dans lequel s'invente cette vie nouvelle, préservant l'espace individuel dans l'organisation collective, se gardant *« à la fois des parasites et des gens trop autoritaires »*. *« C'est une socialisation spontanée*, explique Claude, un des fondateurs, *et nous avons été heureux de retrouver nos constatations et nos préoccupations dans le rapport Schwartz sur la jeunesse »*.

« Les jeunes ne vont pas là où les adultes voudraient les voir aller ; on les trouve peu dans les associations. Ils se regroupent dans les lieux qui ne leur sont pas a priori *destinés : les cafés, les caves, les halls et abords d'immeubles faute d'autres lieux appropriables »*, constatait M. Bertrand Schwartz dans son rapport. *« Il ne leur est guère facile de trouver d'autres lieux où ils puissent faire et apprendre ensemble une musique qui échappe aux critères d'évaluation de la culture adulte. »* A Ris-Orangis, ils en ont un. Mais le jour o arrivait la subvention du ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale, une autre lettre convoquait les responsables de C.A.E.S. au tribunal. On veut les expulser d'un lieu qui ne servait plus à personne et où, désormais, on peut vivre, travailler, s'amuser...

JOSYANE SAVIGNEAU.

DES C.R.S., DES ADOLESCENTS ET DES LOCATAIRES

UNE SOIRÉE A LA SEYNE

De notre correspondant

Toulon. — Mardi 20 juillet, 21 heures. A La Maurelle, une cité H.L.M. de La Seyne (Var), quelques adolescents traînent sur le trottoir pour échapper à la canicule et à la télévision. L'un d'eux, âgé de quatorze ans, est juché sur son cyclomoteur devant l'entrée d'un bâtiment G3 et discute avec quelques copains. Soudain, un bruit de chute et de verre brisé. A 50 centimètres près, il recevait un fragment de vitre sur le crâne. D'abord, il croit à une agression de quelque locataire irascible. Il hurle, le nez pointé vers les étages supérieurs. La locataire du cinquième (celle dont la vitre est cassée) sort à la fenêtre et invective le gamin. Le ton monte. La femme descend et les insultes fusent. Sa fille alerte un poste de C.R.S. qui se trouve non loin de là durant la saison estivale. Les C.R.S. arrivent à bord d'un fourgon, retrouvent le jeune garçon en compagnie d'une dizaine d'amis et l'invitent à les suivre en lui assenant quelques coups de matraque sur les mollets et sur le dos.

Des curieux sont à leur fenêtre et voient la scène. Sept d'entre eux la raconteront dans une lettre *« de colère et de dégoût »* adressée une semaine plus tard au maire de la ville. *« Ils lui ont tordu le bras*, écrivent-ils, *pour le forcer à se mettre à genoux devant cette dame, afin de lui demander pardon. »* Seul un locataire du rez-de-chaussée tente de s'interposer.

Le commissaire Midy, qui est responsable des renforts saisonniers des C.R.S., estime que *« tout cela est parfaitement faux »*. *« Les C.R.S.*, déclare-t-il, *sont bien intervenus à la demande de la fille de la locataire, mais se sont bornés à demander au jeune garçon de présenter ses excuses sans exercer de violences. Les auteurs de la lettre sont sans doute des gens bien pensants qui ont un compte à régler avec les C.R.S. parce qu'ils ont eu un P.V. un jour... »* Les citoyens « bien pensants » persistent cependant dans leur version des faits auxquels ils ont assisté.

JOSÉ LENZINI.

Le 6e Congrès européen de « psychologie humaniste »

Les enfants perdus de la psychanalyse

Le sixième congrès européen de « psychologie humaniste » qui vient de s'achever à Paris a réuni près de mille personnes, adeptes des « nouvelles thérapies » qui se développent de plus en plus, en Europe et aux Etats-Unis.

Ces « *nouvelles thérapies* », quelles sont-elles ? Tenter d'en dresser un inventaire exhaustif serait une gageure tant les terminologies, les méthodes, les théories, les techniques, abondent. Ainsi, dans le programme et les documents remis aux congressistes, les organisa- congressistes, les organisateurs (1) revendiquent-ils la paternité de Freud comme des principaux dissidents de la psychanalyse des origines, tels qu'Adler, Reich et Jung, de Sartre et des principaux existentialistes, de Schopenhauer, de Kierkegaard, d'Emmanuel Mounier, d'Albert Camus, de la quasi-totalité des « pères » de l'école américaine, tels que Rogers, Bateson, Skinner, etc., la liste n'est pas limitative et s'achève, plus près de nous, notamment sur Edgard Morin.

De ce foisonnement théorique sont nées des multitudes de techniques « nouvelles » qui, toutes, selon les responsables français du mouvement de la « psychologie humaniste », rejettent, d'une part, la médication purement verbale qu'ils dénoncent dans la psychanalyse classique ; revendiquent, d'autre part, la prise en compte de la dimension corporelle dans ces thérapies du « mal être ».

Ainsi sont nées, par exemple, la « bioénergie », qui se réclame de Wilhelm Reich et qui consiste notamment à rechercher l'expression corporelle d'émotions non exprimées ; le « gestalt », diffusé depuis les années 60 par l'institut d'Esalen, en Californie, qui cherche à reconstituer une unité corporelle perdue, pour « *combler les failles de la personnalité et rendre l'individu à sa totalité* ; l'« analyse transactionnelle », qui consiste à diagnostiquer, dans une relation concrète, quel niveau du moi entre jeu et s'exprime ; les « groupes de rencontre », étude de la communication interpersonnelle, recherche de l'expression dynamique des individus dans un groupe, etc.

Cette liste n'est nullement limitative. S'y ajoutent, en effet, pour reprendre les termes des congressistes, l'« *illumination intensive* », la thérapie primale (thérapie par le cri), l'« *intégration posturale* », diverses méthodes sexologiques, sophrologiques, bon nombre de techniques « *orientales* », « *biodynamiques* », etc.

Un joyeux désordre

De ce foisonnement, que conclure ? Les praticiens de ces « *thérapies nouvelles* » nient farouchement être des enfants perdus de la psychanalyse et plus encore du comportementalisme. Dans la psychanalyse, ils dénoncent une conception de l'homme exagérément centrée sur l'axe bipolaire sexualité-agressivité, et sur la reviviscence pure d'expériences archaïques mal vécues, médiatisées par la parole seule ; dans le comportementalisme, ils réfutent une vision réductionniste incapable de prendre en compte la psychologie des profondeurs et l'histoire propre du sujet.

Pourtant, les responsables de la psychologie humaniste admettent qu'ils n'entreprennent que des thérapies partielles. Comment, dans le foisonnement de ces innombrables techniques, le patient peut-il choisir celle qui conviendra à son symptôme particulier, à sa névrose personnelle, voire à sa psychose, puisque ces « *nouveaux thérapeutes* » s'adressent aussi aux psychotiques ? A cette question, les responsables du mouvement répondent par l'« *instinct* », celui du malade, celui qui fait trouver le bon chemin et éliminer les traverses ou les impasses. Ils admettent tout à fait que ce mouvement, qui connaît une phase d'intense créativité, butte, comme d'ailleurs la psychanalyse elle-même, sur le problème de la formation des thérapeutes et du contrôle de leurs pratiques.

Du moins la psychanalyse détenait-elle, détient-elle toujours, un soubassement théorique relativement homogène qui s'est intégré au fil des années et rencontre l'adhésion de ses praticiens, fussent-ils divisés en divers « groupes ». La « psychologie humaniste » a pour cela bien trop de figures paternelles, qu'elle revendique scrupuleusement, dans un joyeux désordre. « *Le désordre est de Dieu...* », disaient les anarchistes. Sûrement pour bon nombre de patient. Peut-être pas pour les plus impatients.

CLAIRE BRISSET.

(1) Association européenne de psychologie humaniste, 38, rue de Turenne, 75003 Paris.

FAITS ET JUGEMENTS

Un policier tué par un malfaiteur à Nantes.

Un gardien de la paix, âgé de vingt-sept ans, marié et père d'un enfant de quatre ans, M. Henri Morvan, a été tué, vendredi 30 juillet, par un malfaiteur à Nantes. Alors qu'il effectuait une ronde dans le quartier du rond-point de Rennes avec un collègue, M. Albert Vuillat, il a été avisé par talkie-walkie d'une agression commise contre une vieille dame. Intrigués par le comportement d'un homme qui comptait une liasse de billets sur le trottoir, ils ont tenté de l'interpeller, mais celui-ci s'est enfui et a tiré trois coups de feu. Ayant cependant réussi à le rejoindre, les deux policiers ont tenté de le maîtriser.

Le malfaiteur, qui avait toujours son arme à la main, a tiré deux autres fois, tuant Henri Morvan. L'autre policier a eu la vie sauve grâce à une pièce de monnaie se trouvant dans la poche de sa chemise contre laquelle une balle est venue s'écraser. La diffusion rapide d'un portrait robot a permis l'arrestation du meurtrier présumé, dans la nuit, par une patrouille de police. Il s'agit de Jacques Néme, âgé de trente-quatre ans, originaire de Lyon, bien connu des services de police.

Il venait de faire un cambriolage quand il a été aperçu par les deux gardiens de la paix. Dans sa fuite, il a abandonné un sac de sport contenant le produit du cambriolage ainsi qu'un pied de biche. Jacques Néme a reconnu être l'auteur du meurtre.

Henri Morvan, qui était entré dans la police en octobre 1976, est le septième membre des forces de l'ordre tué depuis le début de l'année.

Grâces médicales : un gardien de prison inculpé.

Un gardien de prison, M. Alfred Sauli, a été inculpé de complicité d'escroquerie et écroué à la prison d'Avignon, jeudi 29 juillet, par M. François Ardiet, juge d'instruction au tribunal de Marseille chargé du dossier sur le trafic de grâces médicales à la prison des Baumettes (*le Monde* du 16 juillet). M. Sauli, qui avait été muté en janvier à la prison de Draguignan, est accusé d'avoir servi d'intermédiaire dans ce trafic, qui a permis à certains détenus d'être remis en liberté, pour raison médicale, après avoir versé d'importantes sommes d'argent.

Un récidiviste du troisième âge.

Un homme âgé de soixante et onze ans vient d'être incarcéré à Paris pour détournement de mineure. Henri Fille retourne en prison pour... la dix-septième fois. Toute sa vie, il n'a fait qu'y entrer et en sortir, y passant au total trente-sept années.

Lorsque Henri Fille a comparu, en mars 1977, avec Jean-Charles Willoquet et sa bande devant la cour d'assises de Paris, il était le seul de tous les accusés à porter l'habit de droguet fourni par l'administration pénitentiaire. L'air absent, il disait au président lui demandant *« Comment avez-vous pu en arriver là ? » : « Oh ! ce serait trop long à expliquer ! »* (*le Monde* du 19 mars 1977).

Orphelin, ce fils de sous-officier — né le 24 février 1911 à Toulon — a été placé à l'école des enfants de troupe. A dix-huit ans, il doit s'engager dans l'armée, en échange de l'éducation gratuite qu'il a reçue. Il déserte, puis se constitue prisonnier pour régulariser sa situation. Il est alors envoyé aux bagnes de l'armée, tristement célèbres : Biribi, Tataouine, dont il s'évade. Il ne sera plus qu'un proscrit et un délinquant.

Récidiviste, il paiera très cher chacun de ses délits. Pour un cambriolage, il sera condamné en 1961 par la cour d'assises de Meurthe-et-Moselle à quinze ans de réclusion criminelle. Il sortira en 1972.

De nouveau détenu depuis 1974, il a été condamné à cinq ans de réclusion criminelle par la cour d'assises de Paris en 1977. A peine libéré, il a été arrêté en septembre 1979, soupçonné de cambriolage, puis remis en liberté. Il était recherché depuis 1980.

Le 25 juillet, Malika, en fugue depuis dix jours, était retrouvée par les policiers. Elle expliquait qu'elle avait habité *« chez un vieux monsieur, rue de Lappe, à Paris »*. Malika est rentrée chez ses parents, dans le Val-de-Marne, et Henri Fille, une fois de plus, est rentré à la prison.

● *Un jeune touriste allemand âgé de seize ans*, qui avait été surpris en compagnie de deux camarades à l'entrée de la cave d'un restaurateur de Carry-le-Rouet (Bouches-du-Rhône), a été tué dans la nuit du jeudi 29 au vendredi 30 juillet vers 0 h 30, par le tenancier de l'établissement, M. Joseph Mancini.

M. Mancini avait déjà été victime de plusieurs cambriolages. Il s'est armé de sa carabine de chasse de calibre 16. Les jeunes gens ont tenté de fuir et dans la bousculade un coup de feu est parti. Touché dans le dos, la victime est décédée.

CARNET

Naissance

— M. Patrick CHARVERIAT et Mme Agnès GUIGOU sont très heureux de faire part de la naissance de

Clémence,

le 24 juillet 1982.
8, rue Godefroy,
69006 Lyon.

Décès

— Mme Véronique Malek, née Braun, sa fille,
M. Frédérique Braun,
son fils,
Stéphane et Antonin,
ses petits-fils,
Mme Nadia Sitkowski et ses enfants,
M. et Mme Raphaël Braun et leurs enfants,
Les familles Braun, Sitkowski, Feuillet, Chapiro,
ont la douleur de faire part de la disparition subite de

M. Salomon-Frank BRAUN,

survenu à Paris, le 27 juillet 1982, à l'âge de cinquante-sept ans.
Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.
Le présent avis tient lieu de faire-part.

— Nous apprenons le décès de
M. René CANCE,
ancien député,
ancien maire du Havre,
survenu le vendredi 30 juillet 1982.

[Né le 29 avril 1895 à Laroquebrou (Cantal), René Cance, ancien instituteur, avait combattu à la guerre de 1914-1918 au cours de laquelle il avait été blessé puis fait prisonnier. Secrétaire de la section communiste du Havre dès 1935, il avait pris, cette année-là, la direction du quotidien communiste « l'Avenir du Havre », qu'il devait conserver jusqu'en 1952. Elu conseiller général en 1937, René Cance était entré dans la Résistance avant de devenir le « commandant Pierre » dans le maquis de Corrèze. Membre des deux Assemblées nationales constituantes, réélu à l'assemblée départementale, il avait siégé sans interruption à l'Assemblée nationale jusqu'en 1967, date à laquelle il n'avait pas sollicité le renouvellement de son mandat. Conseiller municipal du Havre depuis 1947, René Cance avait été maire de la ville de 1956 à 1971. Il avait alors laissé ses fonctions à M. André Duroméa, qui lui avait succédé quatre ans plus tôt à l'Assemblée nationale.]

— Nous apprenons le décès, survenu le vendredi 30 juillet 1982, à Grenoble, de
M. Georges CAZENEUVE.

[Né le 4 mars 1906 à Fossat dans l'Ariège, Georges Cazeneuve était membre du conseil de surveillance du « Dauphiné libéré », qu'il avait fondé en 1945 avec MM. Louis Richerot et Alix Berthet, et dont il fut le premier directeur de la publication. Resté un des actionnaires privilégiés du quotidien régional et membre du conseil d'administration, il fut écarté en avril 1981, à l'arrivée de M. Fournier. Le 4 mai 1982, il avait été désigné membre du conseil de surveillance à la suite de la révocation des représentants de M. Fournier par l'assemblée générale des actionnaires.

Georges Cazeneuve a commencé sa carrière journalistique, en 1936, à « Nice-Matin », puis il a collaboré au « Petit Provençal » de Marseille et au « Petit Dauphinois » de Grenoble.

Directeur des services sportifs pendant de nombreuses années du « Dauphiné libéré », il avait notamment créé le Critérium cycliste du « Dauphiné libéré », puis les Six Jours de Grenoble.

Membre du comité de libération de Grenoble, Georges Cazeneuve s'était notamment occupé de la mise en place des nouvelles municipalités. Militant socialiste, il fut adjoint du maire de Grenoble jusqu'en 1959.]

— Patrice, Cécilie et Sébastien ont la douleur de faire part du décès de

Brigitte CHOUASNE,

survenu le 29 juillet 1982, à Boulogne (92).
L'inhumation aura lieu au cimetière de Billancourt (avenue Pierre-Grenier, à Boulogne), le lundi 2 août 1982, à 9 h. 45.

— On nous prie de faire part du décès de

Mlle Jeanne HABERT,

survenu le 26 juillet 1982, à l'âge de quatre-vingts ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 3 août 1982, à 14 heures précises, en l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet (30, rue Saint-Victor, Paris-5e), suivie de l'inhumation au cimetière d'Ermont, dans le caveau de famille.

— M. et Mme Jean Pandrigue de Maisonseul, leur fille Sibylle,
Les familles Bernasconi, Bertolus, Bour, Bourlier, Guerrier, Lacour, Levainville, Olry, Reclus, Sailly,
Son fils, sa belle-fille,
Ses neveux et nièces,
Ses amies :
Mme Y. d'Argenson,
Mme M. de Beaucoudray,
Mme E. Tiné,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jeanne JOUYNE,

née à Alger le 25 juin 1885,
survenu à Aubagne, le 28 juillet 1982.
Le service religieux a été célébré dans l'intimité, en l'église de Cuers, le 28 juillet.
10, rue de Verdun,
83390 Cuers.

— M. Gabriel Medina,
son neveu,
Mme Henri Warocquier,
sa belle-sœur,
Les familles Struyven et Gabriel Warocquier,
M. et Mme Marco Fiorentino (Nice),
Mme Victor Barda et sa famille,
Ses nombreux amis,
ont l'immense douleur de faire part de la perte cruelle de leur très chère

Gemma MEDINA,

décédée le 28 juillet 1982.

— Paris, Sceaux, Vichy.
Chantal Roche,
son épouse,
Yvan et Karine,
ses enfants,
Germain Roche,
son père,
Jacques A. Roche,
son frère,
Et toute la famille,
Le centre régional Animation et Développement Ile-de-France, dont il était délégué régional,
La Fédération régionale des Maisons des jeunes et de la culture Ile-de-France, dont il était délégué régional adjoint,
Ses amis de la Maison des jeunes et de la culture de Sceaux, dont il fut directeur,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean-Claude ROCHE,

survenu le 28 juillet 1982, dans sa quarante-cinquième année.
Selon ses volontés, un concert réunira ses proches et amis. La date et le lieu en seront communiqués ultérieurement.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Roger Truelle,
sa mère,
Mme Jean Truelle,
son épouse,
Le docteur et Mme Jean-Luc Truelle, son fils et sa belle-fille, et leurs enfants,
Mlle Annick Truelle,
sa fille,
Le docteur et Mme Emmanuel Truelle,
M. et Mme Michel Jean,
M. et Mme Jean-Pierre Delahousse,
M. et Mme Claude Truelle,
M. et Mme Yves Truelle,
ses frères et sœurs,
Mme Pierre Gillier,
sa tante,
Leurs enfants et petits-enfants,
Ses amis,
ont le regret de faire part du décès de

l'ingénieur général de l'armement air (C.R.)
Jean TRUELLE,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 29 juillet 1982, à Paris, dans sa soixante-quinzième année.
La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 2 août 1982, à 8 h. 30, en l'église Notre-Dame-du-Bon-Conseil (140, rue de Clignancourt, Paris-18e), suivie de l'inhumation au cimetière de Bouilly (Aube).

Ni fleurs ni couronnes.
Des dons pour l'Association de recherche B.U.C. (clinique urologique de l'hôpital Necker, à Paris).

Cet avis tient lieu de faire-part.
6, square de Clignancourt,
75018 Paris.

[Né le 9 janvier 1908 à Paris, Jean Truelle, après des études à l'Ecole polytechnique, à l'Ecole nationale supérieure des mines et à l'Ecole nationale supérieure de l'aéronautique, commence en 1935 sa carrière d'ingénieur de l'aéronautique. Il est ingénieur de première classe de l'aéronautique en janvier 1942 et ingénieur militaire de première classe de l'air en août 1944. Responsable en 1956 de l'étude de la pile à haute température au Commissariat à l'énergie atomique, Jean Truelle devient, en 1959, chef de la section des sciences appliquées à la division scientifique de l'OTAN. Ingénieur général de l'air depuis 1964, il avait publié de nombreuses études et chroniques dans les domaines de l'aéronautique, des études spatiales et nucléaires.]

Anniversaire

— Il y a cinq ans, disparaissait tragiquement
Christophe PAYRASTRE,
sapeur-pompier de Paris.
Une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

Le Monde

culture

FESTIVALS

LE « SERMON SUR LA MORT » ET AUTRES SERMONS A AVIGNON

Les masseuses du roi

André Benedetto, dans son théâtre avignonnais permanent de la place des Carmes met en scène le *Sermon sur la mort* de Bossuet. C'est une bonne idée. Lorsque nous lisons ces belles et interminables tirades des Sermons et des Oraisons que Bossuet infligeait à la Cour, nous essayons d'imaginer la scène. Le jour du *Sermon sur la mort*, Bossuet n'a que trente-cinq ans, mais il est déjà le redoutable réactionnaire qui animera les polices parallèles et les complots des sociétés secrètes, comme celle du Saint-Sacrement, et qui fera révoquer l'Édit de Nantes. Assis devant lui, faisant mine de suivre le sermon, Louis XIV est jeune encore, vingt-quatre ans, et n'écoute sûrement pas ce « scrogneugneu » ultra.

Benedetto, c'est assez drôle, présente un Bossuet bien plus vieux que son âge, l'air chafouin, et qui n'a aucun don oratoire, qui marmonne son « topo » d'une voix plate, beige, endormante. Louis XIV s'est fait peindre la figure en or et il est venu à l'église en caleçon. Deux dames, penchées sur ses lombaires, lui font, pendant tout le sermon, un massage décontractant. Pour ajouter un peu de kermesse à ce face-à-face trop statique, André Benedetto met en jeu un Jésus-Christ assez sympa, genre jeune émir adepte du jogging, une Sainte Vierge baba-cool, un Lazare style bagnard tatoué qui ressuscite tous les quarts d'heure et quelques bergers provençaux en costume du dimanche qui tapent sur des clochettes et sur des tambourins. Ils esquissent des danses folkloriques, le roi se retourne pour se faire masser l'omoplate et Bossuet parle dans le vide d'une voix morne. Ce spectacle charmant aux simplicités d'ex-voto est bizarrement boudé par les foules aveugles du Festival. C'est fou ce que la vie est injuste.

Justice est faite

A propos d'injustice, l'excellent acteur François Clavier, me rencontrant au tabac de la place des Lices, me demande de préciser que la pièce *la Mort en ce théâtre*, dont il a été rendu compte ici (*le Monde* du 24 juillet), n'a pas été mise en scène par Christian Benedetti tout seul. Au cours des répétitions Benedetti, qui est un garçon très prêteur, très partageur, a passé la main à son camarade Mourad Mansouri, devenu ainsi le metteur en scène principal.

Mourad Mansouri et ses frères *sont déjà suffisamment opprimés et* immigrés comme ça en France pour que nous ne lui retirions pas une de ses responsabilités. Mansouri n'en est pas à son coup d'essai, il est aussi bon metteur en scène qu'acteur *doué*. Voilà, *justice est rendue* pour une fois au vrai metteur en scène d'une pièce, alors que jamais on ne nous dit qui a vraiment mis en scène les spectacles d'un Chéreau, d'un Strehler ou d'un Vincent. Tous ces gens-là ont *leur Mourad Mansouri* dans la manche, mais jamais il ne se trouve un François Clavier pour découvrir le pot-au-rose.

Pendant les orages qui éclatent enfin, sauvant les récoltes de pêches jaunes géantes des campagnes environnantes et transformant la Cité des papes en piscine, les jeunes cinéphiles vont voir et revoir, dans une petite salle du cours Jean-Jaurès, un chef-d'œuvre de Jean-Luc Godard, *Lettre à Freddy Buache.*

Freddy Buache est le directeur de la cinémathèque de Lausanne, et il semble qu'il ait fait obtenir à Godard la commande d'un film destiné *à célébrer je ne sais quel anniver*saire de la ville de Lausanne. Ce court métrage de onze minutes montre Jean-Luc Godard l'air à la fois doux et pervers comme d'habitude qui pose et repose sur une platine un disque du *Boléro* de Ravel, cela presque dans le noir. Quelques plans de coupe montrent un arbre, le ciel à travers l'arbre et des passants dans la rue, pas gais. Pendant ces images, prises de main de maître, à la vavite, nous entendons la voix meurtrière — timide de Godard, qui explique que c'est incompréhensible le cinéma et qu'une fois de plus il lui sera reproché de ne pas avoir « *satisfait la commande* ».

Ce court métrage est plus beau et passionnant que l'œuvre entière d'un Hitchcock, d'un Mizoguchi et, bien sûr, que toutes les pièces de théâtre qu'il faut supporter ici à Avignon. Cela ne s'explique pas, c'est affaire de charme personnel.

Et pour donner une information pratique, disons que le meilleur *sorbet à la fraise d'Avignon se trouve* dans un lieu excentrique, une petite boulangerie sise au coin de la rue Pasteur et de la rue Baraillerie, à deux pas de la faculté des sciences.

MICHEL COURNOT.

■ Le violent orage qui s'est abattu vendredi en début de soirée sur Avignon a contraint l'acteur italien Vittorio Gassmann à renoncer à la première des deux représentations de son spectacle « Gassmann aux enchères » qui devait se dérouler en plein air dans le théâtre de la cour d'honneur du Palais des papes, dans le cadre du Festival d'Avignon.

Le Festival décide, en accord avec l'acteur, une représentation supplémentaire dimanche à 20 h 30 pour les spectateurs privés de cette soirée.

La seconde représentation, prévue pour samedi 31 juillet, restait maintenue et devait être retransmise en direct par FR 3 à partir de 21 h 30.

La ligne japonaise

(Suite de la première page.)

Mais Kazuo Ohno surmonte les péripéties éphémères. Il transmet quelque chose qui ressemble à une idée d'éternité. Il se tient là où se rejoignent l'innocence et la connaissance. Il porte fièrement la beauté de la sagesse parée d'oripeaux frivoles. Ce n'est certes pas la première fois que je vois Kazuo Ohno et l'émotion reste toujours aussi vaste. Un étonnement, et ce n'est pas parce que le spectacle, de soir en soir, se modèle sur une émotion particulière. Un étonnement au sens racinien, une bascule des codes affectifs, un éclatement de la raison.

J'imaginais un choc, sinon de même nature, du moins d'une force aussi insolite avec le Dairakuda Kan de Maro Akaji, disciple de Tatsimi, inventeur du Butoh, cette danse des ténèbres qui exorcise, par la violence, *les plaies de Hiroshima.*

Le spectacle fut donné à la Chartreuse, au cloître du cimetière, un puits entre les murailles délavées et les toits de tuile. Quand on est placé en haut des gradins, on divague entre ciel et terre, c'est splendide. Le plateau est entouré de plaques de bois d'où sortent les danseurs et les danseuses. Ils sont blancs, translucides dans la nuit. Les hommes sont glabres, ils ont le crâne rasé, les femmes ont des chevelures de méduse, noires. Ils sont reliés par une corde. Torses voûtés, genoux à demi pliés, ils font des mouvements par saccades. Ces hommes nus, ces *femmes dont les lèvres rouges forment une ouverture béante...*, le Dairakuda Kan vient en France après Sankai Jukio Ariadone. Qui inspire l'autre, je n'en sais rien. Mais j'éprouvais un malaise comme devant du déjà vu, du réchauffé. *Et* puis, ici, les danseurs n'ont pas de rigueur. Ils ont l'air de faire un peu ce qu'ils veulent sans trop d'invention, c'est monotone.

Il y a des moments drôles : le tableau où les danseuses en petites robes roses, chaussinettes, gros nœuds rouges dans les cheveux hérissés, à peu près aussi affreuses que les fillettes de Ronald Searle, oscil*lent de la tête sur une sorte de bour*rée qui dure bien quarante couplets. C'est long, même si Marco Akaji lui-même apparaît imperturbable dans le même costume. Un autre tableau très apprécié : les hommes sont peints en noir avec des portions de peau blanche qui forment des dessins. Ils sont couronnés d'antennes en cuivre et jouent les chameliers. Les chameaux sont les femmes qui sous des couvertures imitent la démarche dandinante des lents coursiers du désert. Le côté camelote et Moulin-Rouge ne me gêne pas mais j'attends en vain l'arrivée de Cléopâtre avec son aspic.

Les poupées de Tsujimura

L'ennui c'est le côté années 60, la branche d'arbre qui surgit pour répondre aux vrombissements des avions de guerre et surtout la musique planante qui enrobe de sucre filé une bonne partie du spectacle. Il faut croire que les Japonais aiment ça. Tsujimura l'utilise lui aussi avec de la disco pour ses marionnettes. J'ai vu le premier programme, une légende réécrite : *Le mariage de la Belle et du dieu de la mer*. Tsujimura dit qu'il n'y a pratiquement pas de compositeurs originaux aujourd'hui au Japon. Il *s'inspire de contes anciens mais il* reste un homme moderne (comme nos metteurs en scène quand ils montent des classiques). La musique traditionnelle, dit-il, est trop chargée de références, de poids affectif. Les *sons de l'Occident* pèsent sur les *rues de Tokyo avec le vacarme des* embouteillages, le sifflement des avions. Des sons simplement qu'il a choisis sirupeux, banals, un bruit de fond en opposition à la délicate ambiguïté de la légende.

Je suis restée fascinée par les poupées, par leur visage hiératique, par les frémissements des riches kimonos, les imperceptibles hochements du cou, les têtes qui se détournent un peu sous la caresse des mains humaines. Ce sont des marionnettes à tige servies par un seul comédien relié à elles par ce cordon ombilical rigide. Seul le dieu de la mer, géant au torse livide barré de perles transparentes (un dieu de rêve pour Cocteau), à cause de sa taille, a deux servantes.

J'ai regardé les manipulateurs, l'intimité de leurs gestes amoureux, troublants comme un inceste chasté. *Si loin de la noblesse épique des sa*mouraïs shakespeariens. Si loin des photographes souriants que l'on voit partout bardés d'appareils supersophistiqués. Pas si loin peut-être, c'est toujours le goût des yeux bridés pour le regard indiscret.

COLETTE GODARD.

★ Tsujimura joue au Théâtre municipal jusqu'au 2 août. Séance à *21 h 30.*

■ L'Ensemble national de Cracovie, une troupe folklorique, qui devait se produire jeudi à Trégastel (Côtes-du-Nord), s'est vu refuser le visa de sortie par les autorités polonaises. Selon le directeur du Palais des congrès de Trégastel, qui a publié un communiqué le 28 juillet, c'est en raison de la défection en Espagne de nombreux supporters de l'équipe de football polonaise au Mundial que les artistes de Cracovie se sont vu opposer ce refus de visa. L'ensemble de Cracovie sera remplacé par le groupe folklorique de Poznan, qui avait obtenu son visa de sortie avant les événements du Mundial pour une tournée en Grande-Bretagne, et qui va se produire maintenant en France.

« ION », THÉATRE MUSICAL

Les conventions d'un genre

On a pris l'habitude de dire que le théâtre musical est un genre en devenir, qu'il n'en existe pas de définition, et, cependant, on pourrait en donner la recette : beaucoup de texte avec de la musique autour, moins de chant que de paroles ; bannissez les voix de soprano, de ténor ou de baryton, préférez-leur les haute-contre, les mezzo, les basses profondes ; n'oubliez pas de faire chanter et parler les musiciens, de les faire participer physiquement à l'action. Quant aux instruments, recherchez la rareté, des violes, un clavecin, un petit orgue. Dissociez si possible les jeux de scène et le sens du texte afin d'éviter la grossière pantomime, ne vous souciez de l'accent tonique des mots que pour le contrarier par ceux de la musique. Bref, caressez à rebroussse-poil le théâtre et la musique, il en sortira toujours du théâtre musical.

Essoufflement

Aussi étrange que cela paraisse, la recette n'est pas connue, mais elle est dans l'air, et il semble aussi difficile d'y échapper que d'en tirer des résultats convaincants, sinon originaux. Cela tient, d'une part, à une limitation des moyens, qui, après avoir été stimulante, devient de plus en plus contraignante, d'autre part, à la fragilité de toute esthétique a contrario. L'adaptation de la pièce d'Euripide, Ion, par Georges Boitard (qui signait également la mise en scène), musique de Bernard Cavanna, présentée au cloître des Célestins du 27 au 31 juillet, pourrait être la parfaite illustration des limites et de l'essoufflement que connaît actuellement le théâtre musical.

Le personnage principal, Ion, né du viol d'une mortelle par Apollon, abandonné sur les Hautes-Roches et devenu serviteur du temple de Phoibos, est incarné par une voix de haute-contre, celle d'Alain Zaepffel, qui réalise un véritable tour de force en mêlant si naturellement la voix parlée et le chant. Créuse (Anna Bartelloni) — qui ignore s'adresser à son propre fils — vient alors consulter le dieu pour savoir ce qu'est devenu cet enfant, tandis que Xouthos (Bernard Fabre-Garrus), l'époux de Créuse, venu lui aussi trouver l'oracle, apprend que la première personne qu'il rencontrera sur sa route sera son fils, né d'une mère inconnue : ce sera Ion. Colère de Créuse, devant cette révélation, et, sur les conseils d'un vieillard (Xavier Tamalet), elle décide d'empoisonner celui qu'elle prend pour son beau-fils. La tentative échoue, Ion menace de tuer Créuse mais la Pythie apporte la corbeille dans laquelle l'enfant fut abandonné jadis. Reconnaissance de la mère et du fils, allégresse générale.

Tout cela n'est pas aussi clair pour le spectateur non prévenu et il faut croire que l'adaptateur-metteur en scène s'est attaché à accentuer la part d'obscurité dont le chant couvre presque obligatoirement le texte. Comme le compositeur semble s'être moins soucié de rendre les dialogues saisissables que d'établir des degrés d'intelligibilité des mots et des conflits entre le sens et l'expression, l'impression générale que l'on retire est celle d'un spectacle assez inconsistant assorti d'une musique qui procède par larges touches, comme une fresque, avec interventions ponctuelles d'un chœur d'instrumentistes-chanteuses, roulements de percussion, ostinati de clavecin amplifié, cordes pincées rappelant la cithare, et hautbois évoquant l' aulos de la tragédie grecque.

La lenteur et la sophistication de la mise en scène ne contribuent peut-être pas à donner à la partition un supplément d'intérêt, comme cela devrait toujours être le cas dans pareille circonstance, et la retransmission de Ion sur France-Culture le 18 août entre 19 h 10 et 22 h 20 ne trahira peut-être pas excessivement cette production plus honorable qu'exaltante.

GÉRARD CONDÉ.

DANSE A AIX

Un « Lac des cygnes » minimal

Inaugurées dans la bonne humeur avec l'athlétique Charles Moulton, les soirées de « la danse à Aix » se sont poursuivies avec une prestation élégante de Claude de Vulpian et Jean-Yves Lormeaux, étoiles de l'Opéra de Paris, ovationnés par un public d'apprenties ballerines fascinées comme des alouettes. Le groupe de Janet Smith, en revanche, a paru bien conformiste dans des tableaux de mœurs typiquement anglais. Puis, les choses ont commencé à devenir intéressantes ou détestables (c'est selon) avec l'Américaine Johanna Boyce, qui semble considérer la danse comme une thérapie de groupe. Elles ont nettement tourné à l'acide avec la création d'Andy Degroat, *le Lac des cygnes*. Certains spectateurs, estimant que la marche prolongée ne relève pas des activités chorégraphiques, ont réagi très violemment.

En fait, si l'on n'a pas suivi le travail d'Andy Degroat depuis ses débuts, on peut se méprendre sur ses intentions. Venu à la danse sans l'avoir apprise, il a d'abord pratiqué le *spinning*, l'art de tourner ; il a collaboré avec Bob Wilson, puis il s'est intéressé à la façon de faire évoluer des gens ensemble en laissant chacun *affirmer sa différence de tempé*rament ou de style. Dans des œuvres comme *Red Notes* ou *Fine Ice No.2*, créé à Arles le 27 juillet, il s'est révélé un chorégraphe particulièrement riche dans ses combinaisons spatiales. C'est en fonction des relations temps-espace qu'il s'est intéressé aux structures du ballet classique. Fasciné par *le Lac des cygnes*, il a décidé de le traiter dans son propre registre, selon un jeu de formes fixe et libre. Il s'agit d'un hommage inattendu mais sincère au chef-d'œuvre de Petipa. Un peu comme ces variations que pratiquent les peintres abstraits à propos de tableaux de maîtres.

Le Lac des cygnes, version « post-modern », est interprété par trois danseurs, Michael O'Rourke (le prince Siegfried), Viviane Serry (la princesse cygne) et Andy Degroat, qui personnifie l'ensemble des cygnes.

Présenté à 19 heures, dans la lumière du jour, le « ballet » s'ouvre sur une de ces déambulations énergiques chères à Degroat, véritable prise de possession de la scène. Un texte poétique de Maurice Tapiero sur *le Lac*, conçu à l'usage des enfants, est lu à quatre voix. Il suggère au chorégraphe un choix de direction, de gestes stylisés. Puis les danseurs reviennent vêtus de petits maillots quadrillés. Pendant vingt minutes, ils vont sillonner le plateau sur des accompagnements de musique disco avec des variations complexes de rythmes et de parcours. Cela a pour effet de rendre encore plus fort le contraste avec la musique de Tchaikovski qui lui succède.

Andy Degroat a repris tous les *airs de bravoure de l'œuvre* (ouverture, valse, danse des petits cygnes, adage...) et les traite dans un vocabulaire minimal, secouant sur leurs bases des schémas plus que séculaires : Siegfried chaussé de pataugas s'envole en spirale ; Viviane Serry, en tutu et pieds nus, danse un solo fluide, tandis que Degroat, en combinaison mauve, amorce de petits tournants secs et déploie tout un jeu de bras allusif. Il y a du flottement dans le public, très partagé ; un public qui, le lendemain, retrouvera ses habitudes et son confort avec le Ballet-Théâtre de Caroline du Nord, une compagnie d'Américains bien sages, parfaitement entraînés, à l'aise dans tous les styles classiques ou modernes. Il ne leur manque plus qu'un bon chorégraphe capable de leur donner une âme.

MARCELLE MICHEL.

ACTION CULTURELLE

CONFLIT AU CONSERVATOIRE DE PANTIN

Comment enseigner la musique ?

Quinze grévistes, presque tous affiliés à la C.G.T., licenciés par un maire communiste à la suite d'une série d'actions revendicatives... Telle est la situation quelque peu surprenante à laquelle a abouti, à Pantin (Seine-Saint-Denis), un conflit, endémique ces dernières années, mais qui s'est nettement durci depuis le mois de février. Les protagonistes ? Un groupe de professeurs du conservatoire municipal de musique et le maire, M. Jacques Isabet (P.C.). Les professeurs réclament une reva*lorisation de leurs salaires, bloqués* au même indice depuis plusieurs années. Là pourtant, et tous le disent, n'est pas le problème de fond.

A la municipalité, on met en cause la compétence de certains enseignants, l'absence d'une quelconque volonté de concertation ; on indique également que plusieurs d'entre eux, exerçant également dans d'autres établissements, hors de Pantin, ne peuvent se consacrer correctement à leur travail au conservatoire. Cela, d'ailleurs, sans pour autant nier la qualité culturelle à laquelle sont sensibles des publics venus d'autres banlieues ou de Paris, parmi lesquels des adultes musiciens souhaitant se perfectionner. Mais on considère à la mairie qu'il faut toucher en priorité les enfants de la population ouvrière de Pantin, y com*pris par* le biais des *écoles* ou des centres de loisirs essaimés dans la ville.

Les professeurs incriminés rétorquent que ce conservatoire, né en *1972*, a *toujours eu pour vocation de « promouvoir une vie musicale »* à Pantin, de permettre une approche individualisée, non traditionnelle, du fait musical. Ils affirment que, depuis 1977, un changement de politique culturelle est apparu au parti communiste et que l'équipe municipale qui l'a suivi, n'a pas soutenu des actions géographiquement diversifiées qui existaient alors. Selon eux, la nouvelle orientation s'opposait à leurs propres objectifs et mettait davantage l'accent sur un apprentissage artistique structuré laissant peu de place à l'innovation et à la création. Ils déplorent que M. Isabet se soit fondé sur un « alibi de concertation », notamment pour nommer, il y a quelques mois, un nouveau directeur au conservatoire.

Le dialogue est bloqué. M. Isabet dit *« avoir toujours voulu discuter mais pas se mettre à genoux »*. Les professeurs licenciés déclarent l'être pour fait de grève et différend idéologique ; ils comptent déposer prochainement un recours devant le tri*bunal administratif*. Quant aux Pantinois interrogés, ils sont partagés, plus préoccupés en cette période de vacances scolaires — et artistiques — par le règlement du conflit de la SEITA ou par le risque de licenciements à la parfumerie Bourjois.

LE DISCOURS DE M. LANG

Un non-événement ?

L'allocution prononcée mardi *27 juillet à Mexico par M. Jack* Lang devant la deuxième conférence mondiale des politiques culturelles de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (l'ONUESC, *qu'il n'y a finalement aucune* raison de désigner en français sous son sigle anglo-saxon d'UNESCO) sera-t-il le discours de Phnom-Penh (1) de la culture ? Pour le moment, il a *surtout été l'occasion d'une jolie* opération de désinformation.

Maintenant que l'on a vu des images de la séance désormais mémorable au cours de laquelle le ministre français de la culture a arraché à la somnolence, les assises de l'ONUESC, maintenant que l'on dispose à Paris du texte *in extenso* de M. Lang, on peut presque se ranger à l'avis de M. Jobert. Le ministre du commerce extérieur, qui est aussi un homme de culture, tout en approuvant, vendredi 30 juillet, sur Antenne 2, le plaidoyer de M. Lang en faveur d'une *« résistance culturelle »* face au *« rabotage des cultures nationales »* par l' *« immense empire du profit »*, qualifiait cet appel de *« non-événement »*, tant sont évidents le mal et la nécessité de s'y attaquer enfin pour de bon. L'événement, c'est d'avoir lancé du haut d'une tribune officielle ce que l'on confie d'habitude aux journalistes en leur demandant de ne pas le publier...

Alors que certaines dépêches hâtives de Mexico avaient projeté à l'extérieur une image agressive, voire vociférante de M. Lang, il apparaît, au contraire, qu'il a procédé, dans le ton et la forme, avec une courtoisie toute diplomatique, ne citant même à aucun moment le nom des Etats-Unis. Si ceux-ci ont si fort réagi — jusqu'à l'acteur Charlton Heston, membre de la délégation américaine, qui a essayé de tourner en ridicule ce qu'il a appelé la *« naïveté »* de M. Lang — c'est qu'ils se sont eux-mêmes reconnus dans cet *« impérialisme financier et intellectuel »* à l'échelle sinon de toute la planète, du moins de l'Occident et du tiers-monde (*le Monde des 29 et 30 juillet*).

Sauf à être déjà anesthésié culturellement — c'est d'ailleurs là le résultat si ce n'est pas le but de cet impérialisme, — il crève les yeux que la menace intellectuelle représentée par les Etats-Unis est, pour les deux tiers de l'humanité, le pendant de la menace politique incarnée par la superpuissance soviétique. Comme le disait précisément une jeune Américaine, la journaliste de télévision Marie Reed (auteur d'autre part d'une thèse sur M. Michel Jobert) : *« Je reconnais de moins en moins la France. Ce n'était pourtant pas pour qu'elle devienne une sous-Amérique que nous sommes venus la libérer en 1944, mais pour qu'elle recouvre sa liberté, c'est-à-dire sa personnalité. »* Malheureusement, les libérateurs étaient aussi la première puissance exportatrice du monde...

M. Lang ne l'a pas dit expressément, mais ce qui ressortait finalement de son discours c'est *que les peuples libres seront* d'autant moins enclins à résister à l'hégémonie politique soviétique qu'ils auront été dépossédés de leur identité nationale par l'envahissement culturel américain. *Il y a peut-être là de quoi* faire réfléchir à Washington.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

(1) En septembre 1966 reçu au Cambodge par le prince Sihanouk, le général de Gaulle avait exhorté les Etats-Unis à retirer leurs troupes d'Indochine afin de *« retrouver leur audience d'un bout à l'autre du monde »*. Ses propos avaient eu un grand retentissement international.

ARCHÉOLOGIE

Le *Grand Saint-Antoine*

UNE ÉPAVE PEU BANALE

De notre correspondant

Marseille. — La rade de Marseille fourmille d'épaves de tous âges et de toutes dimensions, des premières galères grecques surprises par une brusque tempête de mistral aux cargos du vingtième siècle. Mais ce n'est pas une épave ordinaire que fouillent, en cet été 1982, au pied de l'île de Jarre, au large des calanques marseillaises, par 11 mètres de fond MM. Daniel Mouyssinat, Christian Barsacq et Michel Goury, archéologues amateurs qui ont créé tout exprès l'Association de recherches historiques et archéologiques. Ce sont, en effet, les restes du *Grand Saint-Antoine*, un navire de commerce de type flûte, comme on en construisait au dix-huitième siècle en Hollande qui, le 25 mai 1720, s'ancra dans le port de Marseille venant de Syrie, avec la peste à bord. Il allait déclencher (1) la plus grave épidémie que la ville ait connue puisqu'elle devait emporter en quelques mois trente-huit mille des soixante-quinze mille habitants.

La découverte de l'épave du *Grand Saint-Antoine* a été faite par M. Daniel Mouyssinat, moniteur national de plongée, et M. Christian Barsacq, mais depuis longtemps, grâce aux recherches faites dans les textes et archives de l'époque et aussi au livre *« Marseille, ville morte »* paru en 1968 et qui relate la grande peste, M. Michel Goury était persuadé, bien qu'aucune identification nominale n'ait été posssible sur les restes calcinés de la coque, que le vaisseau maudit brûlé sur l'ordre du Régent le 26 novembre 1720 devait se trouver dans les parages.

Des blocs de cendres solidifiées

Des textes formels précisent l'arrivée à Jarre du navire en remorque et les conditions de son incendie. Le *Grand Saint-Antoine* a été tiré depuis l'île sur un haut fond de la seule crique où la manœuvre était possible. Puis, au cours de l'incendie qui a ravagé toutes les superstructures, il a lentement coulé et glissé jusqu'au fond où il repose. La découverte récente de textes de 1705 atteste que l'île de Jarre fut l'un des lieux de quarantaine de la rade marseillaise. Les membres du groupe ont retrouvé une belle ancre qu'ils pensent être celle du navire bien qu'elle ne soit pas située sur le lieu où gît l'épave. En effet, expliquent-ils, pour placer le navire démâté en travers de la crique où il a brûlé, il a fallu d'abord l'ancrer plus au large de sa position actuelle puis laisser « filer l'ancre » en le halant depuis la terre. Cette ancre a été remontée et ramenée à Marseillle grâce à l'aide matérielle de la Chambre de commerce et elle figurera probablement au musée d'histoire de la ville qui doit s'ouvrir début 1983.

Autre preuve supplémentaire qui confirme que c'est bien là l'épave du *Grand Saitn-Antoine* : on a retrouvé, parmi les membrures dégagées du sable d'importantes quantités de blocs de cendres solidifiées. Or, le livre de bord du capitaine Château, commandant le navire, précise qu'il a chargé à Smyrne cinq cents sacs de cendres servant de lest et de déshumidificateur des cales. Le procédé était classique. L'utilisation des cendres avait en outre l'avantage de fournir leur matière première aux savonniers et aux verriers de Marseille.

Devant le sérieux de ces amateurs, la direction régionale d'archéologie sous-marine a donné les autorisations nécessaires. Une dizaine de membrures sont déjà dégagées et des poteries anciennes ainsi que des boulets ont été remontés.

JEAN CONTRUCCI.

(1) Cela à cause de l'esprit de lucre de l'échevin Estelle qui avait à bord une cargaison évaluée à cent mille écus (des soiries principalement) et qui en fit entrer clandestinement une partie dans la ville.

ÉDUCATION

● *Une mission pour l'histoire.* M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, vient de confier à M. René Girault, professeur d'histoire à l'université de Paris-X (Nanterre), une mission d'évaluation de l'enseignement de l'histoire. Dans une lettre adressée à M. Girault, le ministre de l'éducation nationale lui demande de remettre, avant la fin de la prochaine année scolaire, « *un rapport d'ensemble portant tant sur le bilan des dix dernières années (école, collège, lycée et université) que sur les voies et les moyens le plus propres à améliorer la situation actuelle, en tenant compte des possibilités offertes par la formation permanente* ».

SPECTACLES

théâtre

Les salles subventionnées et municipales

Comédie-Française (296-10-20) : les Femmes savantes (sam. 20 h 30, dern.).

Les autres salles

Astelle-Théâtre (202-34-31) : les Bonnes (sam. 20 h 30, dern.).
Bouffes Parisiens (296-60-24) : Diable d'homme (sam. 21 h, dim. 15 h).
Comédie Caumartin (742-43-41) : Reviens dormir à l'Élysée (sam. 21 h, dim. 15 h 30).
Comédie de Paris (281-29-36) : les Amours de Jacques le fataliste (sam., 22 h).
Espace Gaîté (327-95-94) : Pas de quartier pour Malvina (sam., dim. 20 h 30).
Espace Marais (271-10-19) : la Mouette (sam. 20 h 30) ; le Philosophe soi-disant (sam. 22 h 30, dim. 18 h).
Fontaine (874-74-40) : Si jamais je te pince, j'invite le colonel (sam., 20 h 30).
Gaîté-Montparnasse (322-16-18) : l'Île de Tulipatan (sam., 20 h 15).
Huchette (326-38-99) : la Cantatrice chauve (sam., 20 h 15) ; la Leçon (sam., 21 h 30) ; Okame (sam., 22 h 30).
Lucernaire (544-57-34) : Théâtre Noir : Sylvie Joly (sam., 20 h 15) ; Arlequin poli par l'amour (sam., 22 h 15). — Théâtre Rouge : Eon (sam. 18 h 30) Tchoufa (sam., 20 h 30). — Petite salle : Parlons français (sam., 18 h 30) ; le Fétichiste (sam. 21 h) ; Dialogues de sourdes (sam. 22 h 15).
Madeleine (265-07-09) : l'Alouette (sam., 20 h 45).
Mathurins (265-90-00) : Emballage perdu (sam. 21 h).
Montparnasse (320-89-90) : la Cagnotte (sam. 21 h, dern.).
Nouveautés (770-52-76) : Folle Amanda (sam., 20 h 30, dim., 15 h).
Potinière (261-44-16) : Une fille drôlement gonflée (sam. 20 h 30, dim. 15 h).
Théâtre d'Edgar (322-11-02) : les Babacadres (sam., 20 h 30) ; Nous on fait où on nous dit de faire (sam. 22 h).
Théâtre du Rex (245-28-12) : Jean Harlow contre Billy the Kid (sam. 20 h 30, dern.).
Variétés (233-09-92) : Lorsque l'enfant paraît (sam., 20 h 30, dim., 15 h 30).

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35) : Tohu bahut (sam. 20 h 30) ; le Président (sam. 22 h) ; Vous descendez à la prochaine (sam. 23 h 30).
Blancs Manteaux (887-15-84) I : Areuh = M.C. 2 (sam. 20 h 15) ; les Démones Loulou (sam. 21 h 30) ; Des bulles dans l'encrier (sam. 22 h 30 et 24 h) ; II : Pas une pour rattraper l'autre (sam. 20 h 15) ; Qui a tué Betty Grandt ? (sam. 21 h 30 et 23 h 45) ; Comment ça va Zanni ? (sam. 22 h 30).
Café de la Gare (278-52-51) : Camaieu d'amour (sam., dim. 20 h 30) ; Qu'est-ce qu'il y a dedans ? (sam., dim. 22 h 30).
Café d'Edgar (322-11-02). I : Tiens, voilà deux boudins (sam., 20 h 30) ; Mangeuses d'hommes (sam., 21 h 45). — II : Chantons sous la pay (sam. 20 h 30) ; L'amour c'est comme un bateau blanc (sam., 21 h 45).
Fanal (233-91-17) : les Grandes Sartreuses (sam., 21 h 15, dern.).
La Gageure (367-62-45) : la Garçonne (sam. 21 h) ; Un cœur sous une soutane (sam. 22 h 30).
Le Petit Casino (278-36-50) : Douby... be good (sam., 21 h) ; les Bas de Hurleveau (sam., 22 h 30).
Point Virgule (278-67-03) : le Petit Prince (sam. 20 h 15) ; Tranches de vie (sam. 21 h 30).
Le Tintamarre (887-33-82) : Phèdre (sam. 20 h 30) ; l'Apprenti fou (sam. 22 h. 30).
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48) : le Pain de ménage, le Défunt (sam. 20 h 30) ; J.-Cl. Annoux (sam. 21 h 30, dern.) ; Cerise (sam., 22 h 30).
Vieille Grille (707-60-93) I : B. fontaine et Areshi (sam. 22 h 30). — II : C. Zarcate (sam. 22 h).

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45) : Achetez François (sam., 21 h. ; dim., 15 h 30 et 21 h).

Music-hall

Comédie de Paris (281-29-36) : Brel, je persiste et signe..., (sam. 20 h 30).
Gaîté-Montparnasse (322-16-18) : F. Lea (sam. 22 h).
Olympia (742-25-49) : Yves Montand (sam. 21 h).

La danse

Mairie annexe du IVe (278-60-56) : Les ballets historiques du Marais (sam., dim., 21 h).

Les concerts

Eglise Saint-Merry : P. Matot, J.-P. Borive (Lully, Couperin, Albinoni) (sam. 21 h).
Sainte-Chapelle : Ensemble d'archets français, dir., : J.-F. Gonzales (Vivaldi, Haendel, Rameau...) (sam., 21 h).
Lucernaire : R. Gragjean-Nakaoki, J. Kano (Chopin, Brahms, Debussy, Haydn) (sam. 19 h 45).
Notre-Dame : F. Balta (dim., 17 h 45).
Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière : J.-P. Rorive, J.-P. Deluille (Bach, Gervaise, Albinoni...) (dim., 16 h 30).

Jazz, pop, rock, folk

Caveau de la Huchette (326-65-05) : M. Aldin Quartet (sam. 21 h 30) ; G. Might y Flea Connors Quintet (dim., 21 h 30).
Chapelle des Lombards (357-24-24) : Roots of exile one (sam. 21 h).
Cloître des Lombards (233-54-09) : Los Salseros (sam., dim., 22 h).
Connetable (277-41-40) : Paris Summer jazz Quintet (sam. 22 h).
L'Ecume (542-71-16) : F. Ef (sam., 20 h 30) ; K. Turesson, D. Fernandez Aude, J. Liard, E. Mancinimeny (sam., 22 h).
Espace-Gaîté (327-95-94) : M. Delahian (sam. 22 h) : Fusion Jazz Quartet (dim. 22 h).
Gibus (700-78-88) : Terrace Scope (sam. 22 h).
Petit Opportun (236-01-36) : Betina (sam., dim. 20 h 30, dern.).
Théâtre noir (797-85-14) : A. Dano et Mandingue Ka (sam., 20 h 30).

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées)
(de 11 heures à 21 heures,
sauf les dimanches et jours fériés)

Samedi 31 juillet

Les festivals

XVIIe FESTIVAL ESTIVAL DE PARIS (225-22-55)

Musée Carnavalet : M. Nakai, S. Koide (Fauré, Debussy, Dutilleux, Messiaen) (sam. 18 h 30).

MUSIQUE A LA DÉFENSE (979-00-15)

Fontaine Agam : l'Oiseau de feu (Ballet d'eau) (sam. 22 h).

JUILLET MUSICAL DE L'ESCALIER D'OR (523-15-10)

Z. Lee Wilson (sam. 19 h) ; Trio Cl. Barthelemy (sam. 21 h).

RENCONTRES DU CARREAU DU TEMPLE (274-46-42)

Carreau du Temple : l'Acrobate-Pâtissier (sam., dim., 16 h).
Square du Temple : le Sicilien (sam., dim., 18 h 30) ; Arlequin poli par l'amour (Compagnie du fond de cour) (sam., dim., 20 h).

XIVe FESTIVAL DE SCEAUX (660-07-79)

Orangerie : Duo Trehard—Horreaux (Bach, Tisné, Albeniz...) (sam. 17 h 30) ; D. Wayenberg (Franck, Schumann, Rachmaninoff, Stravinski) (dim. 17 h 30).

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h : Juliette ou la clé des songes, de M. Carné ; 17 h : Aparajito, de S. Ray ; 19 h : La femme qui pleure, de J. Doillon ; 21 h ; Léo le dernier, de J. Boorman (sam.). — 15 h : la Comédie du bonheur, de M. L'Herbier ; 17 h : le Monde d'Apu, de S. Ray ; 19 h : la Victoire en chantant, de J.-J. Annaud ; 21 h. : le Coup de grâce, de V. Schlondorf (dim.).

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h : Cœur d'or, poings d'acier, de H. Hawks ; 17 h : Rebecca, de A. Hitchcock ; 19 h : Règlement de comptes, de F. Lang ; 21 h : l'Implacable, de R. Parrish (sam.). — 15 h : Fantôme, de F.W. Murnau ; 17 h : l'Audience, de M. Ferreri ; 19 h : Plus dure sera la chute, de M. Robson ; 21 h : A deux pas de l'enfer, de J. Cagney (dim.).

Les exclusivités

AMERICAN TOUR OF THE ROLLING STONES 1981 (A., v.o.) : Vidéostone, 5e (325-60-34).
LES ANNEES DE PLOMB (All., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38).
L'ANTIGANG (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
APHRODITE (Fr.) (*) : Marignan, 1er (359-92-82) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
AU-DELA DE CETTE LIMITE, VOTRE TICKET N'EST PLUS VALABLE (A., v.f.) (*) : Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : George V, 8e (562-41-46) ; v.f. : 3 Haussmann, 9e (770-47-55).
BANDITS, BANDITS... (Ang., v.o.) : Cluny Ecoles, 5e (354-20-12).
LE BEAU MARIAGE (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).
BREL (Fr.) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31).
BUDAPEST BALLADE (Hong., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77). H. sp.
CALIGULA ET MESSALINE (Fr.) (**) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Rio Opéra, 2e (742-82-54) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
ÇA VA FAIRE MAL (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).
LA CHÈVRE (Fr.) : Français, 9e (770-33-88) ; Astros, 17e (607-60-20).
LE CHOC (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
CINQ ET LA PEAU (Fr.) (*) : Studio Gît-le-Cœur, 5e (326-80-25).
LE DERNIER VOL DE L'ARCHE DE NOÉ (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
LA DERNIÈRE VAGUE (Aust., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70). H. sp.
DIVA (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Vendome, 2e (742-97-52) ; Panthéon, 5e (354-15-04) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
DRESSÉ POUR TUER (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
L'ÉTAT DE BONHEUR PERMANENT (Fr.) : J. Cocteau, 5e (354-47-62). H. sp.
LE FANTOME DE MILBURN (A., v.f.) (*) : Impérial, 2e (742-72-52).
LES FANTOMES DU CHAPELIER (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
FITZCARRALDO (All., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08).
GEORGIA (A., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; U.G.C. Marbeuf 8e (225-18-45).
LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
HAMMETT (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
L'INDISCRÉTION (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Magic, 14e (544-25-02) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Secrétan, 19e (241-77-99) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
INVITATION AU VOYAGE (Fr.) : 14-Juillet Parnasse, 16e (326-58-00).

LES FILMS NOUVEAUX

L'ÉPÉE SAUVAGE (*), Film américain d'Albert Puyn, v.o. : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, (320-12-06) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
LEÇONS TRÈS PARTICULIÈRES (*), Film américain d'Alan Myerson : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Élysées, 8e (720-76-23). — V.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).
MON CURÉ CHEZ LES NUDISTES, Film français de Robert Thomas : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-46-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
PARASITE (*), Film américain de Charles Band, V.o. : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Magic Convention, 15e (828-20-64).

LETTRES D'AMOUR EN SOMALIE (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42).
LA MAISON DU LAC (A., V.o.) : U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23) ; V.F. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
LA MAITRESSE DU LIEUTENANT FRANÇAIS (A., v.o.) : Épée de Bois, 5e (337-57-47) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14).
LES MAITRES DU TEMPS (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16). H. Sp.
MISSING (PORTÉ DISPARU) (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Caméo, 2e (246-66-44) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).
MOURIR A 30 ANS (Fr.) : 14-Juillet Racine, 6e (633-43-71) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LA NUIT DE VARENNES (Fr.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; H. Sp. Calypso, 17e (380-30-11).
PARSIFAL (All., v.o.) : Pagode, 7e (705-12-15).
LA PASSANTE DU SANS-SOUCI (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Jean-Cocteau, 5e (354-47-62) H. sp. : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).
PASSION (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86) ; Studio-Alpha, 5e (354-39-47).
PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Élysées, 8e (359-04-67) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50).
PIXOTE, LA LOI DU PLUS FAIBLE (Bré., v.o.) (*) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69).
POUR CENT BRIQUES, T'AS PLUS RIEN (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
QU'EST-CE QUI FAIT COURIR DAVID ? (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Biarritz, 8e (723-69-23).
REDS (A., v.o.) (*) : George V, 8e (562-41-46).
LE RETOUR DE MARTIN GUERRE (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Parnassien, 14e (329-83-11).
LES RISQUES DE L'AVENTURE (A., v.o.) : U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C. Caméo, 9e (246-66-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
ROX ET ROUKY (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
LE SECRET DE VÉRONICA VOSS (All., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Champs-Élysées, 6e (359-12-15) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).
LE SOLDAT (A. v.o.) (*) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Tourelles, 20e (364-51-98).
LES SOUS-DOUÉS EN VACANCES (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70).
THE FRENCH (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
LE TOMBEUR, LE FRIMEUR ET L'EMMERDEUSE (A.) (*) : v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).
LE TROUPEAU (Turc, v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-56-00).
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97).
L'USURE DU TEMPS (SHOOT THE MOON) (A. v.o.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76).
Y-A-T-IL UN FRANÇAIS DANS LA SALLE ? (Fr.) (*) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).

Les grandes reprises

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic, 14e (542-67-42).
ALICE AU PAYS DES MERVEILLES (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
L'ARNAQUE (A., v.o) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e, (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; P.L.M. St-Jacques, 14e (589-68-42). V.f. : Berlitz 2e (742-60-33) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
AU-DELA DU BIEN ET DU MAL (All., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99).
AUTANT EN EMPORTE LE VENT (A., v.f.) : 3 Haussmann, 9e (770-47-55).
LA BANDE A DONALD (A., v.f.) : Royale, 8e (265-82-66).
BANANAS (A., v.o.) : Cinoche, 6e (633-10-82).
LA BELLE AU BOIS DORMANT (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
BEN HUR (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23). V.f. : Maxéville, 9e (770-72-86).
LE BON, LA BRUTE ET LE TRUAND (It.) (V. ang.) V.f. : Montparnos, 14e (327-52-37).
CABARET (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Action-Christine, 6e (325-47-46) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
LA CARAPATE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ;
CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81).
LES CHARIOTS DE FEU (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
CRIA CUERVOS (Esp., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
LE CRIME ÉTAIT PRESQUE PARFAIT (A., v.o.), Action Christine, 6e (325-47-46).
DARK VICTORY (A., v.o.), Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).
DELIVRANCE (A., v.o.), (*) Studio Logos, 5e (354-26-42).
DON GIOVANNI (Fr.-All.), Calypso, 17e (380-30-11).
EMMANUELLE (F.) (**) : Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
L'EMPIRE DES SENS (Jap. v.o.) (**) : Forum, 1er (297-53-74) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). V.f. : Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Lumière, 9e (246-49-07).
LES ENFANTS DU PARADIS (F.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).
L'ENFER EST LUI (A., v.o.) : Olympic-Balzac, 8e (561-10-60).
EXCALIBUR (Angl., v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).
L'EXORCISTE (A., v.o.) (**) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
LE FANFARON (It., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83).
FELLINI-ROMA (It., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).
LA FIÈVRE DANS LE SANG (A., v.o.), Action Christine, 6e (325-47-46).
FRANKENSTEIN JR. (A., v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).
FRENZY (A., v.o.) (*) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Epée de Bois, 5e (337-57-47). V.f. : Paramount Opéra, 2e (742-56-31).
LA GUERRE DES ÉTOILES (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82). V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).
LE GUÉPARD (It., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44). H. Sp.
HELLZAPOPPIN (A., v.o) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36).
LA HONTE DE LA JUNGLE (F., Belg.) (**), Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; George V, 8e (562-41-46), Lumière, 9e (246-49-07) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
HOTEL DES AMÉRIQUES (F.), Forum, 1er (297-53-74).
IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (It., v.o.), Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Haussmann, 9e (770-47-55) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
L'IMPORTANT, C'EST D'AIMER (F.), Cinéma Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81), Olympic, 14e (542-67-42) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LES INDOMPTABLES (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
L'INTROUVABLE (A., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77).
LE LAURÉAT (A., v.o.) : Saint-Germain Village, 5e (633-63-20).
LAWRENCE D'ARABIE (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44). H. Sp.
LOVE STORY (A., v.o.) : Publicis St-Germain, 6e (222-72-80) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83). V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-St-Charles, 15e (579-33-00).
MIDNIGHT EXPRESS (A., v.o.) (**) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; V.f. : Capri, 2e (508-11-69).
LES MISFITS (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46) ; Action République, 11e (805-51-33).
LA MORT AUX TROUSSES (A., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60).
NEW-YORK, NEW-YORK (A., v.o.) : St-Germain Huchette, 5e (633-63-20).
ON L'APPELLE TRINITA (It., v.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; UCG Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
ON CONTINUE A L'APPELER TRINITA (It., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82). V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) : Wepler, 18e (522-46-01).
OPÉRATION TONNERRE (A., v.o.) : Olympic-Halles, 3e (278-34-15) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Marignan, 8e (359-92-82). V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; St-Lazare Pasquie (539-52-43).
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : (*) Cinoches, 6e (633-10-82).
LE PRINCE DE NEW-YORK (A., v.o.) : Cinéma Présent, 19e (203-02-55).
LES RAISINS DE LA COLÈRE (A., v.o.) ; Studio Contrescarpe, 5e (325-78-37).
RENCONTRES DU IIIe TYPE ÉDITION SPÉCIALE (A., v.o.) : St-Séverin, 5e (354-50-91).
SAMSON ET DALILA (A., v.o.) : Paramount City, 8e (562-45-76). V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).
LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).
SOUPÇONS (A. v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
LE TROUPEAU (Turc, v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
VACANCES ROMAINES (It., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).
LES VALSEUSES (F.) (*) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22).
LE VIEUX FUSIL (Fr) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
VIRIDIANA (Mex., v.o.) : A.-Bazin, 13e (337-74-39).
Z (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Noctambules, 5e (354-42-34) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Lumière, 9e (246-49-07).

Les festivals

BUSTER KEATON Rivoli-Cinéma, 1er (272-63-32), 16 h : le Mécano de la « Général » ; 17 h 30 : Steamboat Bill Junior.
HUMPHREY BOGART (v.o.) : Action Lafayette, 9e (878-80-50) : les Passagers de la nuit ; Échec à la Gestapo (dim.).
FRITZ LANG (v.o.) : Action-Lafayette, 9e (878-80-50) : M. le Maudit (sam.) ; Sylvia Scarlett (dim.).
UNE HISTOIRE DU CINÉMA AMÉRICAIN (v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42) : Gloria (sam.) ; Arsenic et vieilles dentelles (dim.).
IL ÉTAIT UNE FOIS LE WESTERN (v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42) : Règlements de compte à OK Corral.

RADIO-TÉLÉVISION

Samedi 31 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Série : Starsky et Hutch.
« Sauve-qui peut », réal. R. Friedman.
Une alcoolique détourne un agresseur et devient la seule personne capable d'identifier un assassin notoire.

21 h 35 Variétés : Chantons français.
Réal. P. Desjardins — finale.

22 h 30 Magazine d'actualité : Sept sur sept.
De J.-L. Burgat, E. Gilbert et F.-L. Boulay.
Au sommaire :
La Diaspora palestinienne du Koweït ; Hollywood en Vendée ; La télévision des autres : le Vietnam.

23 h 20 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Feuilleton : les Rebelles.
D'après le roman de J.-P. Chabrol. Réal. P. Badel. Avec G. Darrieu, R. Ibanez, C. Bousquet... (Redif.)
Troisième et dernier épisode d'un feuilleton qui se situe dans les années 1934-1936, au cœur d'un petit village cévenol. Politique, amours, les « premières vacances », la guerre d'Espagne.

22 h Variétés : Elle court, elle court l'opérette.
De J.-C. Dauzonne, réal. J. Guyon.
Des extraits de Mam'zelle Nitouche, le Petit Duc, Madame, Phi-Phi, Rêve de valse, *etc.*

22 h 45 Document : Deux Français à Bayreuth.
Pierre Boulez, directeur musical, et Patrice Chéreau, metteur en scène, parlent de la Tétralogie de Wagner, on y voit les répétitions de l'Or du Rhin, *de la* Walkyrie *et de* Siegfried.

23 h 25 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Cirque soviétique « Humour, virtuosité, sensation.
Réal. de R. Bahr et H. Neugebauer.
Pendant plus de deux mois, deux équipes de cameramen ont voyagé en Union soviétique à la recherche des numéros de cirque les plus étonnants : un grand reportage sur une tradition qui remonte à 1879, la réorganisation avec la révolution, les réformes concernant le dressage et quelques numéros.

21 h 35 On sort ce soir : Vittorio Gassman aux enchères.
(et à 23 h 40).
Nous nous sommes tant aimés, Parfum de femmes, les Monstres...
Le Festival d'Avignon rend hommage à ce grand comédien italien qui a tourné plus de quatre-vingts films et joué plus de cent pièces de théâtre, l'invitant à créer un « événement théâtral », à partir d'extraits de films et de pièces, qui sera retransmis en direct.

23 h 10 Journal.

1 h 10 Prélude à la nuit.
Trio Jack Dieval.

FRANCE-CULTURE

19 h 30, Radio-Canada présente : Dixième rencontre internationale des écrivains (Ecrire l'an 2000).

20 h, Les lundis de l'histoire : L'Album d'Albert Camus, de J. Grenier, avec l'auteur, J. Roy et R. Quilliot. (Redif.)

21 h 30, Les Anges, d'E. Janvier, par la compagnie J.-L. Jacopin (en direct d'Avignon).

FRANCE-MUSIQUE

20 h, Concerts : « Sonate pour clarinette et piano » de Brahms, par M. Portal et M. Levinas ; 20 h 30, « Sonate la Tempête » et « Sonate Appassionata » de Beethoven ; 21 h 15, Œuvres de Chopin, Liszt et Murrail, par M. Levinas, piano ; 22 h 10, Œuvres de Mendelssohn et Liszt, par H. Francesch, piano ; 23 h, Improvisations de M. Solal et M. Portal ; 0 h 5, Les Tziganes turcs.

Dimanche 1er août

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 A Bible ouverte.

9 h 30 Source de vie.

10 h Présence protestante.

10 h 30 Le jour du Seigneur.

11 h Messe.
Célébrée avec la paroisse de Marmande (Lot-et-Garonne), prédicateur : Père André Lendger.

12 h Série : L'aventure des plantes.
De J.-M. Pelt et J.-P. Cuny. (Redif.)
L'ère des grandes inventions : l'ovule et la graine.

12 h 30 La bonne conduite.

13 h Journal.

13 h 20 La clé est sous le paillasson.
(et à 15 h 40, 17 h 5).

15 h 30 Tiercé à Deauville.

15 h 40 Téléfilm : l'Or du Sud.
Réal. J. Hardy.

18 h 10 Série : Pour l'amour du risque.

19 h 30 Les animaux du monde.
Le miracle des Galapagos.

20 h Journal.

20 h 35 Cinéma : Le gentleman d'Epsom.
Film français de G. Grangier (1962), avec J. Gabin, M. Robinson, L. de Funès, P. Frankeur, F. Villard. (N. redif.)
Un grand bourgeois sans argent, chef d'escadron en retraite, utilise ses connaissances hippiques pour vendre, sur les champs de courses, des « tuyaux » à des naïfs. Gabin en escroc reste un personnage sympathique et met les spectateurs de son côté, avec l'aide des dialogues de Michel Audiard. Meilleurs moments de ce film commercial ; une rencontre sentimentale avec Madeleine Robinson, une rencontre comique avec Louis de Funès.

22 h Gala de l'X.
Auréole de Haendel, trois préludes de Rachmaninov, *Esplanade* de J.S. Bach, avec l'Orchestre national de l'Opéra de Paris.

23 h Sports dimanche soir.

23 h 30 Journal.

23 h 55 A Bible ouverte.
Le livre de Job.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

11 h 40 Cours d'anglais.

12 h Platine 45.

12 h 30 Spécial Tour de France.

12 h 45 Journal.

13 h 20 Série : Hunter.

14 h Document : Un monde différent.
La route du bonheur, réal. F. Rossif.

15 h 5 Feuilleton : Les amours de de la Belle Époque.
Le mariage de Chiffon. (Redif.)

16 h 5 Document : Le signe du cheval.
Le concours complet aux Jeux olympiques.

16 h 25 Le Muppet Show.

16 h 55 Série : Médecins de nuit.
Un trafic important compromis par une jambe cassée et un livre rouge.

17 h 55 La chasse aux trésors.

18 h 55 Stade 2.

20 h Journal.

20 h 35 Jeux sans frontières.
L'émission de Guy Lux et Claude Savarit se tient cette fois à Sibeniken Yougoslavie sur le thème des contes.

21 h 40 Série documentaire : Les grands travaux du monde.
De J. Labib et B. Soulier.
L'histoire du « transgabonais », le train qui traverse la jungle pour relier Libreville à Franceville.

22 h 50 Jazz : La grande parade.
de J.-C. Averty.
New-York Jazz Repertory.

23 h 10 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

19 h 40 Spécial DOM-TOM.

20 h Pour les jeunes : Il était une fois l'homme.
1556 aux Pays-Bas : la révolte des gueux, l'assèchement des polders, les grands peintres.

20 h 35 L'homme et la musique : Yehudi Menuhin.
Réal. R. Bucking et J. Thomson.
Première partie : Le frisson de la vie.
(Lire notre article ci-contre).

21 h 35 Courts métrages français.
Jimmy Jazz, de L. Perrin.
Quelques personnes un peu déracinées en quête d'identité et d'émotions.

22 h Journal.

22 h 30 Cinéma de minuit (cycle Danielle Darrieux) : Club de femmes.
Film français de J. Deval (1936) avec D. Darrieux, S. Stockfeld, E. Argal, E. Francis, V. Tessier, J. Dey, J. Astor (N.)
Amours et problèmes de quelques jeunes filles, pensionnaires d'un foyer-abri où n'entrent pas les hommes et dans lequel une doctoresse éclairée résout les situations difficiles. Ecrit et réalisé par un auteur à succès du théâtre de boulevard qui a mêlé, habilement, des cas sociaux typiques. Mi-comédie, mi-drame, ce film de femmes, groupe, Danielle Darrieux en tête, de jeunes vedettes de l'époque et la grande comédienne Valentine Tessier.

0 h 5 Prélude à la nuit.
« Le Vol du Bourdon », de Rimski-Korsakov, par les Percussions de Strasbourg.

FRANCE-CULTURE

7 h 9, La fenêtre ouverte.

7 h 15, Horizon, magazine religieux. (La pensée de l'épiscopat brésilien).

7 h 40, Chasseurs de son. En Suisse Romande, avec J.-C. Gigon et P. Godard.

8 h, Foi et tradition.

8 h 30, Protestantisme.

9 h 10, Ecoute Israël.

9 h 40, *Divers aspects de la pensée contemporaine* : Le Grand Orient de France.

10 h, Messe en l'église de Mortain (Manche), prédicateur : Père Pihan.

11 h, Avignon : Bachelard, de la cave au grenier.

12 h 5, Allegro : Un choix de textes humoristiques ; Les dimanches du dictionnaire.

12 h 45, Entretiens avec... Edith Butler.

14 h, Sons : La Camargue.

14 h 5, Coups défendus, de T. Stoppard avec J. Topart, A. Bedouet, J. Berger, etc.

16 h 5, Avignon : Ensemble tzigane turc.

17 h 30, Escale de l'esprit : La fortune de Gaspard, de la comtesse de Ségur (redif.)

18 h 30, Ma non troppo.

19 h 10, Le cinéma des cinéastes.

20 h, Albatros : Poésie des Caraïbes (Haïti, Guadeloupe, Martinique).

20 h 40, Opéras français : « le Roi d'Yvetot », de J. Ibert, livret de J. Limozin et A. de la Tourasse ; « le Poirier de misère », de M. Delannoy, livret de J. Limozin et A. de la Tourasse : « le Bourgeois de Falaise », de M. Thiriet, livret de J. Limozin et A. de la Tourasse, par l'Orchestre national de la radiodiffusion française.

23 h 15, Avignon : Découper en suivant le pointillé (rock-cinéma).

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Concert promenade : Œuvres de Milhaud, Rameau, Gauthier, Campra, J. Brahms, Berlioz, Leclair.

8 h 2, Les musiques du temple.

9 h 10, Magazine international.

11 h, Concert (en direct du Mozarteum) « Festival de Salzbourg 82 » « Symphonie en fa majeur », « Concerto pour piano et orchestre », « Airs de concert », « Symphonie nº 28 », de Mozart, par l'orchestre du Mozarteum. Direction G. Wimberger, Sol. K. Battle, soprano. I. Haebler, piano.

13 h, Les après-midi de l'orchestre : Répétition et exécution de la 36e Symphonie de Mozart, par l'orchestre Columbia. Dir. B. Walter.

15 h, D'une oreille l'autre.

17 h 20, Le club de la presse.

17 h 30 Concert (en direct du Kleines Festspielhaus de Salzbourg) « Cosi fan tutte », de Mozart, par l'Orchestre philharmonique de Vienne et chœurs du Staatsoper de Vienne. Dir. R. Muti. Sol. M. Marshall, A. Baltsa, K. Battle, F. Araiza...

20 h 35 D'une oreille l'autre : Œuvres de Brahms, Mahler.

21 h 30 Concert : (en direct du cloître Saint-Louis) « Le tombeau de Couperin », de Ravel ; « Pelléas et Mélisande », de Fauré ; « Symphonie en ut majeur », de Bizet, par le nouvel orchestre philharmonique. Dir. L. Garcia-Navarro.

23 h 30 Festival de Jazz d'Antibes : Le carla Bley band.

A VOIR

« L'HOMME ET LA MUSIQUE » SUR FR 3

Menuhin en gondole

Une série prestigieuse dont on attendait beaucoup : huit émissions d'une heure chacune, écrites par Yehudi Menuhin et Curtis W. Davis. « L'homme et la musique », titre choisi pour cette coproduction de la Canadian Broadcasting Corporation, de la Mississipi Authority for Education T.V. et de la Ontario Educational Communication Authority, a été achetée par FR 3, qui la montrera tous les dimanches, du 1er août au 19 septembre. Un rendez-vous excitant. L'œuvre, les recherches, la réalisation, ont nécessité, paraît-il, cinq années de travail. Et le propos, volontairement modeste, de Menuhin était captivant : il ne s'agissait pas de faire une histoire complète de la musique (« Un tel titre serait bien présomptueux », dit-il), mais de « s'arrêter à certains aspects et à certaines œuvres des personnalités marquantes des musiques de l'homme et d'expliquer ainsi pourquoi j'en suis arrivé à croire que l'identité de l'homme, c'est la musique ». Le regard du maître sur le rôle de la musique occidentale (mais pas seulement, il est allé voir du côté des musiques traditionnelles de l'Inde, de l'Afrique, etc.), sur la naissance du son, sur les grandes évolutions...

Pour n'avoir encore vu que la première et la troisième émission, nous ne préjugerons donc pas de l'ensemble, mais quelle déception, quel ennui ! C'est tout juste si on arrive à écouter Yehudi Menuhin, transformé en une sorte de guide de musée : de la vieille, très vieille télévision, du genre de ce que l'on nous montrait autrefois à l'école. Au lieu d'un parcours vivant et mouvementé (comme l'est la personnalité de Menuhin), c'est un cours magistral totalement figé et, surtout, cousu de manière tout à fait artificielle. Par exemple : Menuhin est en train de jouer du violon, il s'arrête tout d'un coup, comme surpris par la caméra, et débite tout un morceau que l'on sent pensé, écrit, appris à l'avance. On le voit ainsi tantôt assis sur une chaise de jardin, tantôt au fond d'un bois, en gondole, au haut d'un théâtre grec, devant un groupe d'Africains dans un village, poursuivre son texte.

Ce n'est pas tant ce que dit Yehudi Menuhin qui gêne — ce qu'il dit sur la naissance du violon africain est passionnant, comme sur le son, les vibrations du monde, — c'est la manière dont on le lui fait dire. Défaut dans la conception même de l'émission, absence d'imagination, réalisation et montage indigents. Il fallait interviewer Yehudi Menuhin, le prendre à l'improviste, et puis interroger, fouiller ses pensées, le remettre en cause. Non, on assiste à une sorte de voyage commenté, dévot, platement illustré.

Et l'inévitable coucher de soleil sur la mer pour clore la première émission !

CATHERINE HUMBLOT.

★ A partir du dimanche 1er août, FR 3, 20 h 35.

LA « BAVURE » D'ICI ET MAINTENANT

Les deux fondateurs de la radio privée Ici et Maintenant, qui ont cessé leur grève de la faim après avoir obtenu de M. Georges Fillioud, ministre de la communication, la promesse d'une intervention auprès de la commission Holleaux (nos dernières éditions du 31 juillet), ont sans doute « gagné » leur fréquence et, avec elle, le droit d'émettre en toute légalité.

Nul doute que les membres de la commission seront nombreux à vouloir rattraper cette « bavure » : les uns et les autres, y compris les responsables de son exclusion de la liste des radios parisiennes, n'avaient-ils pas rivalisé en déclarations de regrets, puis en manifestations de soutien à la station, et en compliments sincères mais tardifs sur son compte ? Pour être bien venue, la démarche de M. Georges Fillioud, ministre de la communication, n'en est pas moins instructive sur deux plans.

D'abord, sur l'idée que semble se faire M. Fillioud du rôle de la commission à laquelle les textes ne prêtent pourtant qu'une compétence consultative. La loi lui permettait de passer outre ces avis. Il pouvait de lui-même prendre au profit d'Ici et Maintenant un arrêté de dérogation. Il préfère placer les membres de la commission devant la responsabilité du choix. On peut désormais s'attendre — logiquement — que les choix du ministre ne divergent pas ou peu des choix de la commission. C'est une information

Ensuite, le soutien officiel du ministre à la radio Ici et Maintenant est loin d'être neutre. Certes, il y avait cette grève de la faim. Mais, dans ce cas précis, il ne s'agissait pas de n'importe quels grévistes, de n'importe quelle radio. Et la mobilisation — jour et nuit — des auditeurs de la station a été impressionnante, leur résistance non violente, ferme et réfléchie.

A. Co.

PRÉCISION. — Après l'article de Mathilde La Bardonnie, consacré à la présence de France-Musique à Aix-en-Provence (*le Monde* du 28 juillet), M. Philippe Caloni, animateur de cette station, dément que Mme Michèle Cotta lui ait proposé la tranche de 7 à 9 heures sur France-Inter. Il ajoute : « *J'ai bien l'intention, tant que la direction des programmes et services musicaux de Radio-France m'en donnera la possibilité, de continuer d'assurer mon travail d'informateur sur France-Musique.* » Pour sa part, notre collaboratrice maintient que M. Philippe Caloni lui a bien tenu les propos qu'elle a rapportés.

SPORTS

SPORTS ÉQUESTRES

Au C.S.I.O. de Grande-Bretagne

Bon sens allemand

De notre envoyé spécial

Hickstead. — Sous une de ces pluies anglaises excluant tout espoir d'accalmie, le concours hippique international de Hickstead a commencé, vendredi 30 juillet, avec trois longues épreuves. L'obligation de finir avant la nuit appelant en piste le premier concurrent dès 12 h 45. Car, si les chevaux sont aptes à percer les ténèbres, — encore que rien ne soit moins sûr, — les cavaliers, en revanche, ont besoin de surveiller du coin de l'œil les obstacles, d'où ces têtes jouant occasionnellement les sémaphores pour mieux dominer l'ensemble.

Les Français ont tiré leur épingle du jeu dans deux des trois épreuves, Michel Robert, en selle sur *Gazelle d'Elle*, tout de même coiffé au poteau par le minuscule Irlandais Paul Darragh. Plus modestement, Patrick Pierre, autre Français de talent, se classait à la cinquième place d'une épreuve de maniabilité sur le gris porcelaine *Flonflon*, une sorte d'outlaw du moins considéré comme tel par les collets montés de la naissance. Ce sympathique animal, en fait d'origine, ne s'en connaissant point d'avouable.

Nous avons été, une fois de plus, subjugué par la monte des jeunes cavaliers d'outre-Rhin parfaitement respectueux des enseignements de leurs aînés, et d'abord du plus grand de tous, peut-être, Hans Gunther Winkler. Tous pratiquent la formule des chevaux rameurs, et même enfermés, placés très bas, courant avec une martingale à anneaux très courte et maintenus aux ordres avec des postérieurs engagés.

Lorsque le cavalier sait que le moment est venu, il s'aide de ses mains. Le cheval allonge alors son encolure, étend superbement ses foulées suivant les indications de son pilote, et arrive juste. Ceux qui prétendent que l'école allemande a ravalé le noble animal au rang de robot sont, semble-t-il, de parti pris. Il faut avoir vu les fins de parcours à Hickstead d'un Gerd Wiltfang caressant son brave *Roman*. Qu'il ait bien fait ou non, il faut l'avoir vu desserrer d'un ou deux trous sa sangle pour que l'air passe plus commodément dans les bronches de son grand destrier. Il faut avoir vu ce dernier quitter la piste heureux, pour se pénétrer de la certitude qu'outre-Rhin, on travaille dans le bon sens.

Cela ne signifie pas qu'en France on applique des principes condamnables. L'école française, on l'a encore appréciée à Hickstead, est caractérisée par un placé étendu où la bouche du cheval se trouve légèrement au-dessous des mains. Ce qui ne veut pas dire que tous conservent cette attitude pendant le parcours, mais cette méthode qui consiste à *mettre le cheval en liberté provisoire* suppose un dressage poussé à son point de perfection, et non plus bâclé, mené au petit bonheur.

ROLAND MERLIN.

TENNIS

Noah en demi-finale d'un tournoi américain

Yannick Noah a éliminé l'Américain Jimmy Arias (6-3, 6-3), vendredi 30 juillet, en quart de finale du tournoi de South Orange (Etats-Unis), *doté de 125 000 dollars et* comptant pour le Grand Prix.

Thierry Tulasne, Bernard Fritz et Henri Leconte ont été battus en seizièmes de finale du tournoi de North Convay ; Tulasne s'est incliné (6-4, 6-1), devant l'Argentin Clerc ; Fritz a été dominé par le Tchécoslovaque Lendl (6-4, 6-0), et Leconte a été éliminé par l'Australien McNamara (6-4, 6-7, 7-5).

Corinne Vanier a battu l'Américain Gadusek (6-4, 6-2) en quart de finale du tournoi de San-Diego (Etats-Unis).

AUTOMOBILISME

L'AFFAIRE DU GRAND PRIX DU BRÉSIL

L'action en référé intentée devant le tribunal de grande instance de Paris par l'écurie britannique Williams contre la Fédération internationale automobile (F.I.A.), la Fédération française du sport automobile (F.F.S.A.) et Renault, à propos du classement du Grand Prix du Brésil de formule 1, couru le 21 mars à Rio-de-Janeiro, a été rejetée vendredi 30 juillet.

Gagné par le Brésilien Nelson Piquet (Brabham), devant le Finlandais Keke Rosberg (Williams), le Grand Prix du Brésil avait fait l'objet d'une réclamation de Renault et de Ferrari après que les commissaires sportifs eurent constaté que le poids de la Brabham et de la Williams était inférieur au poids minimum de 580 kilogrammes imposé par la réglementation.

Des deux écuries, seule Williams avait contesté cette décision devant le « tribunal d'appel international » chargé de trancher les litiges au sein de la F.I.A. Sa réclamation avait été rejetée.

Sur le fond, l'affaire sera jugée par le tribunal de grande instance de Paris, après le Grand Prix de Las Vegas (États-Unis), dernière épreuve du championnat du monde de formule 1, qui doit avoir lieu le 25 septembre.

SCIENCES

MORT DE L'INVENTEUR DE LA CAMÉRA DE TÉLÉVISION

L'inventeur américain Vladimir Zworykin, qui créa la première caméra de télévision, est mort jeudi 29 juillet à New-York, à la veille de son quatre-vingt-treizième anniversaire. Il avait inventé en 1931 l'iconoscope, premier appareil de prise de vues où le balayage de l'image était réalisé par des moyens électroniques et non mécaniques.

Le principe en était de former l'image sur une plaque photosensible et de balayer celle-ci par un faisceau d'électrons. La plaque photosensible formait condensateur avec une plaque métallique dont elle était séparée par une feuille de mica. La charge de ce condensateur variait suivant l'éclairement du point balayé par le faisceau d'électrons, et fournissait donc un signal électronique décrivant point par point l'image, qui pouvait ensuite être amplifié et transmis vers un émetteur.

[Né à Mourom, en Russie, le 30 juillet 1889, Vladimir Zworykin avait émigré aux Etats-Unis en 1924. Inventeur de l'iconocospe et de plusieurs autres appareils de télévision ou de microscopie électronique il détenait cent vingt brevets et avait reçu la Médaille nationale de la science, plus haute distinction scientifique américaine. De 1929 à 1954, il avait dirigé le laboratoire de recherches électroniques de la firme R.C.A.]

INFORMATIONS « SERVICES »

VACANCES

S.V.P. TELEPHONIQUE D'ACCES AUX PLAGES

Existe-t-il des plages privées ? Comment se rendre de La Croix-Valmer à Saint-Tropez en suivant la côte ? Pourquoi l'accès de certaines plages sont-ils barrés par de hauts murs surmontés de grillages dans la presqu'île de Gien ? Les plagistes ont-ils le droit d'interdire au public de passer sur leurs concessions ? Pour répondre à toutes les questions concernant l'accès au rivage, le ministère de la mer vient de créer dans chacun des vingt-quatre départements littoraux un bureau de renseignement téléphonique appelé « S.V.P. accès au rivage ». Voici la liste des fonctionnaires chargés de cette permanence ainsi que leurs numéros de téléphone.

• **NORD** : M. Philippe Demarque, sous-préfecture de Dunkerque, tél. : (28) 65.11.86.

• **PAS-DE-CALAIS** : Mlle Michèle Vacquery, tél. : (21) 21.96.00., poste 358.

• **SOMME** : M. Freville ou Mme Leroy, tél. : (22) 91.73.41., poste 356.

• **SEINE-MARITIME** : M. Grassel, tél. : (35) 62.82.88., poste 865.

• **CALVADOS** : M. Bertrand Le Pelley, urbanisme et environnement, tél. : (31) 84.81.14., poste 371.

• **MANCHE** : Mlle Meyer, tél. : (33) 57.46.50., poste 370.

• **ILLE-ET-VILAINE** : Mme Moreau, tél. : (99) 61.19.50., poste 23-34.

• **MORBIHAN** : Mlle Catherine Brial, tél. : (97) 47.30.30., poste 286.

• **FINISTÈRE** : Mlle Marie-José Kervella, tél. : (98) 90.02.80., poste 1324.

• **LOIRE-ATLANTIQUE** : M. Lucien Garnier, section des installations classées, tél. : (40) 47.39.80., poste 32-79.

• **VENDÉE** : tél. : (51) 05.50.70., poste 300.

• **CHARENTE-MARITIME** : Mme Bessard, tél. : (46) 41.92.00., poste 309.

• **GIRONDE** : Mlle Dondon, tél. : (56) 96.81.33., poste 3402.

• **LANDES** : M. Touton, tél. : (58) 75.84.40., poste 439.

• **PYRÉNÉES-ATLANTIQUES** : M. Chapuis, tél. : (59) 33.84.32., poste 476.

• **PYRÉNÉES-ORIENTALES** : M. Caprile, tél. : (68) 51.22.50., poste 40-30.

• **AUDE** : M. Pueyo, tél. : (68) 32.31.41.

• **HÉRAULT** : service maritime, M. Monsirmen, tél. : (67) 63.01.10, poste 220.

• **GARD** : M. Bernard Guin, environnement, tél. : (66) 67.70.21., poste 1350.

• **BOUCHES-DU-RHONE** : M. Guimezanes, tél. : (91) 54.90.40., poste 4612.

• **VAR** : M. Didier Bernard, tél. : (94) 89.90.40., poste 3310.

• **ALPES-MARITIMES** : Mme Derouet, environnement, tél. : (93) 72.20.00., poste 2560.

• **CORSE-DU-SUD** : Mme Fricaud, tél. : (95) 21.90.21., poste 474.

• **HAUTE-CORSE** : M. Andrieu, tél. : (95) 31.99.33., poste 342.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 3244

HORIZONTALEMENT

I. Affection qui se caractérise souvent par des voix ou par des cris. Le poète la trouve amère. — II. Leurs effets donnent lieu à des démonstrations de force. Participe. — III. Peut se faire dans la contradiction. Commode pour les suivants. — IV. Nom de rois. Peut se faire quand on est dans la gêne. Se retourne pour appeler. — V. Une partie parfois difficile à relever. Caractère gras. Abréviation. — VI. Sélectionné pour son grain. Victime de la chaleur. — VII. Vit avec une certaine aisance dans le plus grand dépouillement. Ne s'étend pas pour une petite croûte. — VIII. Toujours traité avec soin. En Bavière. Était déjà découvert quand on l'a inventé. — IX. Garde la tête froide même aux trois quart dans l'eau. Plus graves que le violon. — X. Se lance avec une grimace. Du rouge dont on se tamponne. Fin de service. — XI. Son action se fait sentir au bout de quelques cocktails. Des habitués du coin. — XII. Point du jour. Revient après un repas. — XIII. N'est pas vernie, c'est le moins qu'on puisse dire. Titre de gloire. Note. — XIV. Se trouvent dans « Gigi ». C'est un ravissement, mais ce n'est pas la joie. Ce n'est pas une histoire de gros sous. — XV. Même couvert, on n'y est pas à l'abri des balles. Très respirable.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I											■				
II													■		
III										■				■	
IV					■							■			
V				■									■		
VI						■		■		■					
VII										■					
VIII				■			■								
IX								■	■						■
X			■		■							■			
XI											■				
XII		■							■					■	
XIII								■					■		
XIV		■			■	■					■				
XV	■							■						■	

VERTICALEMENT

1. Il sied de l'utiliser après les gâteries avant que cela se gâte. — 2. C'est toujours le fait de rêveurs mais pas d'imprévoyants. — 3. Plante au nom bien de chez nous. Sujet de chasse. — 4. Son exposition est peu rayonnante. Cours élémentaire. Peut se proposer pour endormir. — 5. Naît toujours dans une chambre. Vieux rasoir qui coupe les cheveux en quatre. Source de lumière. — 6. Cours de détente. Gêne nos déplacements ou nous transporte. — 7. Utilisés dans des histoires de cochons. Émetteurs de sons. — 8. Victime de la boisson. Personnel. Intervient dans un placement. — 9. Comme des heures que l'on peut considérer comme avancées. La belle et la bête. Protection animale. — 10. Préposition. Précède le docteur. On la défile plus lentement qu'on la vide. — 11. Fin d'une étape mais le début d'une épreuve. Démonstratif. — 12. C'était déjà le service obligatoire. Bon placement pour un retrait. Avec elle on est sûr que cela vient du cœur. — 13. Démonstratif. On le fait sans espoir de retour. Note. — 14. Agent de protection. Il lui est aisé de toucher la corde sensible. Lettre grecque. — 15. Ce n'est pas un minet de bonne famille. C'est une certaine variété.

Solution du problème nº 3243

Horizontalement

I. Blanchisseuse. — II. Lavera. Aorte. Et. — III. Avoue. Avirons. — IV. Nerveuse. Epiera. — V. Terreur. Ilien. — VI. Hie. Apre. Sin. — VII. Miens. Bette. (Allusion à Balzac). — VIII. Envoi. Urée. Ne. — IX. Reni. Pense. Mou. — X. Staël. Scies. — XI. Ops. Sadisme. Clé. — XII. Sa. Assureur. — XIII. C.G.S. Eté. Grisons. — XIV. Ante. Soin. Sue. — XV. Réouverture. Est.

Verticalement

1. Blancheur. Oscar. — 2. Lave. Espagne. — 3. Avortements. S.T.O. — 4. Neuve. Inia. Eu. — 5. Créer. E.V. Esse. — 6. Ha. Uranoplastie. — 7. Asepsie. Due. — 8. Saveur. Noir. St. — 9. Soi. Rébus. Ségou. — 10. Erre. Ere. Mûrir. — 11. Utopiste. Serine. — 12. Sénilité. — 13. Seine. Mi-close. (Allusion à une comédie de Musset). — 14. Ré. Noël. Nus. — 15 Etrangleuse. Set.

GUY BROUTY.

PARIS EN VISITES

MARDI 3 AOUT

« Les Gobelins », 14 h 30, 42, avenue des Gobelins. (Mme Legrégeois).

« Hôtel de Lauzun », 15 h, 17, quai d'Anjou (Mlle Brossais).

« Bibliothèque nationale », 15 h, 58, rue de Richelieu (Mlle Garnier-Ahlberg).

« Exposition place de la Concorde », 15 h, musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné. (Mme Vermeersh, Caisse nationale des monuments historiques).

« Montagne Sainte-Geneviève », 15 h, métro Cardinal-Lemoine (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Monsieur de Balzac en sa maison », 15 h, 47, rue Raynouard (Mme Ferrand).

« Le Marais illuminé », 21 h, métro Saint-Paul (Lutèce-Visites).

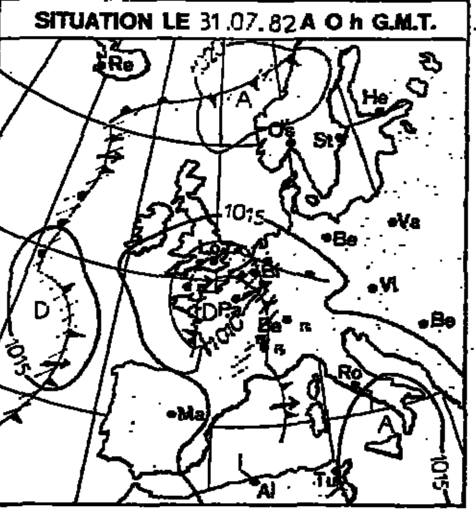
« La Seine, ses vieux ponts », 10 h 30, devant le Théâtre du Châtelet (Paris Autrefois).

« Le Paris des « Dieux ont soif », 15 h, 236, rue Saint-Honoré (Paris et son histoire).

« Le Marais », 14 h 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 31.07.82 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 01-08 DÉBUT DE MATINÉE

≡ Brouillard ~ Verglas dans la région

Évolution probable du temps en France entre le samedi 31 juillet à 0 heure et le dimanche 1er août à 24 heures :

La perturbation pluvio-orageuse ayant encore affecté nos régions orientales samedi s'évacuera au-delà de nos frontières. Elle sera suivie dimanche d'un temps ensoleillé agréable, sauf sur le Sud-Ouest, qui sera atteint par une nouvelle perturbation.

Dimanche, dans le Sud-Ouest, après une matinée brumeuse puis peu nuageuse, les nuages deviendront nombreux, d'abord près des Pyrénées puis sur toute l'Aquitaine et le sud du Massif Central. Ils donneront lieu, vers la fin de journée, à des pluies et quelques orages. Près des côtes de la Manche, le ciel sera encore assez nuageux. Partout ailleurs, la journée débutera avec des brumes et quelques bancs de brouillard. Après leur dissipation, le temps sera très ensoleillé avec des températures de saison, particulièrement élevées dans le Nord-Est.

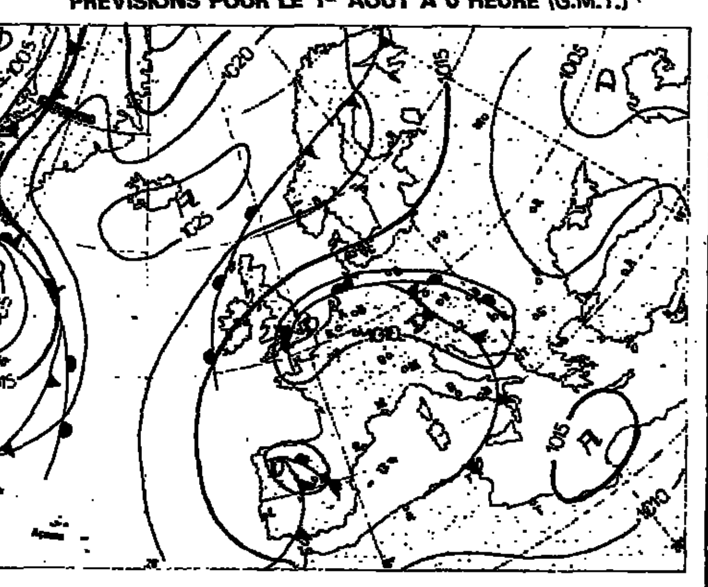
La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris, le 31 juillet à 8 heures, de 1 018,4 millibars, soit 763,9 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 30 juillet ; le second, le minimum de la nuit du 30 au 31 juillet) ; Ajaccio, 30 et 23 degrés ; Biarritz, 21 et 15 ; Bordeaux, 23 et 15 ; Bourges, 26 et 13; Brest, 18 et 15 ; Caen, 20 et 15 ; Cherbourg, 18 et 14 ; Clermont-Ferrand, 26 et 13 ; Dijon, 23 et 15 ; Grenoble, 28 et 14 ; Lille, 25 et 15 ; Lyon, 26 et 15 ; Marseille-Marignane, 34 et 18 ; Nancy, 28 et 15 ; Nantes, 20 et 17 ; Nice-Côte d'Azur, 29 et 22 ; Paris-Le Bourget, 25 et 16 ; Pau, 20 et 10 ; Perpignan, 26 et 16 ; Rennes, 22 et 17 ; Strasbourg, 27 et 16 ; Tours, 23 et 16 ; Toulouse, 22 et 12 ; Pointe-à-Pitre, 28 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Amsterdam, 30 et 18 degrés ; Athènes, 33 et 21 ; Berlin, 28 et 17 ; Bonn, 29 et 16 ; Bruxelles, 27 et 17 ; Le Caire, 34 et 24 ; îles Canaries, 26 et 21 ; Copenhague, 25 et 15 ; Dakar 29 et 26 ; Djerba 43 et 13 ; Genève 25 et 14 ; Jérusalem, 26 et 16 ; Lisbonne, 24 et 14 ; Londres, 27 et 16 ; Luxembourg, 27 et 16 ; Madrid, 24 et 11 ; Moscou, 18 et 13 ; Nairobi, 29 et 22 ; New-York, 25 et 20 ; Palma-de-Majorque, 31 et 18 ; Rome, 32 et 23 ; Stockholm, 27 et 12 ; Tozeur, 44 et 25 ; Tunis, 35 et 23.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PRÉVISIONS POUR LE 1er AOUT A 0 HEURE (G.M.T.)



BREF

COLLOQUES,

CONTRE LA FAIM. — L'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture et le Centre Saint-Dominique organisent, du 12 au 18 août, une session de travail sur le thème : « Peut-on éduquer aux droits de l'homme ? ». Ils répondent ainsi à l'invitaion du préambule de la Déclaration universelle des Droits de l'homme (1948), qui déclare que tous les peuples et toutes les nations doivent s'efforcer, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect des droits de l'homme.

★ **252, rue Saint-Jacques, 75005 Paris. Tél. : 329-88-52.**

DOCUMENTATION

L'ENVIRONNEMENT EN MILLE MOTS. — S'il est devenu quotidien, le langage de l'écologie n'en est pas forcément compris par tous et encore moins employé à bon escient. D'où la nécessité de définir une bonne fois les termes qui fleurissent dans la conversation et la littérature.

En 1980, avait paru chez Larousse un *Dictionnaire de l'écologie et de l'environnement* dont les cinq cents mots, illustrés de graphiques, de photos et de dessins, constituait déjà une bonne approche pour le grand public. Un autre éditeur vient de publier un *Dictionnaire usuel de l'environnement et de l'écologie* à la fois plus austère et plus complet.

D'*abiotique* (milieu dépourvu d'organismes vivants) à *zoonoses* (maladies communes aux hommes et aux animaux), mille mots sont cette fois définis et commentés par une équipe de spécialistes. Chaque terme est assorti de ses équivalents anglais et allemands. Cette mini-encyclopédie en trois cents pages devrait rendre bien des services.

★ **Chez Guy Le Prat édition, 5, rue des Grands-Augustins, 75005 Paris. Deux tomes, prix : 195 F.**

FÊTES

GRIMACES. — Le comité d'organisation du championnat du monde de grimaces organise le 7 août, à Moncrabeau (Lot-et-Garonne), le Deuxième Mundial du rictus et de la lippe tordue.

Les éventuels adeptes de l'art du « zigomatique » peuvent s'inscrire au syndicat d'initiative, place Principale, 47600 Moncrabeau, tél. (53) 65-42-79, ou à la Maison du Lot-et-Garonne, 15-17, passage Choiseul, 75002 Paris, tél. 297-51-43.

STAGES

APPRENDRE LES ETOILES. — La Société astronomique de l'Hérault (S.A.H.) organise un stage, du 8 au 22 août au Caylar (Hérault), au pied du roc Castel, sur le Larzac.

Les stagiaires, encadrés par des astronomes animateurs confirmés, apprendront à mieux connaître le ciel, les planètes, les étoiles, les nébuleuses...

★ **Centre culturel de l'astronomie, place de l'Observatoire, 34000 Montpellier (joindre 4 francs en timbres pour dossier).**

IMPROVISATION MUSICALE. — L'Institut pour la recherche et l'échange artistique organise, du 6 au 13 août, dans la campagne ariégeoise, un stage d'initiation et de perfectionnement à l'improvisation musicale.

Ce stage est ouvert à tout instrumentiste ou vocaliste, quel que soit le style de musique qu'il pratique, et vise à faire découvrir l'improvisation dans la musique.

★ **IREA, 1, rue Gay-Lussac, 31300 Toulouse. Tél. : (61) 21-45-91.**

VIVRE A PARIS

LES ARCHIVES NATIONALES PENDANT L'ETE. — Les salles de lecture des Archives nationales, 60, rue des Francs-Bourgeois, 75003 Paris, seront fermées les samedis en août et jusqu'au 11 septembre inclus.

La salle de lecture de la section outre-mer (27, rue Oudinot, 75007 Paris) sera fermée l'après-midi pendant le mois d'août, à partir de 13 heures. Le Musée de l'histoire de France (60, rue des Francs-Bourgeois) continuera d'être ouvert normalement tous les après-midi, sauf le mardi de 14 heures à 17 heures.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 31 juillet :

UNE LOI

• Portant statut particulier de le région de Corse : compétences.

DES DÉCRETS

• Modifiant les décrets du 25 juillet 1960 modifiés portant réorganisation des concours d'entrée à l'école normale supérieure et à l'école normale supérieure de jeunesfilles.

• Modifiant le décret du 2 janvier 1980 portant création du certificat de moniteur cadre d'ergothérapie.

DES ARRÊTÉS

• Relatif aux modalités de calcul des ressources consacrées au financement de l'action sociale des caisses d'allocations familiales dans les départements d'outre-mer.

• Fixant le montant pour 1982 du budget du fonds additionnel d'action sociale concernant les services ménagers pour les personnes âgées.

• *VIDCOM-82*, marché international de la télématique et des banques de données, se tiendra à Cannes du 15 au 19 octobre. Renseignements : téléphone 505-14-03.

économie

Le Monde

CONJONCTURE

L'INQUIÉTANT DÉFICIT COMMERCIAL DE LA FRANCE

Mauvais vendeurs...

M. Jobert ne cache pas la profonde inquiétude que lui inspire l'évolution du commerce extérieur de la France. « *Nous allons*, a-t-il déclaré, *vers un déficit record de l'ordre de 80 milliards de francs pour 1982* », ajoutant que les produits français n'étaient pas assez compétitifs et que les services après-vente étaient souvent défaillants.

M. Jobert a bien raison de donner à la qualité du service rendu au client la même importance qu'au niveau des prix. Il est faut de croire — et de dire — que les succès à l'exportation sont une simple affaire de prix de vente. Dans de très nombreux cas, la préférence est donnée non pas au produit le moins cher, mais à l'entreprise la plus constante et la plus sûre dans la qualité du service rendu avant et après la vente : délai de livraison et ponctualité, réparation, fourniture des pièces détachées, entretien,etc.

Cela est vrai à l'importation comme à l'exportation, et, de ce point de vue, le thème de la reconquête du marché intérieur est mal posé depuis quelques mois. Les raisons qui expliquent certains échecs sur les marchés étrangers sont presque toujours les mêmes que celles qui expliquent la pénétration massive des produits étrangers en France.

Encore faut-il bien voir de quoi l'on parle lorsqu'on évoque la qualité du service rendu. Il ne s'agit pas seulement pour une entreprise ayant mis au point un bon produit à prix compétitif de le faire savoir au moyen d'une campagne de publicité bien orchestrée. Il s'agit surtout de faire en sorte que n'apparaisse aucune faiblesse tout au long de la chaîne qui va de la production au consommateur, qu'il soit français ou étranger. Aussi excellents soient les modèles mis au point par Renault ou Peugeot, ceux-ci seront délaissés au profit de modèles étrangers si, dans la petite ville de province, les garagistes concessionnaires des marques allemande, italienne ou japonaise sont plus sérieux, plus compétents ou plus aimables que ceux qui représentent les marques françaises. Les raisons qui président à l'achat relèvent autant de la psychologie et des relations humaines que des performances techniques, qui, au demeurant, tendent à devenir les mêmes chez presque tous les constructeurs.

Ces remarques valent aussi pour les services. Que se passerait-il, par exemple, si Air Inter ne bénéficiait pas d'un quasi-monopole sur les lignes intérieures ? Il est facile d'imaginer la perte de clientèle qu'enregistrerait la compagnie française — pas toujours irréprochable, c'est le moins que l'on puisse dire — si une société étrangère offrait des services concurrents.

Incompétence, manque de ponctualité, de sérieux, ou, tout simplement, absence de la plus élémentaire amabilité ? Les services commerciaux ont en France beaucoup de progrès à faire pour ne plus gaspiller les efforts faits par les chercheurs et les techniciens.

ALAIN VERNHOLES.

LE CLIMAT CONTINUE DE SE DÉGRADER DANS L'INDUSTRIE

Les réponses des industriels à l'enquête effectuée en juillet par l'INSEE confirment la stabilisation de la production industrielle observée depuis le début de l'année. Les industriels se montrent pessimistes en ce qui concerne l'évolution à attendre pour les prochains mois : le climat général continue de se dégrader ; la production pourrait légèrement baisser.

Les stocks de produits finis sont jugés plus lourds depuis deux mois et les carnets de commandes restent très dégarnis malgré une légère amélioration de la demande étrangère.

Les industriels ont à présent enregistré les mesures de blocage des prix : ils prévoient une stabilité générale des prix à la production au cours des trois prochains mois.

LA SORTIE DU BLOCAGE SERA DIFFICILE ESTIME M. CHIRAC

« *La sortie du blocage sera difficile* », estime M. Jacques Chirac dans son journal électoral, le bimensuel *l'Essor du Limousin* daté du 1er août, et le gouvernement ne pourra pas vraiment compter sur les syndicats « *pour être les chiens de garde de sa nouvelle politique d'austérité* ». Selon lui, « *l'échec du sommet social de Matignon* » va contraindre l'équipe Mauroy à instituer « *le dirigisme des salaires* ». M. Chirac estime d'autre part que les mesures d'accompagnement de la dévaluation entraîneront « *une régression sensible du niveau de vie (...) tout à fait nouvelle dans l'histoire du pays depuis plus de trente ans* ». La chute du niveau de vie « *frappera d'abord les cadres, les professions libérales, mais aussi beaucoup de bas revenus* » et « *tous les revenus supérieurs à 3 300 francs par mois seront touchés.* »

La loi sur le blocage des prix et des revenus jugée conforme à la Constitution

Le Conseil constitutionnel a jugé conforme à la Constitution, vendredi 30 juillet, la loi sur le blocage des prix et des revenus.

L'un des griefs soulevés par les députés de l'opposition, qui l'avait saisi après l'adoption de ce texte, concernait l'article 3 relatif au blocage des dividendes et plus précisément l'amende de 20 à 50 F par titre, prévue au cas où les sociétés ne respecteraient pas les dispositions de distribution de ces dividendes. D'une part, le Conseil constitutionnel a estimé qu'aucun principe constitutionnel n'existe pour s'opposer à ce qu'une amende puisse être infligée à une personne morale. D'autre part, les juges constitutionnels se sont prononcés sur l'intervention du législateur dans le domaine réglementaire. Pour les auteurs de la saisine, l'institution d'une amende contraventionnelle ne relevait pas du domaine de la loi.

La Haute Assemblée du Palais-Royal a considéré que « *la Constitution n'a pas entendu frapper d'inconstitutionnalité une disposition de nature réglementaire contenue dans une loi mais a voulu, à côté du domaine réservé à la loi, reconnaître à l'autorité réglementaire un domaine propre et conférer au gouvernement le pouvoir d'en assurer la protection contre d'éventuels empiètements de la loi.* » A ses yeux, on ne saurait « *prévaloir de ce que le législateur est intervenu dans le domaine réglementaire pour soutenir que la disposition critiquée serait contraire à la Constitution* ».

● *Le Bulletin officiel des services des prix* daté du 28 juillet publie plusieurs arrêtés aménageant le blocage des prix : variations des prix de certaines matières premières, prix à la production de certains produits saisonniers, prix à la production de produits faisant l'objet de collections et de certains articles textiles, entreprises de ventes par correspondance.

D'autres arrêtés concernent le prix des produits pétroliers, des matériels de récolte et des emballages légers en bois, des médicaments, de certains produits alimentaires, de certains produits laitiers frais, des prix à la production des corps gras d'origine végétale.

● *Le président de la C.G.C.*, M. Jean Menu, « *craint une rentrée chaude* », ainsi qu'il le souligne dans l'éditorial de *la Lettre confédérale*, bulletin hebdomadaire de sa centrale. Après avoir énuméré les sujets de mécontentement des différentes catégories sociales (blocage, pouvoir d'achat diminué, impôts...), M. Menu considère que l'addition de ces mécontentements pourrait former « *un mélange détonant, que la moindre étincelle suffira à embraser* ».

AFFAIRES

EN INFRACTION AVEC LA LOI LANG

Des centres Leclerc continuent de vendre des livres avec des réductions de prix

De notre correspondant

Nantes. — Deux centres distributeurs Leclerc de l'agglomération nantaise ont été condamnés par une ordonnance de référé rendue le 22 juin 1982 par le tribunal de grande instance de Nantes sur plainte du syndicat des libraires de Loire-Atlantique, pour avoir vendu des livres avec des réductions sensibles. Depuis le début de l'année en effet et en application de la loi du 10 août 1981 (dite loi Lang), les livres doivent être vendus à un prix unique.

Les responsables des deux magasins ont été frappés d'une amende de 1 200 francs et de 3 000 francs d'astreinte par jour s'ils ne tiennent pas compte du jugement.

Au cours d'une visite à Nantes, le jeudi 29 juillet M. Édouard Leclerc a demandé aux gérants de ces magasins de rouvrir leur rayon de librairie en pratiquant le double étiquetage, comme cela est devenu la règle dans les hypermarchés du groupe. Les ouvrages proposés aux clients portent deux étiquettes : l'une rose, indique le prix officiel, le plus cher ; l'autre, orange, donne le prix « Leclerc », le moins cher.

M. Leclerc n'entend pas en rester là. Il a fait appel de tous les jugements prononcés contre les centres affiliés à son groupe et a déposé en Conseil d'État un recours en annulation de la loi Lang à laquelle il reproche de restreindre les règles de la concurrence et aussi d'être en contradiction avec la législation européenne.

D'autre part, M. Michel Leclerc, le responsable du secteur de la librairie du groupe commercial qu'anime son père, fait remarquer : « *Quand il a fait voter sa loi, M. Jack Lang, ministre de la culture, s'est fixé un délai de dix-huit mois pour en mesurer les incidences. Or l'édition, qui devait bénéficier des nouvelles dispositions,* disait-il, *est en crise plus que jamais, et le tarif des livres a augmenté de 7,6 % au cours du premier trimestre de cette année, c'est-à-dire depuis qu'est appliquée la nouvelle réglementation...* »

J.-C. M.

INTERNATIONAL HARVESTER ABANDONNE LA PRODUCTION DE MATERIEL DE TRAVAUX PUBLICS

International Harvester, au bord de la faillite, a annoncé un nouveau plan de redressement. Le groupe américain spécialisé dans la construction de machines agricoles, de matériel de travaux publics, de moteurs et de camions va fermer ou vendre plusieurs usines et abandonner la construction de matériel de travaux publics.

La compagnie, qui est en crise depuis 1980, a perdu 299 millions de dollars (1) au premier semestre 1982. Elle prévoit une perte de 1 milliard de dollars pour l'ensemble de l'année. Son endettement se chiffre par ailleurs à 4 milliards de dollars.

Le nouveau plan de restructuration, qui devait être présenté aux créanciers ce vendredi 30 juillet vise à rétablir la rentabilité de la firme à partir de 1984. La production de matériel de travaux publics sera abandonnée aux Etats-Unis, au Canada, en France et en R.F.A. Celle des tracteurs et du matériel agricole sera concentrée aux Etats-Unis et au Canada, celle des moteurs maintenue aux Etats-Unis et en Allemagne.

Le plan de restructuration va entraîner aux Etats-Unis la fermeture de trois usines et la vente de deux autres.

(1) 1 dollar vaut environ 6,85 F.

PAS DE BATAILLE BOURSIERE POUR J. BOREL

La bataille boursière sur J. Borel International n'aura pas lieu. Le comité de surveillance des offres publiques a en effet enjoint aux deux groupes candidats au rachat de l'entreprise de restauration (Novotel S.I.E.H. et Sodexho) de ne procéder à aucun achat de titres sur le marché des valeurs mobilières. Cette interdiction prendra effet à compter du 4 août, date à laquelle les cotations des actions J. Borel, suspendues depuis la fin juin, reprendront. Elle sera levée le jour de la publication, par la chambre syndicale des agents de change, de l'avis informant de la réussite de l'O.P.E. (Offre publique d'échange) lancée par Novotel. En cas d'échec de cette O.P.E., l'interdiction d'acquérir des actions J. Borel en bourse sera prolongée jusqu'à la restitution des titres que les deux groupes ont acquis. Novotel et Sodexho ont accepté de se plier à cette règle.

Cette mesure fait suite à la décision prise par la chambre syndicale de déclarer irrecevable l'O.P.A. (Offre publique d'achat) concurrente de Sodexho (*Le Monde* du 19 juillet), En empêchant les deux groupes de s'affronter directement sur le marché, elle vise essentiellement à éviter tout excès dans la cotation des cours.

Il reste que le sort de J. Borel n'est pas scellé pour autant, Novotel et Sodexho conservant la possibilité de s'entendre avec Codec-Una, autre important actionnaire avec 27 % des actions.

LA RÉGIE RENAULT RACHÈTE UN ÉTABLISSEMENT FINANCIER A LA LYONNAISE DES EAUX

L'Union financière pour l'industrie et l'énergie-S.M.D. (1) (UFINER), holding du groupe Lyonnaise des eaux, va céder, avec l'accord du Conseil national du crédit, une participation majoritaire dans le capital de sa filiale SOFINER à la SOFEXI (groupe Renault). SOFINER, dont le total du bilan à fin 1981 atteignait 1,5 milliard de francs environ, exerce une activité d'établissement financier de groupe. Par ce rachat, la Régie entend ainsi développer sa capacité de financement vis-à-vis de ses filiales et accroître le montant de ses crédits à l'intérieur de l'encadrement.

La SOFEXI est le principal holding de ses filiales financières. Ses fonds propres s'élevaient l'an dernier à 839 millions de francs.

La cession de cet établissement financier par UFINER entre dans le cadre de la restructuration actuellement poursuivie par le groupe Lyonnaise des eaux, la SOFINER n'ayant plus de raison d'être dans la nouvelle organisation.

(1) S.M.D. : Société marocaine de distribution.

Baisse de la production automobile japonaise au 1er semestre

Les constructeurs japonais ont produit 5,4 millions d'automobiles au cours du premier semestre 1982, soit 3,2 % de moins qu'au premier semestre 1981. La production de voitures particulières a diminué de 1,9 %, celle des poids lourds de 5,3 % et celle des autobus de 41,4 %.

La baisse de la production est due en partie à la chute des exportations. Les onze constructeurs japonais ont exporté au premier semestre 2,8 millions d'automobiles soit 9,5 % de moins que durant la même période de 1981.

En raison de l'application des nouveaux accords d'autolimitation, les ventes nippones ont diminué de 24,4 % aux Etats-Unis et de 7,2 % en Europe. Mais les constructeurs ont également perdu sur les autres marchés : Toyota, le no 1, a vu ses exportations diminuer de 41,6 % en Afrique. Malgré une hausse de 2 % de ses ventes au Japon, le constructeur a dû baisser sa production de 3,7 %.

Mais c'est Mitsubishi qui a le plus souffert avec une baisse de production de 9,2 %.

● *Les quatre frères Willot ont formé tierce opposition au jugement du tribunal de commerce* autorisant le 30 juin dernier la conclusion d'un contrat de gérance de la société B.S.F. par la « *Cie Boussac-Saint-Frères* » pour une durée d'un an renouvelable cinq fois. En conséquence, l'affaire va être rejugée à la rentrée par le tribunal de commerce de Lille. Les frères Willot contestent notamment les conditions dans lesquelles cette location-gérance a été autorisée.

SOCIAL

DÉMOCRATISATION DU SECTEUR PUBLIC

M. Jean Auroux consulte à nouveau les partenaires sociaux

M. Jean Auroux, ministre-délégué chargé du travail, a reçu du 28 au 30 juillet à Paris, les organisations syndicales C.F.T.C., C.F.D.T., C.G.T., F.O., C.G.C., et patronales — C.N.P.F., — pour une première consultation concernant l'avant-projet de loi de démocratisation du secteur public. Cet avant-projet, qui précise les droits des travailleurs dans les établissements publics, les sociétés nationales ou mixtes — en particulier l'élection de leurs représentants aux conseils d'administration, — avait été mis au point par M. Jean Le Garrec, alors secrétaire d'Etat à l'extension du secteur public (*le Monde* du 3 juin 1982).

La nouvelle concertation organisée par M. Jean Auroux, qui reprend le dossier à ses débuts, n'a fait que confirmer les positions des uns et des autres. Si la C.G.T., la C.F.D.T. ou la C.F.T.C., bien que favorables, demandent des précisions, en particulier sur les futurs conseils d'atelier, F.O. juge préférable « *d'attendre* », pour cette réforme, « *qui ne peut que perturber l'activité économique sans pour autant satisfaire les préoccupations des salariés* ». Pouvoir d'achat et maintien de l'emploi restent, selon F.O., prioritaires dans les sociétés nouvellement nationalisées. Enfin, F.O., favorable à la désignation des administrateurs salariés, est méfiante sur le principe de leur élection prévu par l'avant-projet. La C.G.C., pour sa part, redoute les effets fâcheux de la mise en place de conseils d'atelier pour la marche de l'entreprise et les prérogatives de l'encadrement.

Une nouvelle réunion avec les organisations syndicales est prévue pour la fin août. Le projet de loi pourrait être déposé à l'Assemblée nationale, à la session d'automne. Mais, d'ores et déjà, compte tenu du programme extrêmement chargé de cette session, on peut penser que la démocratisation du secteur public sera débattue à la session suivante, au printemps 1983.

● *Les élections aux conseils de prud'hommes.* — M. Jean Auroux, contrairement à ce que le ministère du travail avait annoncé, n'a pas arrêté sa position sur le report éventuel de la date de clôture des inscriptions aux conseils de prud'hommes, fixée au 31 juillet. On précise que « les mairies continueront à recevoir et à enregistrer les inscriptions qui leur ont été envoyées par les entreprises conformément aux textes en vigueur. » Deux standards d'information restent à la disposition des électeurs jusqu'au 3 septembre : 523 25 25 à Paris et (88) 23 09 95 à Strasbourg pour les électeurs du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle (tous les salariés de ces départements, grâce à la loi du 6 mai 1982, ayant pour la première fois accès aux conseils de prud'hommes).

AGRICULTURE

Le Limousin accueillera en octobre un congrès national sur la filière viande

De notre correspondant

Limoges. — « *Rendre optimale l'utilisation de la matière première que constitue l'animal une fois sorti du circuit agricole* » ; tel est le but que se proposera le congrès « Viandes et industries » les 6 et 7 octobre prochain à Brive et à Tulle (Corrèze). Mme Edith Cresson, ministre de l'agriculture, y rencontrera notamment les présidents nationaux des deux grandes organisations professionnelles de l'agro-alimentaire, MM. Fréjus Michon (Association pour le développement des industries agricoles et alimentaires coopératives) et Francis Lepatre (Association nationale des industries agro-alimentaires), parties prenantes dans l'organisation de ces travaux.

L'initiative de ce congrès revient à l'établissement public régional du Limousin, la cheville ouvrière en étant le comité régional. « *Le thème retenu*, explique-t-on au sein de ce dernier *est celui de la filière viandes — bovine, ovine, porcine — dans ses étapes successives : approvisionnement et abattage ; transformation cinquième quartier (c'est-à-dire récupération et utilisation de ce qui constitue actuellement des déchets) ; les marchés. Un débat sera consacré au thème « Offices et filières viandes » qui devraient être en octobre d'une actualité brûlante puisque le parlement devrait alors faire adopter la loi-cadre sur les offices par produit.* »

Pour le Limousin, l'organisation d'un tel congrès est bien plus qu'une satisfaction de prestige. L'agriculture régionale se consacre essentiellement à l'élevage (bovins et moutons surtout) et n'en tire que très peu de profits économiques. Le développement d'activités d'aval se situe dans la perspective régionale de développement des « filières » (filière viande, filière bois, filière pierre, etc.) susceptibles de fixer sur place des activités de transformation à plus forte valeur ajoutée et susceptibles de créer des emplois à partir de la matière première régionale. Ce qui explique la mobilisation, au niveau régional, pour l'organisation de ce congrès, des instances agricoles et alimentaires régionales.

GEORGES CHATAIN.

ÉTRANGER

LES DIX SONT A LA RECHERCHE D'UN COMPROMIS SUR L'AUTOLIMITATION DES EXPORTATIONS EUROPÉENNES D'ACIER

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — La C.E.E. éprouve les pires difficultés à formuler son offre aux États-Unis pour la conclusion d'un accord d'autolimitation sur les exportations européennes d'acier. La Commission européenne et les représentants à Bruxelles des États membres doivent se réunir de nouveau, lundi 2 août, pour tenter de mettre au point un compromis avant la négociation formelle qui doit s'ouvrir le lendemain à Washington.

Depuis le 26 juillet, la Commission tâche de concilier les points de vue des maîtres de forges de la Communauté. Les sidérurgistes allemands, qui ne sont pas frappés par les droits compensateurs actuellement appliqués par l'administration américaine sur les aciers français, belges, italiens et britanniques, estimant qu'il ne leur revient pas de faire autre chose qu'un geste symbolique. Or, la Commission a besoin de la contribution allemande pour faire une offre susceptible d'être acceptée par les Américains.

L'idée de M. Davignon, le commissaire européen chargé du dossier, est de ramener, pour autant qu'on puisse savoir, à 5,8 % la part de la C.E.E. pour les onze produits concernés sur le marché américain, contre 6,3 % en 1981, soit une réduction d'environ 300 000 tonnes. Au cours de ses conversations exploratoires avec la commission, il y a quelques semaines, Washington avait demandé le double (600 000 tonnes). Les tergiversations des Dix ont lieu alors qu'une délégation américaine se trouve à Bruxelles depuis jeudi et que M. Olmer, sous-secrétaire au commerce des États-Unis, devait entamer avec la Commission, ce samedi 31 juillet, les travaux préparatoires aux pourparlers la semaine prochaine à Washington.

MARCEL SCOTTO.

BILAN HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

Principaux postes sujets à variation (en millions de francs)

ACTIF	Au 22-7-1982
1) OR et CRÉANCES SUR L'ÉTRANGER	273 326
dont :	
Or	170 554
Disponibilités à vue à l'étranger	32 465
ECU	56 168
Avances au Fonds de stabilisation des changes	14 148
2) CRÉANCES SUR LE TRÉSOR	5 440
dont :	
Concours au Trésor public	
3) CRÉANCES PROVENANT D'OPÉRATIONS DE REFINANCEMENT	184 179
dont :	
Effets escomptés	77 982
4) OR ET AUTRES ACTIFS DE RÉSERVE A RECEVOIR DU FECOM	49 277
5) DIVERS	6 298
Total	518 523

PASSIF	
1) BILLETS EN CIRCULATION	172 662
2) COMPTES CRÉDITEURS EXTÉRIEURS	10 488
3) COMPTE COURANT DU TRÉSOR PUBLIC	20 968
4) COMPTES CRÉDITEURS DES AGENTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS	69 476
dont :	
Comptes courants des établissements astreints à la constitution de réserves	21 373
5) ÉCU A LIVRER AU FECOM	60 049
6) RÉSERVE DE RÉÉVALUATION DES AVOIRS PUBLICS EN OR	193 334
7) CAPITAL ET FONDS DE RÉSERVE	2 266
8) DIVERS	9 277
Total	518 523

Faits et chiffres

Affaires

● *Fermeture d'une conserverie alimentaire en Dordogne :* La conserverie alimentaire Regnaud, de Bergerac (Dordogne), a fermé ses portes jeudi 29 juillet, provoquant le licenciement de près de deux cents personnes.

● *Les quatre cent soixante salariés de l'entreprise de maroquinerie Menzer, à Sélestat (Bas-Rhin)*, ont reçu leur lettre de licenciement, a-t-on appris le 30 juillet. Ce licenciement collectif ne signifie pas la fin des activités de la maroquinerie. En effet trois dossiers ont été déposés au comité interministériel de restructuration des entreprises (CIRI), en vue de la restructuration de l'entreprise : celui de la C.G.T. un autre émanant des cadres et représentants, le troisième étant celui des frères Menzer.

JAPON

● *Les prix de détail au Japon* sont restés complètement stables en juin. Pour ce mois, l'indice national, calculé sur la base 100 en 1980, s'est inscrit à 107,6, comme en mai. En un an, (juin 1982 comparé à juin 1981), la hausse des prix n'est que de 2,2 %.

● *La balance des paiements courants du Japon* a été excédentaire de 1,74 milliard de dollars en juin, ce qui constitue un record. Pour le premier semestre, l'excédent de cette balance atteint 1,4 milliard de dollars (janvier avait été lourdement déficitaire). Ainsi après le déficit de l'année 1980 (— 10,8 milliards de dollars), le Japon confirme le rétablissement de ses comptes courants extérieurs, entamé en 1981 (+ 4,7 milliards de dollars). Ce rétablissement s'explique par les excédents grandissants de la balance commerciale (+ 7,5 milliards de dollars au premier semestre 1982 contre + 6,9 milliards de dollars au premier semestre 1981, soit une augmentation de 8,7 %) qui compensent les déficits traditionnels enregistrés sur les invisibles (transports et tourisme notamment).

FISCALITÉ

« PAS DE TAXATION DES RÉSIDENCES SECONDAIRES » CONFIRME M. QUILLIOT

Les résidences secondaires ne seront pas taxées pour inciter leurs propriétaires à les louer : M. Roger Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement, a clairement exclu cette idée dans une déclaration à FR 3-Auvergne, le vendredi 30 juillet à Clermont-Ferrand, ville dont il est maire.

L'amélioration des capacités d'accueil à la mer ou à la montagne est recherchée, et plusieurs groupes de travail y réfléchissent, a indiqué le ministre. « *Mais il n'y a rien dans cette réflexion — que nous creuserons en temps utile — qui aille dans le sens d'une taxation des résidences secondaires ou d'une limitation des droits des propriétaires.* »

Pour répondre à une polémique très vive dans certains quotidiens, le ministère de l'urbanisme avait déclaré que le rapport Cambau sur « la banalisation des hébergements touristiques » n'avait pas été remis au gouvernement, ni examiné par l'administration (*le Monde* du 31 juillet).

Un second communiqué publié le 30 juillet a fait savoir que M. Vincent Cambau, polytechnicien (promotion 1944) et ingénieur général des ponts et chaussées était « déchargé » de cette mission et que le groupe de travail composé de fonctionnaires et de professionnels du tourisme qu'il présidait était « dissous ».

[Selon les informations dont nous disposons, ce rapport, dont *le Monde* a publié les conlusions le 28 juillet, avait été diffusé début juillet et même discuté de façon informelle dans les services du premier ministre. Le projet de taxation aurait été dès ce moment écarté.]

CORRESPONDANCE

Haro

M. J. Vidal, de Perpignan, nous écrit, à propos du projet de taxation des résidences secondaires (le Monde du 28 juillet et du 31 juillet) :

Je possède, depuis plusieurs années une résidence secondaire à Canet (Pyrénées-Orientales), au bord de la mer, dont je considère l'usage par moi-même et ma famille comme indispensable pour notre santé physique et notre équilibre.

Cette résidence modeste, j'y ai investi mes économies, alors que d'autres voyageaient, ou plaçaient leur argent pour du profit. Cette maison, j'y ai beaucoup travaillé pour la terminer en bricolant c'est-à-dire en y passant la plupart de nos week-ends, moi et ma femme, alors que d'autres se reposaient.

Cette maison j'en ai besoin toute l'année et non pas pendant six semaines comme le propose le rapport Cambau. J'y passe moi-même mes vacances qui ne dépassent pas cinq semaines, mais mes enfants l'utilisent au moins autant pour profiter de l'agrément de la plage. C'est plus à eux qu'à nous que nous songions quand nous avons acheté, puis achevé nous-mêmes notre résidence secondaire...

Enfin, dans deux ans, je serai à la retraite et je veux aller passer dans ma résidence secondaire de Canet le temps que je voudrai, tout en gardant mon appartement à Perpignan. Je ne veux absolument pas qu'une agence dispose du droit de mettre dans ma maison de Canet qui elle voudra, à condition de payer un loyer dont je ne veux pas ; sinon il y a longtemps que j'aurais choisi de louer moi-même un appartement à Canet (...).

Je viens de m'apercevoir, un peu tard, où nous conduit ce gouvernement. J'aurais dû me procurer et mieux lire les cent et quelques propositions de M. Mitterrand. J'y aurais probablement constaté que dans ce régime qu'il veut instaurer il n'y a pas de place pour les résidences secondaires qui ont le malheur d'être bâties dans les communes classées touristiques.

● PRÉCISION. — A la suite des informations parues dans *le Monde* du 29 juin et du 8 juillet concernant les nouvelles nominations intervenues au consistoire israélite, M. Jean-Paul Elkann, nouveau président du consistoire central, tient à préciser qu'il est président des Parfums Givenchy, et non de Givenchy, comme cela a été écrit par erreur.

La société Givenchy S.A. est présidée par Hubert de Givenchy. Elle est totalement distincte de la précédente qui est son simple licencié.

LA REVUE DES VALEURS

BOURSE DE PARIS

Semaine du 26 au 30 juillet

Lourde rechute

LES forces ont, ces derniers jours, abandonné la Bourse de Paris. Après trois semaines d'un petit galop d'essai, le marché, repris par ses vieux démons, a brusquement fait volte-face. A l'issue des cinq séances, toutes sans exception ponctuées par un repli des cours, celle de vendredi y compris, malgré le coup de frein enregistré, il avait baissé de 4,5 %. En dehors du fait que la majeure partie de l'avance acquise depuis le 5 juillet a été reperdue, remplaçant les indices CAC et INSEE en dessous de leurs niveaux du 31 décembre dernier, c'est aussi un des bilans hebdomadaires les plus lourds de l'année après celui de la fameuse semaine noire du 14 au 18 juin derniers (dévaluation du franc, plan d'austérité).

Mais faut-il s'en étonner ? Peu nombreuses, les mauvaises nouvelles n'en ont pas moins été d'importance ; à commencer par le quadruplement du déficit commercial annoncé durant le précédent week-end.

Autour de la corbeille, nul ne se berçait de beaucoup d'illusions. Avec la flambée du dollar, les pronostics n'étaient pas optimistes. La réalité s'est révélée pire encore. La semaine s'ouvrait donc déjà pour la Bourse presque sur un état de choc. Pourtant, le marché n'avait quand même pas trop accusé le coup (— 0,6 % de baisse). « Phénomène du fait accompli », disait-on dans les travées pour expliquer cette résistance très relative.

Sans doute la Bourse se serait-elle lentement remise, si, subitement mise en lumière, la fragilité de la détente observée sur le front des taux aux Etats-Unis n'avait subitement avivé ses craintes sur une aggravation de la situation économique internationale. C'est Wall Street qui lui a mis la puce à l'oreille. Depuis quelque temps, au palais Brongniart, malgré les avertissements lancés par quelques-uns, ses humeurs n'étaient pas prises très au sérieux. Cette fois, les vives appréhensions manifestées par le New-York Stock Exchange ont paru fondé, s'appuyant, d'une part, sur les mises en garde de M. Paul Volcker, président de la Réserve fédérale, à propos des risques encourus par la politique budgétaire inflationniste et, de l'autre, sur les chiffres fournis par le Trésor américain sur ses besoins en argent frais d'ici la fin de l'année, soit près de 100 milliards de dollars. « *A moins que les taux d'intérêt ne soient verrouillés, et c'est impensable, on ne voit pas très bien ce qui les empêcherait de s'envoler à nouveau* », disaient les spécialistes sous les lambris, en regardant tristement le cours du dollar reprendre de la hauteur par anticipation.

Coïncidence : au même moment, le premier ministre lançait dans la presse une publicité sur le thème « les yeux ouverts ». « *On les garde grands ouverts, ici* », ironisait-on à la Bourse, « *et l'on n'y voit rien en dehors des difficultés accrues que les entreprises, déjà bien mal en point, vont encore rencontrer avec un dollar toujours plus cher* ». Point de vue que l'INSEE ne démentait pas, l'Institut faisant état dans sa dernière enquête du pessimisme grandissant des industriels pour les prochains mois.

Que, dans ces conditions, le marché ait baissé ne saurait vraiment surprendre, d'autant que des rumeurs venues d'outre-Rhin sur une troisième dévaluation du franc commençaient à circuler. « *A prendre avec des pincettes* », assurait un gérant de portefeuille.

Il reste que, dans un tel environnement aussi menaçant, nombre d'opérateurs ont préféré prendre leur distance en s'allégeant pour ne pas conserver de positions trop chargés. On ne saurait être trop prudent, dans la mesure où les annales conservent le souvenir de mois d'août fort-chauds.

Observons, cependant, que la pression des ventes n'a jamais été très forte. Dans l'ensemble, les affaires sont restées calmes. Mais si les craintes éprouvées autour de la corbeille se confirmaient, il pourrait en être tout autrement.

ANDRÉ DESSOT.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 23 juillet	Cours 30 juillet
Or fin (kilo en barre)	78 000	74 700
— (kilo en lingot)	77 800	74 350
Pièce française (20 fr.)	608	618
Pièce française (10 fr.)	440	355
Pièce suisse (20 fr.)	526	503
Pièce latine (20 fr.)	510	514
● Pièce tunisienne (20 fr.)	550	481
Souverain	613	600
Souverain Elizabeth II	734	680
● Demi-souverain	335	322
Pièce de 20 dollars	2 725	2 665
— 10 dollars	1 347,5	1 435
● — 5 dollars	751,2	751,25
— 50 pesos	3 280	3 200
● — 20 marks	600	590
— 10 florins	512	529
● — 5 roubles	395	370

VALEURS LES PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES A TERME

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
4 1/2 % 1973	56 500	97 154 000
C.N.E. 3 %	9 595	30 900 315
B.S.N. - G.-D.	9 925	13 396 450
Moët-Hennessy	16 275	12 160 625
Schlumberger (1)	32 575	10 993 737
L'Oréal	11 760	10 547 750
Essilor (1)	13 510	8 419 440

(1) Quatre séances seulement.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

	26 juillet	27 juillet	28 juillet	29 juillet	30 juillet
Terme	100685933	85757398	101500288	114619228	103156103
Comptant					
R. et obl.	379879194	626675395	403621648	436428419	417258793
Actions	64515276	81493913	57496920	57443917	50665958
Total	545080403	793926706	562618856	608491564	571080854
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1980)					
Valeurs					
Franç.	102,3	101,4	100,1	98,9	—
Étrang.	116,9	115,1	112,8	112,4	—
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 29 décembre 1980)					
Tendance	114,1	113,0	111,4	110,4	110,1
(base 100, 31 décembre 1961)					
Indice gén.	99,9	99,4	98,6	97,4	97,0

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Baisse

Empoisonnée par la crainte d'un renchérissement des taux d'intérêt, l'atmosphère a été lourde cette semaine à Wall Street et les cours ont assez sensiblement baissé malgré la reprise, très fugitive, intervenue jeudi. Finalement, l'indice des industrielles s'est établi à 808,59, soit à 21,98 points en-dessous de son niveau du 23 juillet.

Manifestement, les opérateurs ne croient pas à une détente durable sur le front des taux. Leurs appréhensions ont été entretenues par les déclarations de M. Paul Volcker, président de la FED, sur les effets pervers des déficits budgétaires accrus, mais aussi par la publication des chiffres se rapportant aux besoins de refinancement du Trésor américain d'ici la fin de l'année (près de 100 milliards de dollars).

Autre facteur dépressif : la stagnation en juin des principaux indicateurs économiques après deux mois de progression.

L'annonce d'un nouvel abaissement du taux de l'escompte est arrivée trop tard pour avoir un effet sur le marché.

	Cours 23 juillet	Cours 30 juillet
Alcoa	24 3/8	23 1/2
A.T.T.	53 7/8	52 1/4
Boeing	17 1/8	16
Chase Man. Bank	35 7/8	35 5/8
Du Pont de Nem	30 1/4	30 1/4
Eastman Kodak	77 7/8	75 3/8
Exxon	26 5/8	26
Ford	24 1/4	22 5/8
General Electric	67 3/8	65 3/4
General Foods	37 7/8	36 5/8
General Motors	43 3/4	42 5/8
Goodyear	23 5/8	23 1/4
I.B.M.	66 1/2	65 1/2
I.T.T.	23 1/2	23 1/4
Mobil Oil	21 5/8	20 7/8
Pfizer	58 1/4	56
Schlumberger	39 1/2	35 1/2
Texaco	27 5/8	26 3/4
U.A.L. Inc.	18 7/8	17 5/8
Union Carbide	43 3/8	42 5/8
U.S. Steel	18 1/8	17 3/4
Westinghouse	28 1/2	26 1/2
Xerox Corp	31 3/8	29 1/2

FRANCFORT

Tassement

Le marché n'a pas tenu ses promesses et, à la reprise enregistrée à la veille du précédent week-end a succédé un tassement des cours.

Le renforcement de l'embargo américain à l'égard de l'U.R.S.S. et la situation difficile d'A.E.G. ont été les deux facteurs qui ont le plus pesé sur les cours.

Indice de la Commerzbank du 30 juillet : 680,7 contre 685,9.

	Cours 23 juillet	Cours 30 juillet
A.E.G.	32,70	32,70
B.A.S.F.	119	117,50
Bayer	109,60	108,70
Commerzbank	134	129,50
Hoechst	111	109,30
Mannesmann	131,10	129,50
Siemens	223,30	220,30
Volkswagen	144	144,10

LONDRES

Repli

La tendance s'est renversée au cours de la semaine et, à une nouvelle avance initiale favorisée par l'assouplissement du crédit à la consommation a succédé un repli assez prononcé. Avec une baisse de 3,8 %, le marché a ainsi reperdu tous les gains qu'il avait acquis entre le 19 et 23 juillet dernier.

Ce revirement a été en grande partie dû à la publication par I.C.I., numéro un de l'industrie privée britannique et baromètre de l'économie, de résultats très décevants pour le premier semestre.

Indices « F.T. » du 30 juillet : industrielles, 556,5 (contre 578,2) ; mines d'or, 242,7 (contre 252,8), Fonds d'Etat, 72,34 (contre 72,66).

	Cours 23 juillet	Cours 30 juillet
Bowater	210	201
Brit. Petroleum	276	264
Charter	200	183
Courtaulds	80	81
De Beers (*)	4,05	4,05
Free State Geduld*	23 1/8	20 5/8
Gt. Univ. Stores	506	511
Imp. Chemical	310	290
Shell	406	394
Vickers	140	131
War Loan	30 3/8	30 0/0

(*) En dollars

TOKYO

Reprise en fin de semaine

La baisse du yen vis-à-vis du dollar a pesé presque toute la semaine sur le marché.

Une assez vive reprise a néanmoins été enregistrée à la veille du weed-end en liaison avec l'annonce d'un nouvel abaissement du taux de l'escompte aux Etats-Unis. Elle n'a quand même pas été suffisante pour effacer toutes les pertes initiales. L'activité a été assez modérée et 1263 millions de titres ont changé de mains contre 1637 millions précédemment.

Indices du 30 juillet : Nikkeï Down Jones, 7 189,94 contre 7 230,01 ; indice général, 530,94 contre 534,07.

	Cours 23 juil.	Cours 30 juil.
Akaï	282	277
Canon	728	752
Fuji Bank	500	500
Honda Motors	720	715
Matsushita Electric	1 040	1 000
Mitsubishi Heavy	177	175
Sony Corp	3 200	3 160
Toyota Motors	857	817

CRÉDITS, CHANGES ET GRANDS MARCHÉS

L'euromarché

Le Japon s'ouvre aux emprunteurs français

Deux débiteurs français, le Crédit foncier et le Crédit lyonnais ont saisi l'occasion de diversifier leurs emprunts au Japon, depuis que le ministère des finances de l'empire du Soleil Levant a décidé, pour des raisons économiques et politiques, d'internationaliser la place de Tokyo.

C'est sous une forme extrêmement originale que le Crédit foncier de France, sous la garantie de la République française, va lever 180 millions de dollars. L'opération se présente en trois parties. La première est un crédit bancaire de 15 milliards de yens d'une durée de dix ans, avec cinq ans de franchise, dont le taux d'intérêt sera soit celui du taux de base bancaire à long terme en vigueur au Japon, soit l'addition d'une marge de 1 % au taux sur les certificats de dépôt japonais à trois mois. La seconde partie comprend un eurocrédit bancaire de 60 millions de dollars, d'une durée de dix ans avec une franchise aussi de cinq ans, dont l'intérêt sera composé d'une marge de 0,375 % venant s'ajouter au taux interbancaire offert à Londres sur les dépôts en eurodollars.

La troisième enfin, d'un montant de 60 millions de dollars, est une euro-émission obligataire à taux variable d'une durée de huit ans porteuse d'un intérêt où une marge de 0,25 % viendra se superposer au taux interbancaire, offert sur les dépôts en eurodollars entreposés à Singapour (Sibor).

L'originalité du triptyque offert par le Crédit foncier est multiple. D'une part, c'est la première fois que les banques étrangères implantées au Japon vont largement participer aux côtés d'établissements nippons dans un crédit en yens. C'est aussi la première fois qu'un crédit de ce type se présente avec un taux d'intérêt basé sur deux formules. Jusqu'à maintenant les crédits en yens partaient toujours du taux de base bancaire à long terme au Japon qui est actuellement de 8,4 % par an. En ajoutant la possibilité d'utiliser le taux sur les certificats de dépôt en yens qui est d'environ 7,10 %, l'opération du Crédit foncier présente une plus grande souplesse. Enfin c'est bien évidemment le crédit en yens qui permet à l'emprunteur d'obtenir sur l'euro-crédit en dollars des capitaux à long terme dotés de conditions qui, sur la base du Libor sont maintenant pratiquement impossibles à obtenir tellement elles sont avantageuses pour le débiteur.

Paribas avec la banque japonaise Sumitomo, qui ont toutes deux mis au point l'ensemble de la transaction du Crédit foncier, la dirigent conjointement.

C'est également dans le cadre d'une opération asiatique où l'accent est mis sur le marché japonais que le Crédit lyonnais entend drainer 200 millions de dollars. Ceux-ci sont levés par le truchement d'une transaction exclusivement euro-obligataire. L'emprunt à taux variable aura une durée de onze ans et demi, mais les porteurs pourront en demander le remboursement anticipé au pair à la fin des huitième et dixième années. Le taux d'intérêt sera l'addition d'une marge de 0,25 % au taux du Libor. Le Japon et l'Extrême-Orient ont favorablement accueilli l'émission du Crédit lyonnais.

Aussi, les européennes tout comme les asiatiques ont montré leur intérêt pour la présente transaction. Celle-ci sera du reste cotée aussi bien à la Bourse de Luxembourg qu'à celle de Singapour.

A tout va

Un jeu qui s'apparente davantage à celui qu'on pratique dans les casinos qu'aux règles généralement admises en matière d'investissement, se développe actuellement sur le marché euro-obligataire. En offrant parallèlement à une euro-émission d'obligations des warrants qui n'y sont pas attachés, les possibilités de gain sont telles que la fièvre qui saisit le marché ressemble étrangement à celle du joueur cher à Dostoïevski. C'est un euro-emprunt de 100 millions de dollars lancé sur le marché par I.B.M. qui a déclenché la frénésie des opérateurs. D'une durée de cinq ans, il est proposé en souscription publique à un prix de 99,75 avec un coupon de 13,875 % pour donner aux investisseurs un rapport de 13,95 % par an. Chaque euro-obligation I.B.M. a une valeur nominale de 5 000 dollars. En même temps, l'emprunteur qui émet séparément 100 000 warrants les offre à un prix unitaire de 25 dollars à raison de 5 par obligation. Chaque warrant permettra d'acquérir pendant les trois ans à venir une euro-obligation supplémentaire I.B.M. de 1 000 dollars et d'une durée de cinq ans qui sera émise au pair avec un coupon annuel de 13 %. Les warrants se sont de suite arrachés à 45 dollars la pièce. Ce succès s'explique aisément. Il y a une forte chance que les taux d'intérêt finissent par se détendre notablement au cours des trois prochaines années. Aussi, le warrant qui permet d'acheter une obligation porteuse d'un intérêt annuel de 13 % jusqu'en 1987 est plein de promesses. Les euro-obligations de 5 000 dollars se traitaient pour leur part avec une prime vendredi d'environ 1,5 %.

La Banque de développement de Singapour (D.B.S.), établissement qui appartient pour 48 % au gouvernement de Singapour, a elle aussi choisi d'offrir des warrants détachés de l'euro-émission de 75 millions de dollars qu'elle a lancée cette semaine. L'euro-emprunt, d'une durée de sept ans, est proposé au pair avec un coupon annuel de 15,50 %. Simultanément, la D.B.S. a émis 75 000 warrants à un prix unitaire de 36 dollars qui sont accessibles à raison de 5 pour chaque euro-obligation de 5 000 dollars. Pendant les deux premières années, chaque warrant permettra l'acquisition d'une obligation supplémentaire de 1 000 dollars à sept ans qui sera alors émise au pair avec un coupon annuel de 14,375 %. La ruée sur les warrants D.B.S. a tout d'abord poussé leur prix à 43 dollars. Il s'est par la suite replié sur des prises de bénéfices aux environs de 40 dollars.

L'opinion du marché euro-obligataire demeurant divisée sur l'évolution réelle des taux d'intérêt aux États-Unis, l'activité s'est sensiblement ralentie. Alors que 1,3 milliard de dollars d'euro-émissions nouvelles à taux fixe avait vu le jour la semaine précédente, le montant lancé depuis lundi est resté au-dessous de 450 millions. Outre les emprunts mentionnés ci-dessus, il faut relever les 125 millions de dollars d'euro-obligations offerts par Long Term Credit Bank of Japan dans le cadre d'un « swap », c'est-à-dire d'une opération qui, en finale, sera échangée contre des notes dotées d'un taux d'intérêt variable levé par un autre emprunteur. Les obligations japonaises à taux fixe seront émises au pair avec un coupon annuel de 15,50 %. Sur ces bases, elles ont été très chaleureusement reçues. Dans l'ambiance actuelle, les euro-émissions dénuées de gadgets du type warrant doivent assurer des rapports minimaux de l'ordre de 15 à 15,50 % par an aux investisseurs.

CHRISTOPHER HUGHES.

Les devises et l'or

Nette remontée du dollar, repli du métal précieux

Le dollar remonte ; l'or redescend. Ce phénomène de bascule a encore pu être observé cette semaine. En ce qui concerne la monnaie américaine, dont le cours avait fortement fléchi la semaine dernière, revenant, à Paris, de 6,90 F à 6,67 F environ, le coup d'arrêt donné à la baisse des taux d'intérêt (voir la rubrique « Marché monétaire et obligataire ») a déclenché une reprise immédiate. Par étapes, le dollar s'est hissé à 6,74 F puis 6,78 F, et enfin 6,83 F à la veille du week-end, après avoir touché 6,86 F.

Ce raffermissement brutal n'a pas laissé d'inquiéter les Européens, qui espéraient bien – et espèrent toujours – voir redescendre le cours du « billet vert », dont les cabrioles coûtent si cher à leur balance commerciale, alourdie par la facture du pétrole : le déficit record enregistré par la France en juin est là pour le prouver.

Il est vrai que, pour beaucoup d'observateurs, la baisse éventuelle du dollar serait contrecarrée par une réduction du taux d'intérêt des partenaires européens, comme vient de le faire la Grande-Bretagne.

Au sein du Système monétaire européen, où la lire italienne caracole toujours en tête – la saison touristique bat son plein et les devises rentrent, – le franc français est en deuxième position, et le mark en dernière.

Notre confrère, le très sérieux *Frankfurter Allgemeine Zeitung* (le *FAZ*), très lu par les milieux d'affaires allemands, n'a pas hésité à écrire, en début de semaine, qu'une troisième dévaluation du franc était « *inévitable* », afin de rétablir l'équilibre de la balance commerciale française (13,3 milliards de francs en juin), l'excédent de la balance commerciale germanique étant à peu près du même ordre. Les mauvais esprits ajoutent que la persistance d'un différentiel d'inflation non négligeable entre la France et l'Allemagne posera à nouveau des problèmes. Nous laissons toutefois à notre confrère d'outre-Rhin la responsabilité de ses opinions : pour l'instant, le franc se tient bien vis-à-vis du mark, dont le cours se maintient un peu au-dessus de 2,78 F, tout près de son plancher de 2,7709 F.

Sur le marché de l'or, la remontée du dollar et le coup d'arrêt donné à la détente des taux américains a fait rechuter le cours de l'once, ramené de 368 dollars à 345 dollars environ.

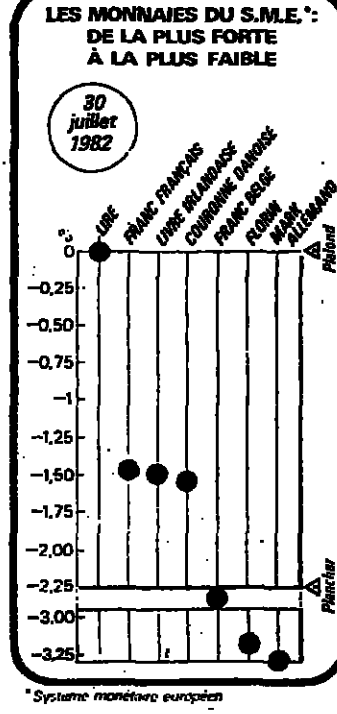
F.R.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 23 AU 30 JUILLET

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	–	–	–	–	–	–	–	–
	–	–	–	–	–	–	–	–
New-York	1,7405	–	14,6359	47,9961	40,7000	2,1326	36,8120	0,8726
	1,7630	–	14,9868	49,3827	41,7014	2,1857	37,6364	0,8740
Paris	11,8919	6,8325	–	327,93	278,08	14,5713	251,51	4,9654
	11,7636	6,6725	–	329,50	278,25	14,5846	251,12	4,9425
Zurich	3,6263	2,0835	30,4939	–	84,7985	4,4433	76,6979	1,5141
	3,5700	2,0250	30,3484	–	84,4453	4,4262	76,2137	1,5000
Francfort	4,4330	2,4570	35,9604	117,92	–	5,2399	90,4472	1,7856
	4,2276	2,3980	35,9385	118,41	–	5,2415	90,2521	1,7762
Bruxelles	81,6120	46,8900	6,8627	22,5053	19,0842	–	17,2611	3,4077
	80,6572	45,7500	6,8565	22,5925	19,0783	–	17,2186	3,3888
Amsterdam	4,7280	2,7165	39,7585	132,38	110,56	5,7933	–	1,9742
	4,6842	2,6570	39,8201	131,20	110,80	5,8076	–	1,9681
Milan	2394,92	1376,00	201,39	660,42	560,03	29,3452	506,53	–
	2380,05	1350,00	202,32	666,66	562,96	29,5081	508,09	–
Tokyo	446,96	256,800	37,5850	123,25	104,51	5,4766	94,5334	0,1866
	439,42	249,25	37,3548	123,08	103,94	5,4400	93,8088	0,1846

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 21 mai, 2,5316 F contre 2,5556 F le vendredi 14 mai.



* Système monétaire européen

Les matières premières

Recul du cuivre, hausse de l'étain et du café

La détente des taux d'intérêt aux États-unis et en Europe va-t-elle se confirmer ? La reprise économique est-elle proche ? Deux questions, complémentaires, qui ont continué de hanter l'esprit des opérateurs sur les marchés de matières premières cette semaine. L'évolution des cours prouve qu'ils y apportent des réponses non exemptes de craintes.

Premières victimes de la morosité ambiante, les métaux. A l'exception toutefois de l'étain favorisé par des *facteurs spécifiques*.

MÉTAUX. – Recul du cuivre dans le sillage des métaux précieux. La reprise des négociations à la mine canadienne de Noranda, paralysée par une grève depuis treize semaines et la nouvelle hausse de la production zambienne en mars ont contribué à l'alourdissement de la tendance. L'hypothèse de voir la Chine demander la livraison effective des contrats à terme qu'elle aurait acquis ces dernières semaines a toutefois limité la baisse.

Faiblesse également du plomb, du zinc, de l'aluminium et du nickel. Dans ce dernier cas, on estime que *l'U.R.S.S. a vendu 40 millions* de livres-poids de métal affiné à des prix de dumping sur les marchés occidentaux au cours du premier trimestre, afin de se procurer les devises fortes dont elle a un besoin vital. En revanche, *l'étain s'est bien* comporté à la suite d'achats au comptant du stock régulateur qui se sont traduits par une prime du cours au comptant sur le terme.

Les métaux précieux ont repris leur glissade. Pour la firme de courtage new-yorkaise J. Aron & Co., l'évolution des cours de l'argent dépend dans une grande mesure de la politique monétaire du Federal Reserve Board, une attitude plus dure dans la lutte contre l'inflation pouvant provoquer une détérioration des cours.

CAOUTCHOUC. – Les cours sont restés déprimés. Selon les courtiers londoniens Landell Mills Commodities, une importante erreur de planification de l'industrie chinoise qui s'est traduite par une forte baisse de ses importations de caoutchouc naturel l'année dernière est à l'origine du repli.

DENRÉES. – L'attente d'une nouvelle réduction de 8 % des quotas d'exportation de l'organisation internationale du café a favorisé les cours de cette denrée. Pour les négociants ouest-allemands Bernhard Rothfos, les cours seront encore plus difficiles à régulariser durant la prochaine année de l'organisation internationale commençant le 1er octobre.

La réduction par Gill and Duffus de son estimation de l'excédent mondial de la saison 1981-1982 de 88 000 à 84 000 tonnes n'a pas eu d'effet favorable sur le cacao. En revanche, l'estimation d'un excédent mondial de 5 millions de tonnes en 1982-1983 et de stocks records en août 1983 par la firme Sucres et Denrées venant s'ajouter à l'annonce d'une récolte cubaine historique de 8,21 millions de tonnes pour la saison 1981-1982 a pesé sur les cours du sucre.

CÉRÉALES. – Les marchés des céréales se sont montrés irréguliers. Vendredi, le président Reagan a autorisé l'ouverture de négociations en vue de l'extension pour un an du contrat de livraisons de céréales américaines à l'Union soviétique. Cette décision devrait soutenir les cours la semaine prochaine.

LES COURS DU 30 JUILLET 1982

(Les cours entre parenthèses sont ceux de la semaine précédente)

MÉTAUX. – Londres (en sterling par tonne) : cuivre (high grade), comptant, 834,50 (886,50) ; à trois mois, 847 (896) ; étain comptant, 6 685 (6 230) ; à trois mois, 6 670 (6 365) ; plomb, 301,50 (318) ; zinc, 404,50 (415) ; aluminium, 551 (556) ; nickel, 2 825 (2 845) ; argent (en pence par once troy), 380 (408,50). – New-York (en cents par livre) : cuivre (premier terme), 68,40 (66,90) ; argent (en dollars par once), 6,64 (6,97) ; platine (en dollars par once), 276,80 (312) ; ferraille, cours moyen (en dollars par tonne), 55,50 (56,17) ; mercure (par bouteille de 76 lbs), 350-370 (360-370). – Penang : étain (en ringgit par kilo), 29,15 (29,15).

TEXTILES. – New-York (en cents par livre) : coton, octobre, 68,40 (71,40) ; décembre, 70,85 (73,45). – Londres (en nouveaux pence par kilo), laine (peignée à sec), août, 365 (373) ; jute (en livres par tonne), Pakistan, White grade C, 245 (258). – Roubaix (en francs par kilo), laine, 44,40 (44,50).

CAOUTCHOUC. – Londres (en nouveaux pence par kilo) : R.S.S. (comptant), 49,50-51,50 (50-51). – Penang (en cents des Détroits par kilo) : 197,50-197,75 (196,75-197,25).

DENRÉES. – New-York (en cents par lb ; sauf pour le cacao, en dollars par tonne) : cacao, septembre, 1 410 (1 447) ; décembre, 1 475 (1 507) ; sucre, septembre, 7,50 (7,92) ; octobre, 7,75 (8,09) ; café, septembre, 127,50 (124,75) ; décembre, 117,50 (116). – Londres (en livres par tonne) : sucre, octobre, 113,20 (116,15) ; janvier, 118 (120,60) ; café, septembre, 1 156 (1 120) ; novembre, 1 040 (1 017) ; cacao, septembre, 894 (904) ; décembre, 931 (945). – Paris (en francs par quintal) : cacao, septembre, 1 055 (1 055)) ; décembre, 1 105 (1 118) ; café, septembre, 1 410 (1 360) ; novembre, 1 295 (1 255) ; sucre (en francs par tonne), octobre, 1 465 (1 470) ; décembre, 1 465 (1 475) : *tourteaux de soja*. – Chicago (en dollars par tonne), août, 175,10 (179,50) ; septembre, 175,30 (179,80). – Londres (en livres par tonne), août, 125,40 (124,30) ; octobre, 125,70 (126,40).

CÉRÉALES. – Chicago (en cents par boisseau) : blé, septembre, 343 (348 1/2) ; décembre, 366 (370,1/4) ; maïs, septembre, 246 1/4 (257 1/2) ; décembre, 252 (258 1/4).

INDICES. – Moody's, 993,80 (1 011,40) ; Reuter, 1 542 (1 556,80).

Marché monétaire et obligataire

Coup d'arrêt à la baisse des taux aux Etats-Unis

C'était trop beau pour durer ! A *moins que ce ne soit qu'un accident* de parcours... Engagée avec vigueur la semaine dernière avec une réduction du taux d'escompte officiel (11 1/2 % contre 12 %) et des déclarations rassurantes de M. Paul Volcker, président de la Réserve fédérale, la baisse du taux aux Etats-Unis a subi, cette semaine, un coup d'arrêt. Sans doute, les banques ont-elles ramené de 16 % à 15,50 % leur taux de base (prime rate) au plus bas (!) depuis novembre 1980. Mais le taux des eurodollars à six mois, qui était revenu de 15 % à un peu plus de 13 1/2 %, remontait légèrement au-dessus de 14 % à la veille du week-end, et le loyer de l'argent au jour le jour entre banques, tombé à 10 1/2 %, est repassé à près de 12 %.

Assurément, l'échéance de fin juillet est-elle chargée, avec des renouvellements de crédits en eurodollars (tous les six mois, les fameux roll over). La véritable raison du coup d'arrêt donné à la baisse est ailleurs. Tout d'abord, la diminution de 100 millions de dollars de la masse monétaire, annoncée à la veille du week-end du 25 juillet, a déçu : les milieux financiers attendaient 1 à 2 milliards de dollars. Ensuite, et surtout, la perspective d'un déficit budgétaire accru et d'une augmentation des emprunts du Trésor pour combler ce déficit a fait renaître les inquiétudes sur l'évolution du taux, que certains voient remonter inexorablement. Les experts du Congrès américain estiment que ledit déficit budgétaire pour l'exercice 1983 se situera entre 140 et 150 milliards de dollars, et non pas 105 milliards comme le prévoit la Maison Blanche. Avalisant, en quelque sorte, la déclaration pessimiste des experts, M. Paul Volcker, toujours lui, déposant devant la commission budgétaire du Sénat, a déclaré que pour combler ce déficit (140 à 160 milliards de dollars pendant les trois prochains exercices), le Trésor devrait faire très largement appel au marché des capitaux. Effectivement, ce dernier vient de faire connaître que ses besoins seraient de 100 milliards de dollars pour le *second semestre de 1982*, dont 50 milliards, au lieu des 37 initialement prévus. M. Volcker pense, toutefois, que les appels du Trésor pourront être satisfaits sans compromettre les chances d'un nouveau recul des taux d'intérêt et d'une reprise de l'économie. C'est l'avis de certains experts, pour qui la réduction des crédits accordés aux entreprises fera de la place aux emprunts publics.

En Europe, la Banque d'Angleterre a donné le signal d'une nouvelle réduction du loyer de l'argent, les banques britanniques ramenant leurs taux de base de 12 % à 11 1/2 %. C'est la neuvième réduction depuis l'automne 1981, époque à laquelle ce taux avait été porté à 16 %.

En Belgique, la Banque nationale a diminué de 0,5 % son taux d'escompte, ramené à 13,50 %. Il avait été relevé de 13 % à 14 % en avril dernier pour défendre un franc *belge, qui se porte mieux actuellement*.

En France, la Banque de France a observé *le statu quo* : elle a alimenté le marché à hauteur de 20 milliards de francs au taux inchangé de 14 3/4 %, le loyer de l'argent au jour le jour restant stable à 15 %. Il est vrai que la Banque fédérale d'Allemagne a maintenu son taux cette semaine.

Un calendrier des obligations toujours chargé

Le marché obligataire français est toujours chargé, avec un risque d'indigestion non négligeable (et non pas « d'indignation », comme une coquille nous l'a fait écrire la semaine dernière). En haut lieu, on « force les feux », sans chômage estival : M. Jacques Delors aimerait que le montant collecté soit de 160 à 180 milliards de francs, contre 106 à 111 milliards de francs en 1980 et 1981. Au balo du lundi 2 août, deux émissions seront lancées officiellement. La SAPAR, « sous-marin » d'E.D.F. (et non pas « sous-main »), autre coquille de la semaine dernière, lève 1 milliard de francs sur neuf ans et six mois, avec un taux variable indexé sur la moyenne des taux des emprunts du secteur public (T.M.O.). La Compagnie bancaire appelle 600 millions de francs à taux fixe, 16,90 % nominal et 17,40 % en rendement actuariel brut, d'une durée de dix-huit ans à « fenêtres », c'est-à-dire des possibilités de « sortie » par remboursement, la septième, dixième et quatorzième année, au gré de l'émetteur ou du souscripteur.

L'accueil réservé à ces deux émissions a été fort inégal. Celle de la SAPAR a été accueillie mollement au départ, un peu mieux par la suite. C'est que le marché trouve sa durée trop longue, et attendait huit ans, alors que le Trésor souhaitait dix ans : on a transigé à neuf ans et demi.

L'emprunt de la Compagnie bancaire, en revanche, a été très vivement recherché, les investisseurs institutionnels se ruant littéralement. Indépendamment du taux de départ élevé (les émissions à taux fixe de secteur privé sont rares), les prêteurs ont été attirés par le dispositif à « fenêtres ». Ainsi, le remboursement au bout de sept ans sur l'initiative de l'émetteur donnerait un rendement de 18,56 % (16,61 % seulement au gré du souscripteur). Ajoutons que le montant de 600 millions de francs a été jugé trop réduit, le marché étant prêt à absorber bien davantage d'un produit fort prisé, d'autant que la jouissance part du 1er juillet et le règlement est effectué au 2 septembre.

Pour la suite du mois d'août, il est prévu des emprunts de banques casés, pour la plus grande part, dans leurs réseaux : la Société générale pour 1 à 1,2 milliard de francs (taux fixe et surtout T.M.O.), puis le C.I.C. ou le C.C.F., et, sans doute, les communautés urbaines. Sur le front des rendements du marché secondaire en Bourse, c'est le grand calme. Les emprunts d'Etat à plus de sept ans donnent 15,63 % contre 15,66 % (et non 15,04 % contre 15,11 % comme indiqué par erreur la semaine dernière), le taux est de 15,09 % contre 15,04 % pour ceux à moins de sept ans, de 16,05 % (inchangé) pour les emprunts du secteur public et de 17,16 % contre 17,22 % pour ceux du secteur privé.

FRANÇOIS RENARD.

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

● *L'O.L.P.*, en la personne de son représentant à Paris, M. Ibrahim Souss, s'est constituée partie civile, vendredi 30 juillet, dans l'information ouverte contre X pour l'assassinat de M. Dani, représentant adjoint de l'organisation à Paris.

● *Radio-O.K. Service*, radio libre parisienne, qui n'a pas été retenue sur la liste de la commission Holleaux, organise une manifestation le dimanche 1er août à 14 h. 30, de la place de la Madeleine à la République, pour exprimer son mécontentement et demander la liberté totale d'expression sur la bande modulation de fréquence.

L'ACCIDENT DE L'AUTOROUTE A-6

Cinquante-trois morts, dont quarante-quatre enfants

Cinquante-trois personnes, dont quarante-quatre enfants de six à quinze ans, ont été *tuées* et une trentaine blessées dans la collision entre deux autocars et six voitures de tourisme, qui s'est produite à 2 heures du matin le samedi 31 juillet sur l'autoroute A-6, à 6 kilomètres de Beaune (Côte-d'Or). Les deux autocars convoyaient des enfants de Creil et de Crépy-en-Valois, dans l'Oise, se rendant en colonies de vacances à Aussois (Savoie) et groupés par la Caisse d'allocations familiales de l'Oise.

L'accident s'est produit après un ralentissement dû à un accident matriel devant le premier car. Celui-ci a été obligé de freiner brutalement. Le conducteur du second car n'a pu freiner à temps et son véhicule a percuté contre le premier autocar, prenant en sandwich deux véhicules légers qui ont été disloqués et ont explosé, provoquant ainsi l'incendie des deux autocars.

Les enfants et les accompagnateurs du premier autocar ont pu sortir par la porte avant l'embrasement. La porte de sortie du deuxième autocar est restée bloquée par la carcasse d'une 2 CV. Seuls, treize enfants seulement et une monitrice ont pu s'échapper par la porte arrière avant l'incendie.

Selon le premier bilan, en plus des quarantes-quatre enfants qui occupaient le second car, deux moniteurs et les deux chauffeurs des cars de la société Bouttaz de Saint-Jean-de-Maurienne, ainsi que cinq occupants des véhicules légers, sont morts. Leurs corps ont été transportés au funérarium de Beaune.

M. Charles Fiterman, ministre des transports, est arrivé sur les lieux de l'accident le samedi à 10 heures et s'est rendu au P.C. « Palomar » de Dijon. « *Tous les secours d'urgence ont été mis en œuvre avec la rapidité souhaitable* » a déclaré M. Fiterman, qui a immédiatement fait part de la « *solidarité du gouvernement avec les familles des victimes* ». Il aurait enfin indiqué que les « *restrictions supplémentaires de circulation des poids lourds pendant les grands départs feront l'objet d'un examen approfondi.* »

Des jeunes de condition modeste

De notre correspondant

Beauvais. — Les deux cars conduisaient cent vingt et un enfants à Aussois, petite commune de Savoie, proche de Modane. Ces enfants faisaient partis de familles allocataires de la Caisse d'allocations familiales de Creil, dont la circonscription s'étend sur le sud-est du département de l'Oise. Le choix de la caisse avait été fait parmi les familles de condition modeste.

Les départs se sont effectués vendredi en fin d'après-midi simultanément à Creil et à Crépy-en-Valois. Selon le message officiel diffusé ce samedi matin par la préfecture de l'Oise, les quarante-huit enfants qui se trouvaient à bord du car immatriculé 9298 QP 73 parti de Creil sont tous sortis indemnes de l'accident. Dans le car immatriculé 864 PM 73 parti de Crépy-en-Valois, se trouvaient cinquante-neuf enfants ; la liste transmise par la préfecture comporte les noms de quatorze survivants.

Depuis plusieurs années, la Caisse d'allocations familiales avait passé un accord pour ce séjour de vacances avec une œuvre privée, la Saint-Cyrienne, propriétaire des installations, et c'est cette œuvre qui s'est chargée du transport des enfants.

Dès 7 heures ce samedi, des familles sont venues aux nouvelles aux mairies de Creil et de Crépy-en-Valois. La terrible attente a duré plus de deux heures pendant lesquelles les élus, maires et adjoints et les fonctionnaires municipaux, dont beaucoup avaient été réveillés dans la nuit, ont été assaillis de questions. « *Devant l'ampleur de cette catastrophe, tout commentaire est inutile* », a déclaré M. Jean Anciant, député et maire (P.S.) de Creil, qui avait près de lui dans son bureau Mme Bretonville, la directrice de la Caisse d'allocations familiales.

MAURICE LUBATTI.

LE PLUS LOURD BILAN SUR LES ROUTES FRANÇAISES

● LE 16 JUIN 1964 : un car transportant des enfants d'une colonie de vacances d'Arras tombe dans un ravin dans la descente du Petit-Saint-Bernard. L'accident fit dix-sept morts et cinquante-huit blessés.

● LE 1er FÉVRIER 1973 : L'explosion d'un camion-citerne à Saint-Amand-les-Eaux (Nord), cause la mort de quatre personnes et fait trente-trois blessés.

● LE 18 JUILLET 1973 : trente-trois morts, des touristes belges, à Vizille, dans la côte de Laffrey, où un autocar est tombé dans un ravin.

● LE 2 AVRIL 1975 : un autocar transportant des personnes âgées se renverse dans la Romanche, à Vizille, dans la descente de Laffrey. Bilan : vingt-neuf morts.

● LE 21 DÉCEMBRE 1976 : quatorze morts dans un autocar transportant une vingtaine d'enfants inadaptés qui est tombé dans le Rhône, à Lyon.

● LE 26 MARS 1978 : un autocar d'enfants tombe dans un ravin dans le col de Peyresourde faisant huit morts et dix-huit blessés.

● LE 19 OCTOBRE 1979 : la collision entre un car de pélerins espagnols et un train à Séméac (Hautes-Pyrénées) cause la mort de vingt et une personnes.

● LE 23 MARS 1980 : dix-sept morts et quatre blessés dans un car de la base érienne d'Istres qui s'est écrasé dans un ravin dans la vallée de l'Ubaye.

● LE 5 DECEMBRE 1981 : six morts et dix-huit blessés dans un accident entre un poids-lourd et plusieurs voitures au Péage-de-Roussillon (Isère).

● LE 19 NOVEMBRE 1981 : cinq enfants ont péri dans l'incendie d'un car de ramassage scolaire, provoqué par un bidon d'essence avec lequel jouaient des adolescents à La Garde-Adhemar près de Pierrelatte (Drôme).

● *Après la mort d'un gérant de bar tunisien à Ajaccio,* le meurtrier présumé et deux complices ont été arrêtés. Antoine Vica, âgé de vingt-trois ans, qui se trouvait en compagnie de Mario et Jean-Paul Pina, vingt-trois et vingt-huit ans, avait blessé mortellement, mercredi 28 juillet, d'une balle de fusil de chasse, M. Allaoui Amara Ben Salah, quarante-six ans, de nationalité tunisienne. Les trois hommes, éméchés, avaient échangé des coups avec des Maghrébins qui stationnaient sur la chaussée devant le bar. Ils leur reprochaient de ne pas laisser passer leur voiture. Le trio s'était d'abord éloigné, puis était revenu une demi-heure plus tard, armé d'un fusil.

(Dessin de PLANTU.)

La Fédération française des associations d'accidentés lance un appel pressant aux parlementaires

Le docteur Albert Ladret, président de la Fédération française des associations d'accidentés a envoyé, il y a quelques jours, à tous les parlementaires, un dossier dans lequel il attire leur attention sur le « génocide de la route ». Il y a, rappelle-t-il, chaque année plus de 12 000 morts, plus de 350 000 blessés, soit 40 morts et 10 000 blessés par jour. La fédération qu'il préside a tenté depuis plusieurs années d'intéresser les élus au sort des victimes mais, ajoute-t-il, les projets de loi préparés n'ont jamais abouti (1).

Dans ce dossier adressé aux parlementaires, la fédération énumère un certain nombre de propositions qui pourraient être retenues par les pouvoirs publics pour élaborer des projets de loi sur la prévention des accidents de la route et l'indemnisation des victimes. Nous publions ci-dessous quelques constats et suggestions faites par la fédération.

— Les procédures sont archaïques : les constats de police et de gendarmerie sont communiqués après des mois de retard ; les victimes peuvent échapper à l'obligation des investigations nécessaires à la recherche du lien de causalité en matière d'estimation de leur dommage ; certains créanciers peuvent intervenir (ou non) devant la juridiction et réclamer ultérieurement ; les juridictions civiles ou pénales saisies ont des vues différentes.

— L'évaluation du dommage est faite sans référence à un barème indicatif officiel, ce qui entraine des disparités choquantes.

— L'évaluation par le juge pénal ou civil n'est soumise à aucune règle et varie d'un tribunal à l'autre, dans un même ressort, d'une cour à l'autre, dans des proportions importantes.

— La subrogation de la Sécurité sociale, ou des payeurs divers, crée des problèmes difficiles à résoudre et retarde les règlements.

— Les indemnités sont insuffisantes et ne réparent jamais l'intégralité du dommage corporel surtout en cas de décès.

— Les privilèges accordés à la Sécurité sociale en matière d'accident de trajet — malgré le versement récent au blessé des indemnités prévues pour les préjudices annexes — lèsent les victimes. La Sécurité sociale qui fixe toujours largement la première estimation encaisse le capital nécessaire au versement de la rente, puis modifie le taux à son gré, sans rendre le trop-perçu du capital.

— En ce qui concerne la répression, on ne peut que déplorer la mansuétude des juges pour les auteurs d'accidents fautifs, et particulièrement pour les « ivrognes ». La privation temporaire de permis reste l'exception et la suppression définitive n'est jamais prononcée.

— Quant à la prévention, elle est à mettre en place. Elle doit viser à réduire toutes les causes d'accident dues à l'environnement, à la route, au véhicule, au conducteur. Le moins que l'on puisse dire, c'est que les efforts de prévention, officiels ou privés, sont notoirement insuffisants. Un seul exemple : personne n'a pu obtenir le contrôle technique des véhicules. Des cercueils en puissance sillonnent nos routes.

S'il y a un domaine où le changement annoncé, puis promis, doit s'exercer, c'est bien celui de la circulation automobile, ajoute le docteur Ladret.

Les suggestion de la Fédération sont nombreuses :

— Il faut d'abord un renforcement du principe de la responsabilité et, ensuite, il faut définir le préjudice, l'incapacité temporaire ou permanente, les préjudices annexes et surtout mettre en place un barème officiel des invalidités.

— Il y a aussi un impératif d'organisation et de structure. La création de services d'examens et de recherches dans les hôpitaux, la publication des taux d'expertise et des estimations judiciaires, l'assouplissement de la notion de secret professionnel qui ne serait opposé ni aux juges ni aux experts, l'obligation pour le juge de ne tenir compte des conclusions de l'expertise que si celle-ci a été effectivement contradictoire.

— Un impératif économique également : l'indemnité devrait être intégralement versée. Il faut mettre fin au privilège de la Sécurité sociale sur les accidents de trajet.

— Enfin, un impératif de procédure. Celle-ci doit être gratuite pour le blessé et mise à la charge du contrevenant. Il faut prévoir un organisme de paiement distinct de la Sécurité sociale qui réglerait à mois échu salaires et dépenses, sur décision du juge instructeur.

L'association achève sa lettre aux parlementaires en lançant un appel à la « rigueur répressive ». « *Le permis de conduire doit être une peau de chagrin. Il ne faut pas hésiter en cas de récidive de faute grave — excès de vitesse, franchissement de ligne blanche, refus de priorité à un stop et surtout alcoolisme au volant — à supprimer définitivement le permis.* »

(1) Lire les articles du professeur Tunc (*le Monde* du 7 novembre 1981), de Bertrand Le Gendre (*le Monde* du 15 décembre 1981), et de Jean-Marc Théolleyre (*le Monde* du 23 juillet 1982).

DES MESURES POUR AMÉLIORER LA FORMATION DES CONDUCTEURS

Le comité interministériel de la sécurité routière, réuni le 13 juillet dernier, autour de M. Charles Fiterman, ministre d'État, ministre des transports, et de M. Pierre Mayet, délégué à la sécurité routière, avait déjà constaté « une absence de progrès en regard de la sécurité sur les routes malgré un premier renforcement des contrôles opérés depuis le mois de décembre 1981 » (« le Monde » du 17 juillet).

C'est la raison pour laquelle il décidait un premier ensemble de mesures visant à « assurer une forte mobilisation sociale et une réelle prise en charge locale, c'est-à-dire au niveau des villes et des départements, axée sur l'amélioration de la sécurité routière ».

Ainsi, les pouvoirs publics prévoient de réaliser des enquêtes techniques sur tout accident mortel pour en étudier les causes et trouver les remèdes ; les collectivités locales qui accepteront de se lancer dans la prévention des accidents seront soutenues par des aides financières de l'État ; les aménagements de sécurité du réseau de rase campagne, routes nationales et chemins départementaux, pourront faire l'objet d'une programmation conjointe départements-État dans des « programmes départementaux de sécurité ».

En complément, le gouvernement envisage d'améliorer la formation des nouveaux conducteurs en supprimant le service national des examens du permis de conduire avant la fin de 1982 et en intégrant le personnel d'inspection au sein même du ministère des transports, l'administration territoriale de ce nouveau service public étant assurée par les commissaires de la République.

Le gouvernement a décidé également de procéder au recrutement de quarante inspecteurs supplémentaires du permis de conduire et de créer une école nationale de la formation à la conduite automobile.

Aux États-Unis

NOUVELLE BAISSE DU TAUX D'ESCOMPTE

Le conseil d'administration du système de réserve fédérale (institut d'émission des États-Unis) a annoncé vendredi 30 juillet qu'il abaisserait lundi son taux d'escompte de 11,5 % à 11 %. C'est la seconde fois depuis deux semaines que le FED diminue son taux d'escompte : le 19 juillet il l'avait ramené de 12 % à 11/5 %. Ces décision reflètent les nouvelles conditions du marché monétaire orienté vers la baisse des taux d'intérêt. Les banques commerciales, quant à elles, ont presque toutes ramené leur taux de base (prime rate) à 15,5 %. L'une d'entre elles, la Mellon Bank, est allée un peu plus loin en fixant le sien à 15 %.

La Maison Blanche prévoit « une reprise économique significative » pour la fin de l'année et l'année 1983 ; elle a également fait savoir que le déficit budgétaire pour l'exercice prochain pourrait être limité à environ 115 milliards de dollars, chiffre et prévisions qui sont contestés en privé par plusieurs membres de l'administration. Les dernières statistiques ne son guère concluantes en ce qui concerne l'évolution de l'activité économique. L'indice dit des indicateurs avancés est resté stable au mois de juin, après avoir progressé en avril (1,4 %) et en mai (0,9 %). Le département du commerce qui publie traditionnellement ces statistiques vient de réviser celle qui concerne le mois de mars : au lieu de progresser de 0,1 %, l'indicateur a baisser de 0,2 % au cours de ce mois-là selon les nouveaux calculs. Il est en général admis que lorsque l'indicateur progresse pendant trois mois consécutifs après une période de récession, on se trouve en présence d'une reprise caractérisée.

DES TROUPES SONT ENVOYÉES DANS LA ZONE DES INCIDENTS AU SRI-LANKA

Colombo (*A.F.P.*) — Des hommes de troupe ont été envoyés par le gouvernement de Colombo dans la région de Galle pour aider les forces de police à faire respecter l'état d'urgence décrété vendredi 30 juillet, a annoncé le ministère de l'intérieur du Sri-Lanka.

L'état d'urgence a été décrété sur l'ensemble du territoire du Sri-Lanka, à la suite des incidents qui ont opposé pendant quatre jours les communautés musulmanes et cinghalaises dans la ville de Galle et qui, selon un premier bilan officiel, ont fait au moins deux morts et soixante-cinq blessés. Le couvre-feu a été imposé à Galle de 19 h à 5 h.

La décision du gouvernement intervient alors que doit être célébrée dans la ville de Kandy (au centre du pays) une importante cérémonie bouddhiste réunissant plusieurs centaines de milliers de personnes. Selon certains observateurs, l'une des raisons de la proclamation de l'état d'urgence — qui pourrait ne durer que quelques jours — serait la nécessité d'assurer la protection de ces milliers de pèlerins.

Le ministère de la défense du Sri-Lanka déclare cependant ignorer combien de temps l'état d'urgence demeurera en vigueur et affirme que certains éléments tentent d'intensifier les incidents qui se sont produits à Galle afin de semer « *la perturbation, les affrontements entre communautés et l'agitation* » dans le pays.

Des incidents opposant Tamouls (basés au nord de l'île) et Cinghalais s'étaient déjà produits en août 1981 à Jaffna. Dix-neuf policiers avaient été tués par des militants Tamouls qui réclament un État indépendant.

Les incidents de ces derniers jours traduisent un malaise politique perceptible à l'approche des élections présidentielle et législatives de décembre prochain, à la suite d'une révision constitutionnelle mal accueillie par les partis d'opposition de gauche.

LE ZIMBABWE DÉMENT L'ASSASSINAT DE TROIS TOURISTES

Harare (A.F.P.). — L'ultimatum des dissidents qui ont enlevé six touristes étrangers (deux Britanniques, deux Américains et deux Australiens), vendredi 23 juillet, dans l'ouest du Zimbabwe, a expiré vendredi 30 juillet, sans qu'apparemment les ravisseurs — introuvables — aient donné signe de vie.

Des informations selon lesquelles les dissidents (d'anciens guérilleros de M. Nkomo), auraient tué trois des otages (nos dernières éditions datées 31 juillet) ont été démenties.

Les ravisseurs avaient menacé d'exécuter leurs otages s'ils n'obtenaient pas la libération de sept amis politiques de M. Nkomo, emprisonnés, et le retour de ce dernier au gouvernement d'où il avait été chassé au mois de février.

Les deux mille soldats et policiers qui patrouillent deux mille deux cents kilomètres carrés de maquis dans la région du Matabeleland, où a eu lieu l'enlèvement, semblent avoir perdu les traces des ravisseurs et de leurs otages.

D'autre part, trois touristes britanniques ont disparu dans l'est du pays depuis le 14 juillet dernier, a indiqué un porte-parole gouvernemental. Des recherches aériennes ont été entreprises.

UN MAGASIN A GRANDE SURFACE VICTIME D'UNE CAMPAGNE DE CALOMNIES

Une récompense contre une rumeur

De notre correspondant

Mulhouse. — Un enfant mort, piqué dans un supermarché par un « serpent-minute » réfugié dans un régime de bananes... Cette folle (et fausse) rumeur née il y a deux semaines dans la région de Mulhouse (Haut-Rhin) a provoqué la colère du directeur du magasin à grande surface qui a promis, vendredi 30 juillet, par voie de presse 10 000 F de prime aux personnes qui l'aideraient à retrouver les « calomniateurs ».

M. Philippe Malandain, directeur du magasin Cora de Wittenheim, veut couper court à cette rumeur persistante répandue depuis une quinzaine de jours et qui a provoqué une certaine désaffection de la clientèle. Il a, pour cela, employé les grands moyens.

Dans un pavé publicitaire de plus d'une demi-page de notre confrère *l'Alsace*, il dément formellement l'information « *inventée de toutes pièces par des gens ou des concurrents malveillants qui veulent nous nuire (...). C'est dans l'intention de causer un dommage à notre entreprise, à ses fournisseurs, mais surtout pour faire peur aux mère de famille qui viennent très nombreuses durant l'été dans notre hypermarché que cette calomnie a été inventée par une personne décidée à influencer l'opinion* ».

Lâcheté

M. Malandain, dont la signature figure au bas du document, offre une prime de 10 000 F à partager entre les personnes qui fourniront un renseignement permettant de découvrir l'origine de la calomnie.

Procédé inhabituel, mais non illégal, qui se veut essentiellement un avertissement. M. Malandain ne s'attendait, en effet, guère à des réactions positives. Certes, des appels téléphoniques lui sont parvenus vendredi. « *Tous les correspondants ont refusé de donner leur identité. Des lâches* », estime le directeur de l'hypermarché, intimement convaincu que l'on veut nuire à son établissement.

Depuis quinze jours, il a enregistré une baisse de la fréquentation de la part de la clientèle et pas seulement pour raisons de congé annuel. « *On vient chez nous en famille, nous sommes le seul supermarché de la région à offrir le service d'une garderie, et l'on veut donner la frousse aux mères de famille.* »

Dans les commissariats de police et les brigades de gendarmerie des environs, l'appel de M. Malandain n'a pas provoqué de réaction. Un seul appel, anonyme, lui aussi, a été enregistré à la gendarmerie de Wittenheim.

M. Malandain médite sur la bêtise humaine : « *On peut faire gober à l'homme n'importe quoi, plus c'est gros plus c'est bête. L'homme de 1982 n'a rien appris.* » Et il cite Goethe : « *Même les dieux ne peuvent rien contre la bêtise humaine.* »

BERNARD LEDERER.

Le numéro du « Monde » daté 31 juillet 1982 a été tiré à 487 115 exemplaires.